



Études économiques de l'OCDE NOUVELLE-ZÉLANDE

JUIN 2017 (VERSION ABRÉGÉE)



**Études économiques
de l'OCDE :
Nouvelle-Zélande 2017
(version abrégée)**

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Merci de citer cet ouvrage comme suit :

OCDE (2019), *Études économiques de l'OCDE : Nouvelle-Zélande 2017 (version abrégée)*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/3f147d69-fr>.

ISBN 978-92-64-59163-9 (pdf)

Études économiques de l'OCDE
ISSN 0304-3363 (imprimé)
ISSN 1684-3428 (en ligne)

Études économiques de l'OCDE : Nouvelle-Zélande
ISSN 1995-3119 (imprimé)
ISSN 1999-0170 (en ligne)

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem-Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

Crédits photo : Couverture © iStockphoto.com/George Clerk.

Les corrigenda des publications de l'OCDE sont disponibles sur : www.oecd.org/about/publishing/corrigenda.htm.

© OCDE 2019

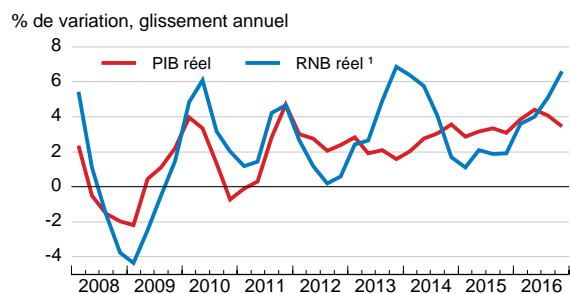
La copie, le téléchargement ou l'impression du contenu OCDE pour une utilisation personnelle sont autorisés. Il est possible d'inclure des extraits de publications, de bases de données et de produits multimédia de l'OCDE dans des documents, présentations, blogs, sites internet et matériel pédagogique, sous réserve de faire mention de la source et du copyright. Toute demande en vue d'un usage public ou commercial ou concernant les droits de traduction devra être adressée à rights@oecd.org. Toute demande d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales devra être soumise au Copyright Clearance Center (CCC), info@copyright.com, ou au Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC), contact@cfcopies.com.

Résumé

- *Principales conclusions*
- *Principales recommandations*

L'économie de la Nouvelle-Zélande poursuit sa forte expansion généralisée

La croissance économique est vigoureuse



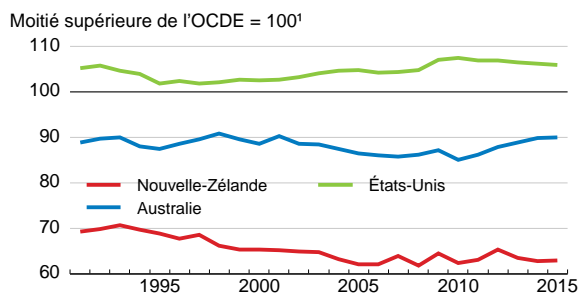
1. Le revenu national brut (RNB) réel est égal au PIB réel corrigé des variations des termes de l'échange.

Source : OCDE, base de données des Perspectives économiques de l'OCDE.

L'économie connaît une croissance vigoureuse, portée par l'essor du tourisme, une forte immigration nette, le dynamisme de la construction et une politique monétaire propre à soutenir l'activité. La situation budgétaire est saine : la dette publique est modérée et le budget, équilibré. La principale vulnérabilité économique est le niveau élevé de la dette des ménages, liée à la hausse rapide du prix des logements, en particulier à Auckland. De plus, la Nouvelle-Zélande est exposée à des risques potentiels qui tiennent aux politiques commerciales protectionnistes des pays étrangers et au ralentissement de la croissance économique en Chine. Si les perspectives économiques à court terme sont favorables, la faible croissance de la productivité et l'évolution du marché du travail constituent des défis à long terme.

La productivité demeure très inférieure à celle des principaux pays de l'OCDE

La productivité du travail est toujours à la traîne



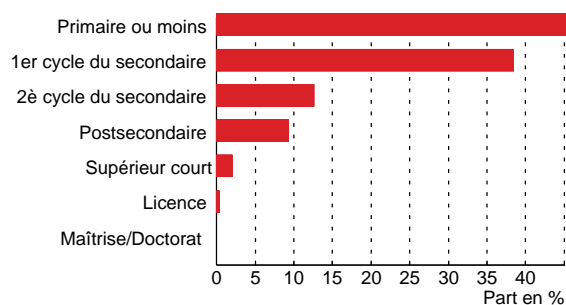
1. Moyenne, pondérée par la population, des 17 pays situés dans la tranche supérieure pour la productivité, calculée en termes de parités de pouvoir d'achat de 2010.

Source : OCDE (2017), Réformes économiques : Objectif croissance 2017.

La productivité du travail est sensiblement inférieure à celle des pays de l'OCDE qui sont en tête dans ce domaine, ce qui restreint le niveau de vie et le bien-être. Les gains de la productivité sont freinés par le manque de connexions internationales et d'économies d'agglomération et d'échelle ; la faiblesse des pressions concurrentielles ; des taux modestes d'investissement ; et une faible activité de recherche-développement. Pour remédier à ces contraintes, il serait possible de réduire les obstacles à l'investissement direct étranger, d'abaisser le taux de l'impôt sur les sociétés, de multiplier les instruments de financement des infrastructures afin de renforcer l'offre de logements (de préférence par la densification urbaine), de réexaminer le régime des faillites et les dispositions actuelles régissant l'abus de position dominante et d'étoffer le soutien à l'innovation dans les entreprises.

L'emploi se déplace vers des métiers hautement qualifiés

Travailleurs néo-zélandais à haut risque d'automatisation¹, 2015



1. Les travailleurs sont sur un poste à haut risque d'automatisation si au moins 70 % de leurs tâches sont automatisables.

Source : Calculs de l'OCDE basés sur l'Évaluation des compétences des adultes (PIAAC) (2015).

L'emploi se déplace vers des métiers hautement qualifiés, une tendance qui va probablement se poursuivre, avec la diffusion plus poussée des technologies numériques, notamment l'intelligence artificielle. En Nouvelle-Zélande, le niveau de qualifications, mais aussi le niveau d'inadéquation entre compétences et emplois, sont élevés. Comme dans d'autres pays, les habitants devront acquérir davantage de formation initiale dans les secteurs demandeurs, et perfectionner ou réorienter leurs compétences pendant leur vie active. Une amélioration des résultats scolaires en mathématiques offrirait à davantage de jeunes gens de bonnes perspectives de travail dans des domaines tels que l'ingénierie et l'informatique. Étant donné qu'un plus grand nombre de travailleurs risquent d'être victimes de suppressions d'emplois dans les dix à vingt prochaines années, il pourrait être nécessaire de renforcer les dispositions d'aide aux demandeurs d'emploi, actuellement assez limitées en Nouvelle-Zélande.

Principales conclusions	Principales recommandations
Rendre la croissance plus durable et plus verte	
Le niveau élevé de la dette des ménages et la hausse rapide des prix de l'immobilier multiplient les risques dans le système financier.	Ajouter une limite au ratio dette/revenu dans les instruments macroprudentiels de la Banque de réserve pour améliorer la résilience des bilans des banques, en veillant à ce que les avantages d'une telle mesure soient supérieurs à ses coûts.
Le budget de l'État est équilibré et le niveau net de la dette est faible. Le gouvernement a l'intention de ramener la dette nette sous-jacente de la Couronne à 10-15 % du PIB d'ici 2025.	Accroître les dépenses en faveur de l'amélioration du bien-être et procéder à des réductions d'impôts, tout en veillant à poursuivre la stratégie de réduction progressive de la dette publique nette, conformément à la stratégie budgétaire du gouvernement.
L'âge d'ouverture des droits à pension va être relevé de six mois chaque année à partir de 2037 pour être porté à 67 ans d'ici à 2040.	Rapprocher l'échéance de ce relèvement, allonger la période de transition puis indexer l'âge du départ à la retraite sur l'espérance de vie.
La forte croissance de l'industrie primaire peut menacer la qualité de l'environnement. La pollution découlant de l'agriculture et de l'urbanisation détériore la qualité de l'eau, et la pénurie d'eau est une préoccupation croissante.	Élaborer une vision à long terme pour assurer la transition vers une économie bas carbone, plus verte. Adopter des redevances de pollution ou des mesures de plafonnement et d'échanges de droits d'émission. Développer les mécanismes d'échange et de tarification afin d'utiliser aux mieux de rares ressources en eau.
Les émissions de gaz à effet de serre sont élevées et continuent de croître. Si la moitié des émissions viennent de l'agriculture, ce sont les émissions totales des transports et de l'industrie qui augmentent le plus vite.	Relever le prix du carbone à un niveau qui soit en phase avec la volonté de la Nouvelle-Zélande d'assurer la transition vers une économie bas carbone. Adopter d'autres modalités de tarification ou mesures réglementaires pour réduire les émissions biologiques de l'agriculture. Soutenir la recherche dans les technologies de réduction des émissions, spécialement du secteur agricole.
La Nouvelle-Zélande possède l'une des réserves d'espèces menacées les plus vastes au monde.	Intensifier la protection des espèces en poursuivant la formulation d'une Déclaration de politique nationale sur la biodiversité.
Accroître la productivité	
Le mauvais ciblage de la sélection des investissements directs étrangers restreint leurs avantages pour la productivité.	Affiner progressivement la cible du processus de sélection des investissements étrangers.
Le niveau élevé de l'impôt sur les sociétés freine les investissements.	Procéder à un réexamen de la fiscalité qui prenne en compte la fixation des barèmes d'imposition sur le revenu des personnes physiques et des sociétés et éventuellement, de nouvelles bases d'imposition.
Les limites posées à la capacité et aux mesures d'incitation des collectivités locales à financer les transports terrestres et les infrastructures hydrauliques restreignent l'offre de logements.	Inciter davantage les conseils municipaux à tirer parti de la croissance, notamment en prenant leur part d'une matière imposable liée à l'activité économique locale. Recourir davantage à la tarification de l'usage des infrastructures, y compris aux péages de congestion.
L'ampleur des marges prix-coûts et l'existence persistante d'entreprises peu productives laissent penser que la concurrence pourrait être intensifiée.	Revoir l'intérêt d'un recentrage du droit de la concurrence sur les effets de telle ou telle conduite potentiellement anticoncurrentielle plutôt que sur l'intention. Conférer à la Commission du commerce le pouvoir et les ressources pour mener des études de marché.
Les dépenses de R-D sont faibles en pourcentage du PIB, surtout dans le secteur des entreprises. La collaboration entre les entreprises, les établissements d'enseignement et les centres de recherche n'est guère développée.	Accroître le soutien budgétaire à la R-D des entreprises. Maintenir ou accroître l'appui à long terme aux initiatives fructueuses de collaboration entre établissements de recherche et industrie.
S'adapter à l'évolution du marché du travail	
Les faiblesses de l'enseignement des mathématiques et les différences dans les chances données aux élèves d'étudier cette matière nuisent à l'acquisition à l'école des compétences de base en mathématiques et freinent l'accès des jeunes aux professions plus qualifiées.	Améliorer le niveau de compétence dans l'enseignement des mathématiques en favorisant le développement professionnel et une pédagogie factuelle et en relevant la qualité de la formation initiale des enseignants et les niveaux d'admission. Réviser le niveau minimal requis en numératie pour obtenir les qualifications scolaires et le niveau minimal d'études demandé aux élèves quittant le système scolaire. Aider les établissements scolaires à une mise en pratique plus efficace des groupes de niveau.
De nombreux Néo-Zélandais sont surqualifiés pour leur poste. Leur salaire est plus bas que celui de travailleurs qui ne sont pas surqualifiés. La plupart des salariés surqualifiés ne travaillent pas dans leur domaine de formation.	Fusionner Careers New Zealand avec la Commission de l'enseignement supérieur, comme proposé par le gouvernement, afin que les jeunes puissent davantage choisir des domaines d'études demandés sur le marché et que les établissements d'enseignement supérieur puissent adapter leurs programmes aux besoins des employeurs.
L'offre restreinte de logements est un frein à l'affectation des travailleurs aux emplois disponibles.	Accroître les investissements dans les infrastructures pour favoriser l'amélioration de la situation du logement. Autoriser davantage de densification des zones urbaines.
Les travailleurs licenciés supportent l'essentiel de la charge de leur licenciement. La plupart ne remplissent pas les conditions requises pour bénéficier d'une prestation de chômage sous conditions de ressources, la moitié ne perçoivent pas de prime de licenciement et peu d'entre eux peuvent accéder aux mesures actives du marché du travail.	Envisager de mettre en place une assurance chômage, ou sinon d'allonger les délais des préavis de licenciement et de rendre obligatoire la notification des licenciements. Envisager également de développer la formation, l'accompagnement et le conseil aux salariés licenciés.

Évaluation et recommandations

- *La Nouvelle-Zélande affiche une expansion économique vigoureuse, qui repose sur une large assise*
- *Assurer la stabilité des prix et du système financier*
- *Ajuster la politique budgétaire de manière à stimuler la croissance et à se préparer à affronter des chocs futurs ainsi que le vieillissement de la population*
- *Améliorer la productivité*
- *S'adapter à l'évolution du marché du travail*
- *Rendre la croissance plus durable du point de vue environnemental*

ÉVALUATION ET RECOMMANDATIONS

Depuis 2012, la Nouvelle-Zélande connaît une robuste croissance économique, soutenue par des niveaux record d'immigration et des termes de l'échange très favorables. L'emploi enregistre une expansion vigoureuse, qui compense la majeure partie de la hausse du chômage constatée depuis le début de la crise financière mondiale. L'inflation est très faible depuis quelque temps, mais sa tendance permet de penser qu'elle reviendra durablement à 2 % d'ici la fin de 2018. Le budget de l'État est presque à l'équilibre, et les déficits extérieurs sont considérablement moindres que lors des phases d'expansion passées.

Les Néo-Zélandais jouissent d'un niveau de vie élevé : toutes les dimensions de l'indicateur du vivre mieux sont supérieures à la moyenne de l'OCDE sauf le revenu disponible et le patrimoine des ménages (graphique 1, partie A). La Nouvelle-Zélande obtient des résultats sensiblement supérieurs à la plupart des pays de l'OCDE pour ce qui est des liens sociaux, de la santé et de la qualité de l'environnement. Le niveau de vie élevé se reflète aussi dans un degré supérieur de bien-être subjectif. Ces avantages reposent sur de solides institutions, une bonne gouvernance, des politiques publiques correspondant généralement aux pratiques optimales, la stabilité macroéconomique et un système éducatif de bonne qualité. La Nouvelle-Zélande se distingue également par ses bons résultats en matière d'égalité hommes-femmes, avec l'un des plus faibles taux de disparité salariale des pays de l'OCDE (partie B). Toutefois, les inégalités de revenu disponible sont supérieures à la moyenne de l'OCDE, reflétant une redistribution via les impôts et transferts qui est inférieure à la moyenne (partie C) et un taux de pauvreté des enfants qui, s'il est proche de la moyenne de l'OCDE, représente néanmoins plus du double du taux des pays de l'OCDE les plus performants à cet égard. En outre, le niveau de vie et la croissance économique sont extrêmement variables sur le plan ethnique et géographique.

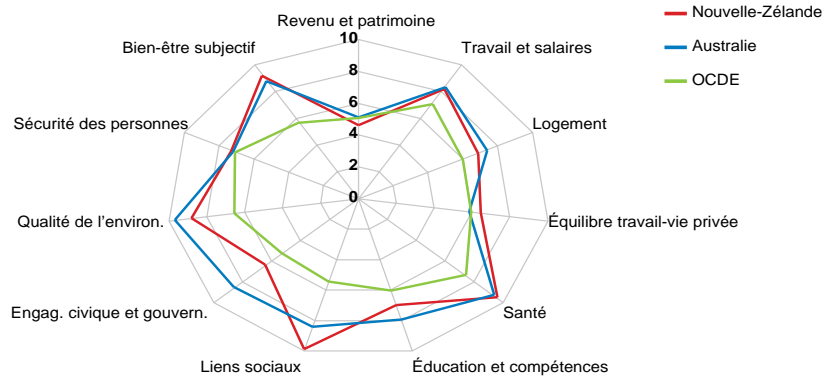
Le PIB par habitant est inférieur à la moyenne de l'OCDE en raison de la faible productivité du travail (graphique 2); l'accélération de la croissance de la productivité est un défi majeur à relever à long terme pour améliorer l'inclusion et le niveau de vie. La croissance du PIB par habitant enregistrée ces 20 dernières années correspond aux autres pays de l'OCDE (graphique 3), ce qui constitue une amélioration par rapport aux résultats des décennies antérieures. Les résultats médiocres de la Nouvelle-Zélande en termes de productivité (graphique 2) s'expliquent par une faible croissance de la productivité globale des facteurs et par la faiblesse des dépenses d'investissement. Les principaux problèmes à aborder dans ce domaine sont le manque de connexions internationales et d'économies d'agglomération, le degré élevé d'inadéquation des qualifications et des compétences, la faiblesse des pressions concurrentielles, l'insuffisance des dépenses d'investissement et le manque de vigueur de l'activité de recherche-développement. Il est possible de remédier aux inégalités et à la croissance insuffisante de la productivité en adoptant des politiques gagnant-gagnant qui aboutiraient à une meilleure inclusion tout en stimulant la productivité (OCDE, 2016a). Ainsi, l'élimination des obstacles à l'investissement étranger ainsi que des entreprises non viables, la promotion de la collaboration entre les instituts de recherche et l'industrie, et l'accentuation des pressions concurrentielles sont autant de mesures qui pourraient contribuer à relever le niveau des salaires, réduire la dispersion salariale et apporter des avantages aux consommateurs par le biais de prix moins élevés.

La Nouvelle-Zélande est aussi exposée au défi mondial qui consiste à s'adapter à l'évolution du marché du travail provoquée par le progrès technique. Comme partout, le passage à l'ère numérique accroît la demande de travailleurs qualifiés, ce qui donne lieu à des conditions plus difficiles sur le marché du travail pour les travailleurs moins qualifiés. Ces pressions risquent fort de s'accroître, surtout au vu des progrès réalisés dans des domaines tels que l'automatisation et l'intelligence artificielle. Au fur et à mesure des avancées technologiques, les travailleurs seront obligés d'acquérir des compétences complémentaires.

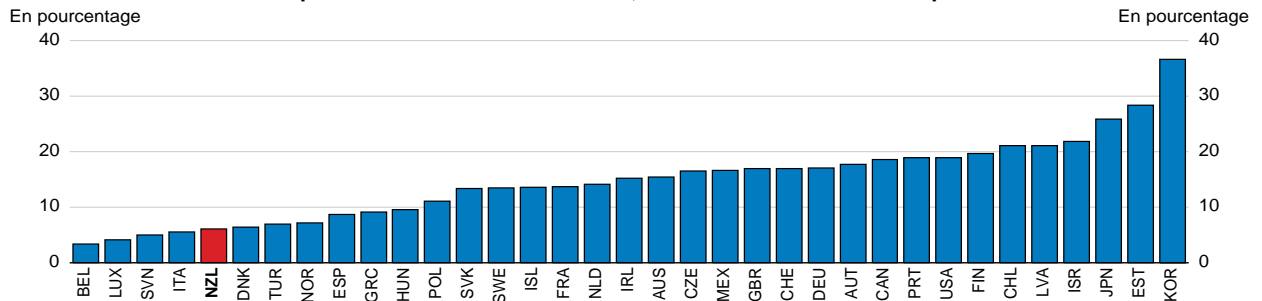
Les jeunes devront poursuivre leurs études plus avant et acquérir des compétences plus recherchées sur le marché du travail, et il sera de plus en plus nécessaire de se former tout au long de la vie. Pour que cette montée en gamme des compétences puisse se produire, le système éducatif devra réagir davantage aux exigences du marché du travail. Dans la mesure où l'automatisation aggrave la situation des peu qualifiés sur le marché du travail, il pourrait être judicieux de renforcer la redistribution via les impôts et transferts afin d'atteindre l'objectif d'équité dans la société, tel que défini par le processus politique.

Graphique 1. Inclusion et bien-être

A. Indicateur du vivre mieux¹, édition 2016

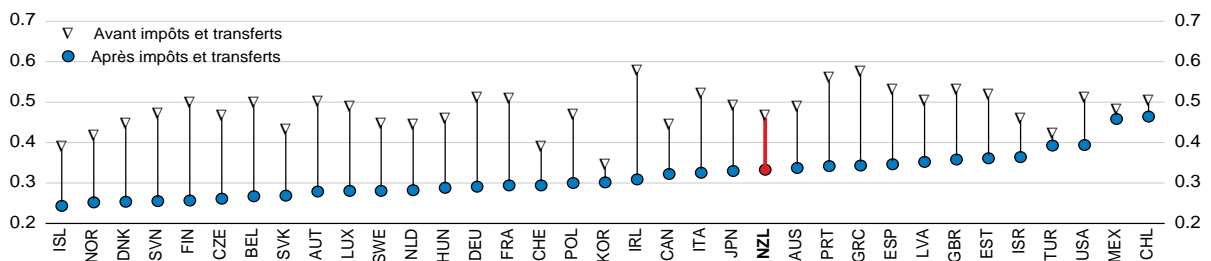


B. Disparité salariale entre les sexes², 2015 ou dernière année disponible



C. Redistribution de revenus

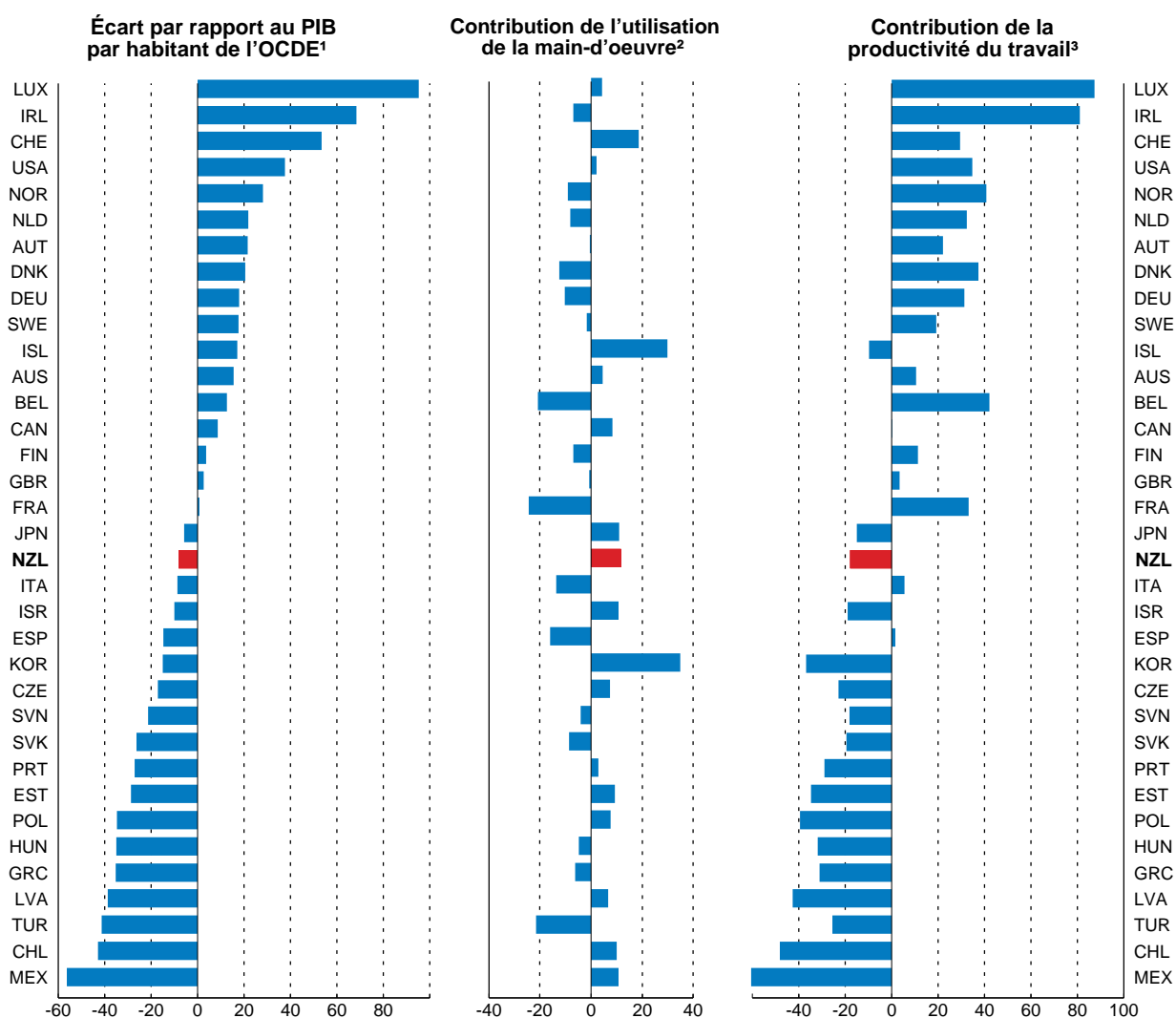
Coefficient de Gini, échelle de 0 (égalité parfaite) à 1 (inégalité parfaite), 2014 ou dernière année disponible



1. Chaque dimension du vivre mieux est mesurée sur la base d'un à quatre critères d'indicateur du vivre mieux (IVM) de l'OCDE. La moyenne des indicateurs normalisés est calculée avec des coefficients de pondération égaux. Ses composantes sont normalisées de 10 (score le plus élevé) à 0 selon la formule suivante : (valeur de l'indicateur - valeur minimum) / (valeur maximum - valeur minimum) x 10. L'indicateur agrégé de l'OCDE est pondéré en fonction de la population. Il est à noter que l'OCDE ne classe pas officiellement les pays selon leur performance au regard de l'IVM.
2. Définie comme la différence entre les salaires médians des hommes et des femmes par rapport au salaire médian des hommes.

Source : OCDE (2016), *Indicateur du vivre mieux de l'OCDE*, www.oecdbetterlifeindex.org ; OCDE, base de données des revenus du travail ; OCDE, base de données sur la distribution des revenus.

Graphique 2. Origine des écarts de revenu réel dans les pays de l'OCDE, 2015



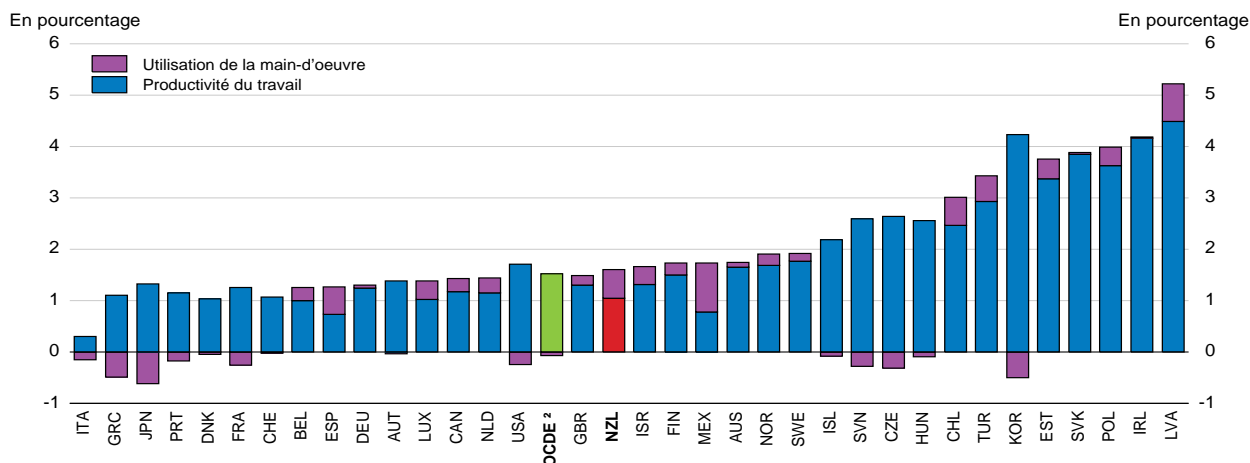
1. Le PIB par habitant de l'OCDE est une moyenne, pondérée par la population, des PIB nominaux exprimés en parités de pouvoir d'achat de 2015. La population du Luxembourg comprend les travailleurs frontaliers et pour la Norvège, il s'agit du PIB de la Norvège continentale.

2. L'utilisation de la main-d'œuvre est mesurée par le nombre d'heures travaillées par habitant.

3. La productivité du travail correspond au PIB par heure travaillée.

Source : OCDE (2017), *Réformes économiques : Objectif croissance 2017*.

Graphique 3. Décomposition de la croissance du PIB par habitant, 1995-2015¹



1. Pour l'Estonie, 2000-15.

2. Moyenne pondérée par la population.

Source : OCDE (2017), bases de données des comptes nationaux et des statistiques sur le marché du travail.

La Nouvelle-Zélande est très bien classée globalement en termes de qualité environnementale. Il est à noter toutefois que la qualité de l'eau s'est détériorée (principalement à cause de l'expansion de l'élevage laitier intensif), que la biodiversité est menacée, et que les émissions de gaz à effet de serre, qui sont élevées par habitant et par unité de PIB, continuent d'augmenter. La dégradation de la qualité de l'eau et la réduction de la diversité des espèces sont susceptibles de mettre en péril la croissance économique en nuisant à l'image de « propreté verte » qui est si importante pour le secteur du tourisme.

Dans ce contexte, les principaux messages de la présente *Étude* sont les suivants.

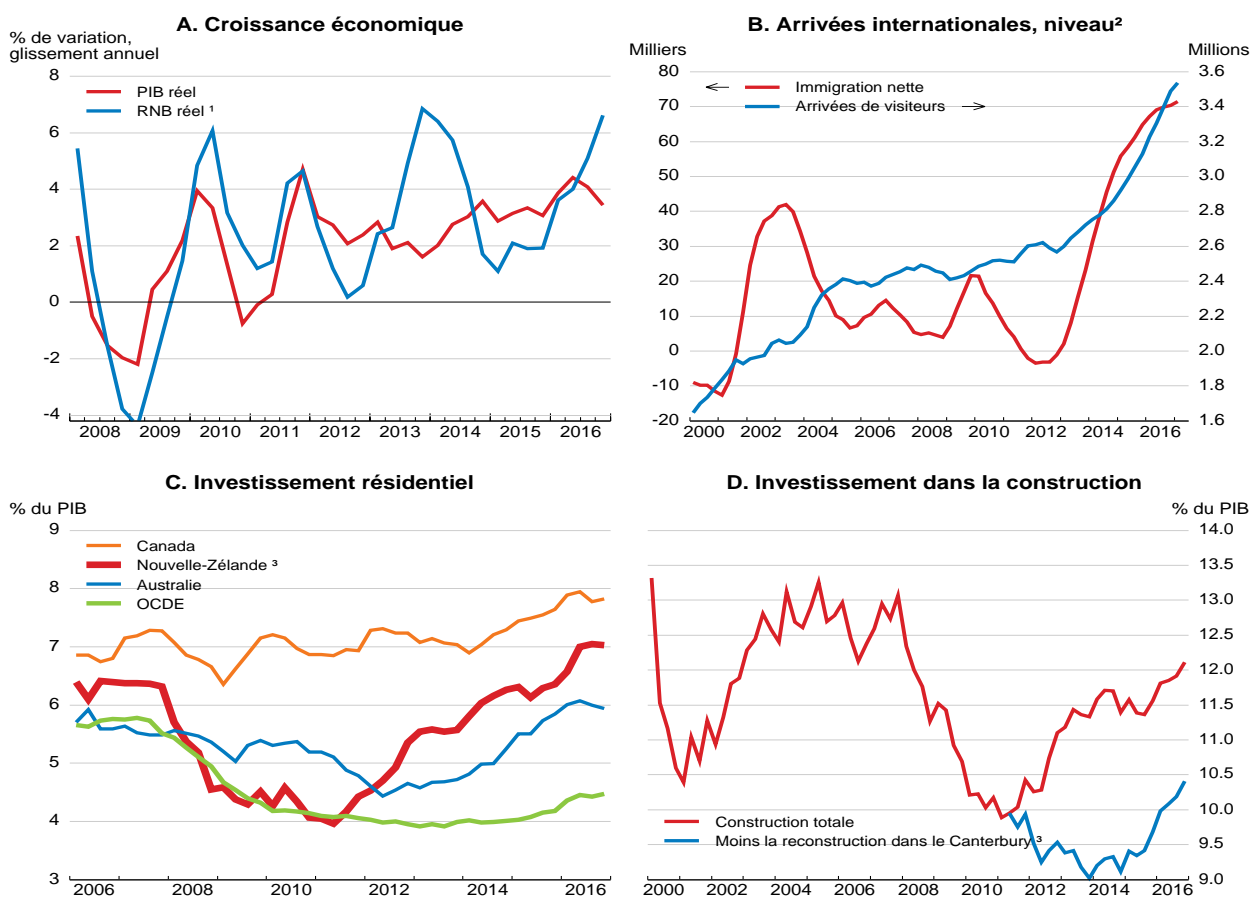
- L'économie enregistre une forte croissance, et le bien-être des Néo-Zélandais est élevé à presque tous les égards. Une série de réformes visant à stimuler la productivité améliorerait encore ces bonnes performances.
- En rehaussant sans relâche le niveau des compétences de la main-d'œuvre, en facilitant l'acquisition des compétences recherchées par le marché du travail et, si nécessaire, en remédiant explicitement aux éventuelles conséquences néfastes que le progrès technique pourrait avoir sur la distribution des revenus, les pouvoirs publics aideraient la population à s'adapter à l'évolution du marché du travail.
- Le suivi et la gestion des effets environnementaux des activités fondées sur l'exploitation des ressources naturelles, y compris en accentuant l'effet de signal donné par les prix de l'utilisation des ressources et de la pollution au travers d'instruments de marché, contribueraient à préserver la qualité de l'environnement néo-zélandais, si précieuse pour l'économie.

La Nouvelle-Zélande connaît une forte expansion généralisée

Au cours des trois dernières années, la croissance économique s'est établie autour de 3 % en moyenne (graphique 4, partie A) et, d'après les projections, elle devrait rester robuste en 2018 (tableau 1). La progression des salaires est toutefois restée modeste, soutenant ainsi la compétitivité internationale (graphique 5, partie A). Jusqu'à très récemment, l'inflation est restée inférieure au point médian de la fourchette visée, et les anticipations en la matière ont été bien ancrées (graphique 6, parties A à C). Plusieurs facteurs clés soutiennent cette expansion :

- L'immigration nette a encore augmenté, dépassant 70 000 entrées par an, soit 1.5 % de la population) (graphique 4, partie B). Entre le 30 juin 2015 et le 30 juin 2016, 52 000 visas de résident permanent ont été accordés ; 30 000 au titre de l'immigration qualifiée/économique, 18 000 au titre du regroupement familial et 4 000 à cause de la situation internationale ou pour des raisons humanitaires (MBIE, 2016a). La Chine, l'Inde, le Royaume-Uni et les Philippines sont les principaux pays d'origine des demandeurs de visas de résidence ; l'Australie est également un pays dont sont originaires un grand nombre d'immigrés, mais les Australiens n'ont pas besoin de visa pour vivre et travailler en Nouvelle-Zélande. L'immigration nette va probablement ralentir progressivement (passant à 60 000 personnes en 2017 et 51 000 en 2018) à mesure que l'économie australienne va s'affermir (incitant un plus grand nombre de résidents néo-Zélandais à émigrer et des Néo-Zélandais résidant en Australie à rentrer en moins grand nombre dans leur pays), que les mesures récemment adoptées par les pouvoirs publics pour réduire le nombre des résidents permanents et durcir les obligations de compétences auxquels ils sont soumis commenceront à produire leurs effets et que les augmentations récentes du nombre d'arrivants temporaires à long terme seront suivies d'une augmentation des départs lorsque la plupart de ces immigrés retourneront dans leur pays.

Graphique 4. Éléments moteurs de l'expansion économique



1. Le revenu national brut (RNB) réel est égal au PIB réel corrigé des variations des termes de l'échange.
 2. Données cumulées pour les quatre derniers trimestres.
 3. Moins les estimations de la Banque de réserve relatives à l'effet direct de la reconstruction sur les dépenses du secteur.
- Source : OCDE, base de données des Perspectives économiques ; A. Wood et al. (2016), « The Canterbury Rebuild Five Years on from the Christchurch Earthquake », *RBNZ Bulletin*, vol. 79, n° 3, février ; Statistics New Zealand.

Tableau 1. Indicateurs macroéconomiques et projections

Pourcentage de variation annuelle en volume, sauf indication contraire (prix de 2009/2010)

	2013 Prix courants (milliards NZD)	2014	2015	2016	2017	2018
Produit intérieur brut (PIB)	227.7	2.8	3.1	3.9	3.1	3.1
Consommation privée	132.8	3.1	2.9	4.3	4.1	3.3
Consommation publique	42.8	3.3	2.6	2.3	2.7	1.9
Formation brute de capital fixe	48.1	8.4	2.1	5.6	5.9	4.9
Logement	12.9	9.9	1.3	9.6	3.8	4.8
Entreprises	22.6	6.1	0.8	6.1	7.4	5.8
Secteur public	12.7	10.7	5.4	0.8	4.3	3.1
Demande intérieure finale	223.7	4.3	2.6	4.2	4.3	3.4
Variation des stocks ¹	1.8	0.0	-0.5	0.6	0.2	-0.1
Demande intérieure totale	225.6	4.2	2.2	4.7	4.5	3.3
Exportations de biens et services	64.8	3.1	6.8	1.6	0.7	3.6
Importations de biens et services	62.6	7.9	3.6	4.2	6.1	4.5
Exportations nettes ¹	2.2	-1.3	1.0	-0.7	-1.4	-0.2
Autres indicateurs (taux de croissance, sauf indication contraire)						
PIB potentiel	..	2.6	2.8	2.9	2.9	2.8
Écart de production ²	..	-0.6	-0.4	0.7	0.9	1.2
Emploi ³	..	3.5	2.3	4.6	3.9	1.9
Population d'âge actif		1.7	2.0	2.0	1.8	1.6
Population active		3.1	2.2	4.3	3.5	1.7
Taux de chômage ⁴	..	5.4	5.4	5.1	4.7	4.5
Déflateur du PIB	..	2.3	0.2	1.6	2.7	2.1
Indice des prix à la consommation	..	1.2	0.3	0.6	2.4	1.8
Inflation sous-jacente	..	1.4	1.1	1.3	1.7	1.8
Taux d'épargne des ménages, net ⁵	..	-1.5	-2.2	-0.7	-0.6	-0.6
Termes de l'échange		5.1	-4.7	3.1	2.0	-0.1
Solde des opérations courantes ⁶	..	-3.2	-3.3	-2.7	-3.4	-3.4
Solde financier des administrations publiques ⁶	..	0.3	0.0	0.0	0.3	0.8
Solde financier sous-jacent des administrations publiques ²		0.7	0.1	-0.4	-0.2	0.2
Solde primaire sous-jacent des administrations publiques ²	..	1.5	0.9	0.3	0.4	0.7
Dette brute des administrations publiques ^{6,7}	..	40.7	40.8	39.7	39.1	38.2
Dette nette des administrations publiques ^{6,7}	..	5.3	5.0	4.9	4.4	3.4
Taux du marché monétaire à trois mois, moyenne	..	3.4	3.2	2.3	1.9	2.1
Taux à 10 ans sur emprunts d'État, moyenne	..	4.3	3.4	2.8	3.5	4.2

1. Contribution aux variations du PIB réel.

2. En pourcentage du PIB potentiel.

3. Statistics New Zealand a modifié son enquête sur l'emploi réalisée auprès des ménages, de sorte que le nombre de personnes considérées comme ayant un emploi a augmenté, ce qui influe sur la croissance de l'emploi en 2016.

4. En pourcentage de la population active.

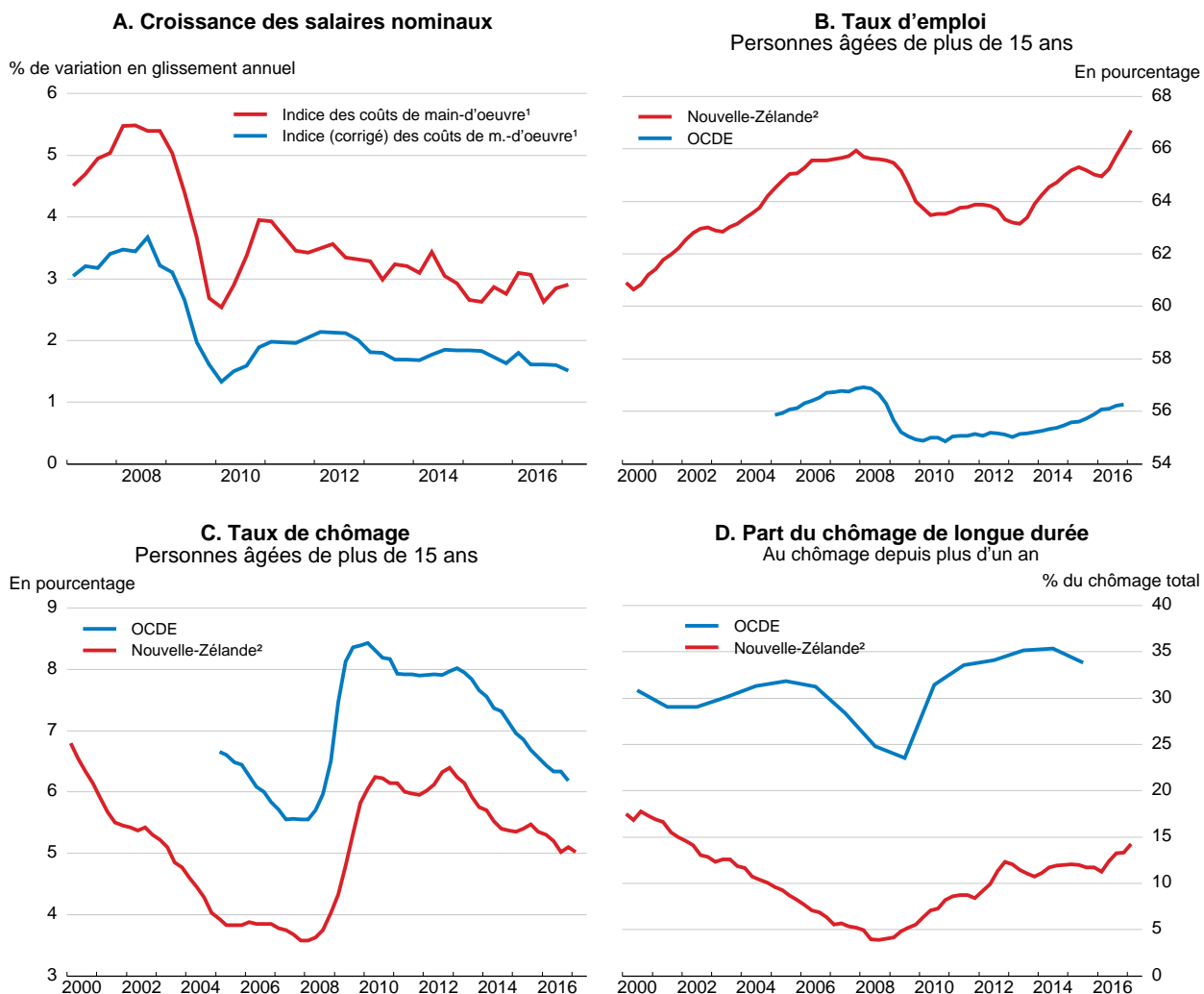
5. En pourcentage du revenu disponible des ménages.

6. En pourcentage du PIB.

7. Sur base SCN, hors engagements non provisionnés des fonds de pension de la fonction publique.

Source : OCDE (2016), Base de données des Perspectives économiques de l'OCDE n° 101.

Graphique 5. Évolution du marché du travail



1. Indice des coûts de main-d'œuvre du secteur privé. L'indice corrigé des coûts de main-d'œuvre exclut les hausses de salaires dues à l'amélioration de la productivité.

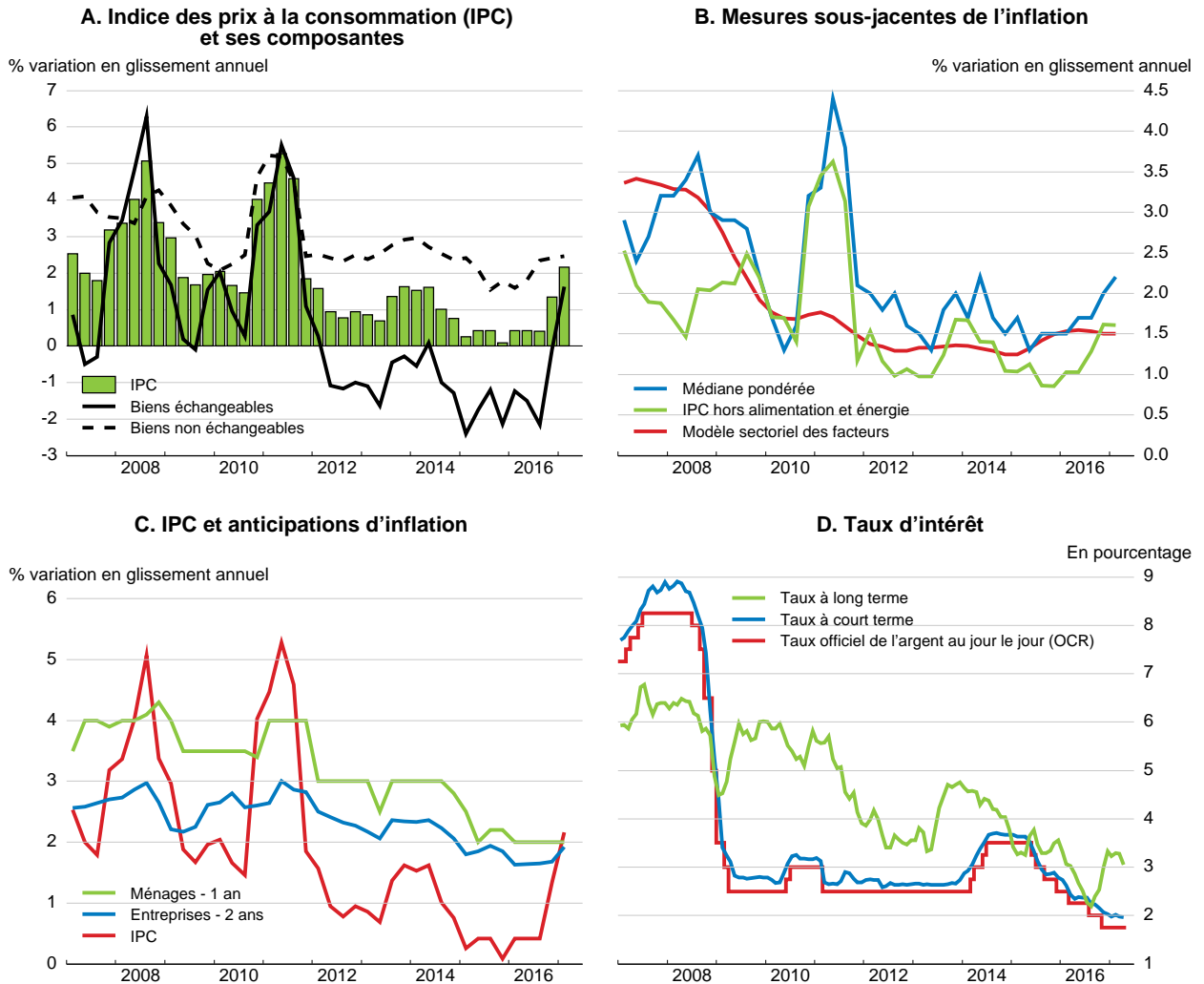
2. Moyenne mobile sur quatre trimestres.

Source : Statistics New Zealand, Work Income and Spending ; OCDE, base de données sur les statistiques de la population active.

- Grâce à la hausse des prix de l'immobilier (voir ci-dessous), le patrimoine des ménages et la consommation ont augmenté, et stimulé en outre l'activité de construction résidentielle (graphique 4, partie C), en particulier à Auckland. Après avoir marqué une pause en 2015, l'activité est répartie ces derniers trimestres, avec des taux de croissance dépassant les 10 %. La poursuite de la croissance dépendra de ce que les capacités soient ou non près d'atteindre des limites qui freinent l'activité.
- Si les séismes survenus en 2010-2011 dans le Canterbury ont détruit un nombre considérable d'équipements publics et privés, l'activité de reconstruction a soutenu la croissance du PIB. Après avoir passé un pic (graphique 4, partie D), elle devrait se ralentir progressivement. Les dépenses engagées pour la reconstruction à Kaikōura après le séisme de novembre 2016 seront beaucoup plus modestes, mais devraient néanmoins représenter entre 1 et 3 % du PIB.

- Le tourisme a connu un grand essor ces dernières années, avec une hausse particulièrement marquée du nombre de touristes en provenance d'Asie (de Chine, surtout).
- Les termes de l'échange se sont améliorés depuis la fin 2015 (en partie grâce à un rebond de 35 % du prix du lait), et ils sont élevés par rapport à leur historique. Cette situation a poussé les revenus à la hausse, et devrait favoriser une croissance plus rapide de la demande, une fois que les éleveurs auront ramené leur dette à des niveaux plus soutenables.
- La politique monétaire est très accommodante (voir plus bas).

Graphique 6. Inflation prévue et réelle et taux d'intérêt



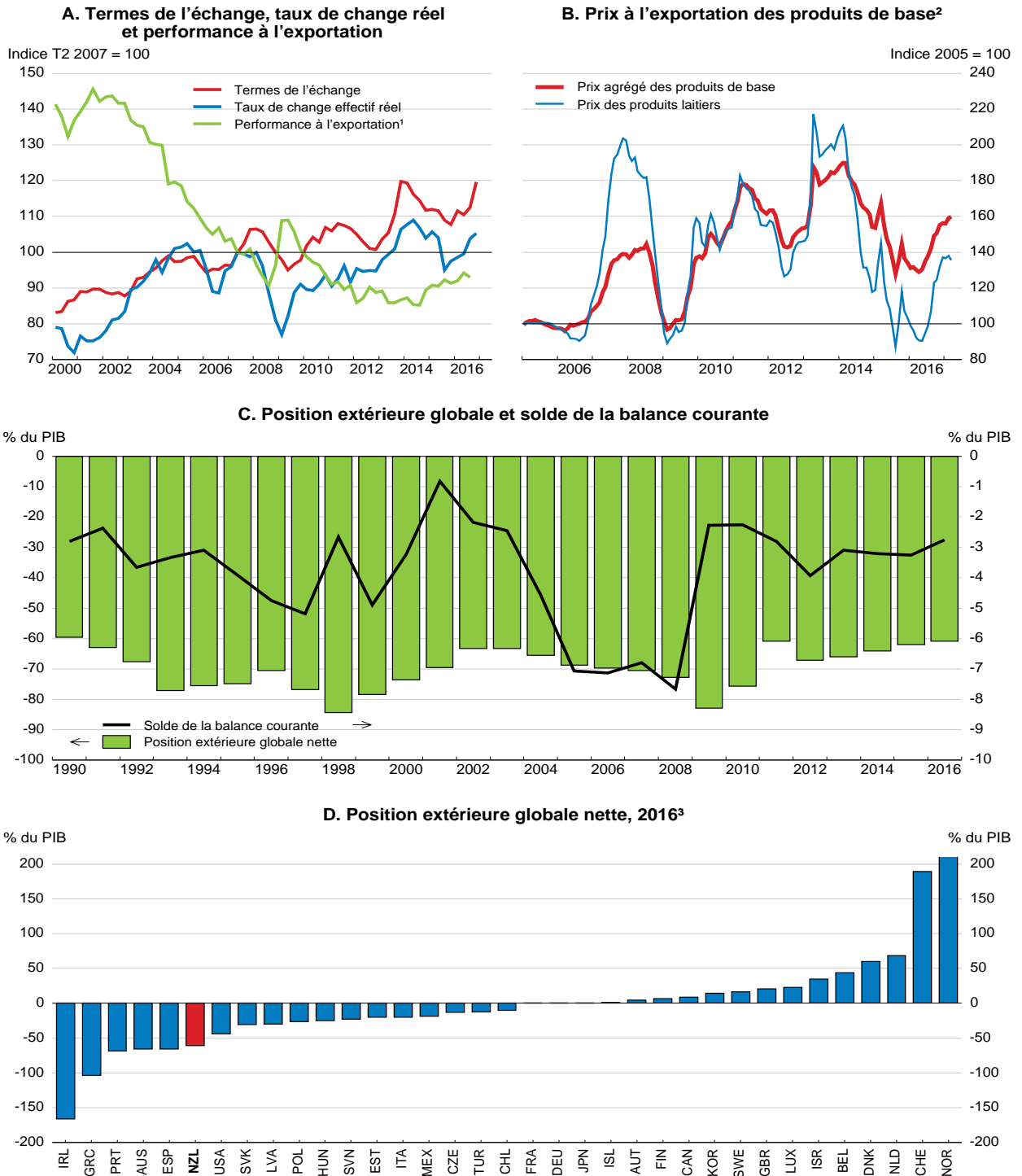
Source : Statistics New Zealand ; Reserve Bank of New Zealand ; OCDE, base de données des Perspectives économiques.

L'emploi et la main-d'œuvre sont en forte augmentation, et le taux d'emploi est plus élevé que dans la plupart des pays de l'OCDE (graphique 5, partie B). Le taux de chômage est descendu à environ 5 %, un niveau qui demeure néanmoins plus élevé qu'avant la crise financière mondiale (graphique 5, partie C) et qui varie entre 2.8 % et 8.0 % selon les régions. Si la part du chômage de longue durée (de plus d'un an) est faible par comparaison internationale, elle a augmenté après la crise (partie D) et n'a pas encore amorcé son repli vers les niveaux d'avant la crise (graphique 5, partie D). Dans les années 1990, dernière époque de fort chômage, la part du chômage de longue durée avait commencé à reculer deux à trois ans après le début du reflux du chômage et avait atteint son point bas trois à quatre ans seulement après celui du taux de chômage global. Il se peut que les exigences de recherche d'emploi imposées à certaines catégories de bénéficiaires de l'aide sociale sur longue période (chapitre 2) aient retardé le recul de la part du chômage de longue durée. La main-d'œuvre sous-utilisée, qui comprend, outre les chômeurs, les personnes sous-employées et celles qui sont prêtes à travailler mais ne cherchent pas activement un emploi, reste elle aussi plus nombreuse qu'avant la crise.

Les termes de l'échange sont repartis à la hausse pour atteindre leur pic de la fin de 2013, reflétant un redressement partiel des prix des produits de base, notamment des produits laitiers (graphique 7, parties A et B), et la baisse des prix du pétrole. Le taux de change réel s'est accru, mais demeure en deçà du pic atteint en 2014. Néanmoins, la monnaie néo-zélandaise est peut-être quelque peu surévaluée, notamment parce que le pays est plus avancé dans le cycle économique – et nécessite donc une hausse plus précoce des taux directeurs – que de nombreux autres pays avancés. Par contraste avec la période précédente de forte croissance économique (qui a conduit à la récession), le déficit de la balance courante s'est réduit à moins de 3 % du PIB au lieu de s'alourdir (graphique 7, partie C), et les projections indiquent qu'il devrait rester autour en deçà de 3½ per cent jusqu'en 2018. Cette performance reflète principalement la baisse du coût du service de la dette. D'après les projections de la balance courante, la position extérieure nette devrait demeurer aux alentours de son niveau actuel, à 60 % du PIB, ce qui est élevé par rapport à d'autres pays (graphique 7, partie D). La Nouvelle-Zélande n'a pas particulièrement souffert durant les deux dernières crises financières mondiales, même si en proportion, sa position extérieure nette est au moins aussi importante par rapport au PIB, en raison d'un bon contexte pour l'action publique et notamment, un taux de change flottant, une dette publique raisonnable et l'absence d'asymétrie monétaire entre les actifs et les passifs inscrits aux bilans des banques et des autres agents économiques.

Selon les projections, la croissance devrait revenir à 3 % environ en 2017-18, parce que le ralentissement de l'immigration nette restreint à la fois la consommation et la construction résidentielle, et que l'achèvement des travaux de reconstruction post-sismique dans le Canterbury implique une réduction des dépenses de construction, que ne compenseront pas le rebond d'activité lié au séisme de Kaikōura et l'annonce récente d'une augmentation des dépenses d'infrastructures. La croissance des exportations devrait se poursuivre à un bon rythme, entraînée par une forte demande touristique en provenance d'Asie et par la hausse des exportations de produits laitiers. Le taux de chômage devrait fléchir légèrement, à 4½ pour cent d'ici la fin de 2018, et les salaires devraient augmenter modérément. La hausse des prix à la consommation devrait s'accélérer durablement à 2 % d'ici la fin 2018, lorsque les effets de la chute des prix du pétrole se seront estompés et que des contraintes de capacités commenceront à se faire sentir.

Graphique 7. Indicateurs du secteur extérieur



1. La performance à l'exportation est mesurée par l'évolution du rapport des exportations de biens et services aux volumes des marchés à l'exportation (définis comme la moyenne, pondérée des échanges, des importations des partenaires).
2. Séries en USD.
3. Chiffres de 2015 pour le Chili et l'Italie.

Source : OCDE, base de données des Perspectives économiques ; ANZ Bank ; Statistics New Zealand ; FMI, base de données des statistiques sur la balance des paiements.

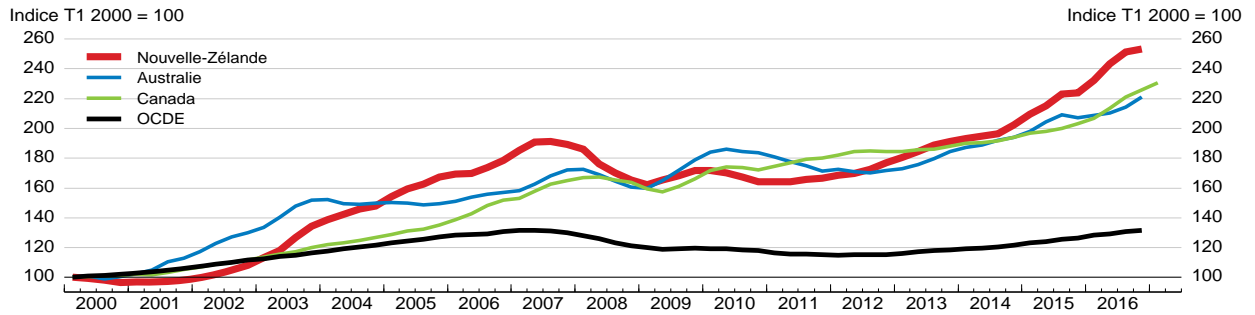
Le principal risque d'écart à la baisse par rapport à ces projections serait une correction désordonnée sur le marché du logement, parallèlement à d'autres chocs extrêmes potentiels mais, par nature, non quantifiables, décrits au tableau 2. L'inflation globale et les taux d'intérêt pourraient également être inférieurs aux prévisions, ce qui différerait le retour de l'inflation au centre de la fourchette ciblée et prolongerait des taux d'intérêt exceptionnellement bas en Nouvelle-Zélande, ajoutant aux tensions sur les prix des logements. Les principaux risques d'écart à la hausse seraient que, d'une part, l'immigration nette ne reflue pas dans les proportions attendues, ce qui entretiendrait une croissance soutenue de la consommation et des dépenses de construction et, d'autre part, que le prix des produits laitiers continue d'augmenter, renforçant ainsi les exportations et les revenus disponibles. Un risque extérieur majeur concerne le commerce mondial, qui pourrait soit être plus dynamique, stimulant la croissance, soit plus atone, déprimant l'activité.

Tableau 2. Chocs extrêmes qui pourraient menacer l'économie de la Nouvelle-Zélande

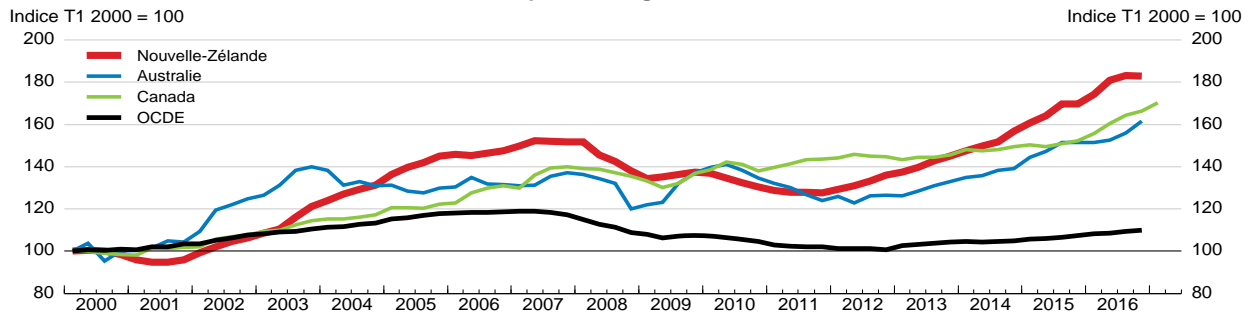
Choc	Impact possible
Correction désordonnée sur le marché du logement	Les prix des logements sont élevés par rapport aux fondamentaux, surtout à Auckland, et la dette des ménages rapportée au revenu disponible s'est envolée pour atteindre des niveaux jamais vus par le passé ou dans d'autres pays (graphique 8 ; encadré 1). Ainsi, le prix médian des logements représente aujourd'hui six fois le revenu médian des ménages, contre trois fois au début des années 1990 (Demographia, 2017). Une forte chute pèserait sur la consommation des ménages et sur l'investissement dans l'immobilier résidentiel.
Hausse des restrictions aux échanges	Les tensions commerciales s'intensifient et, si le protectionnisme continuait à s'étendre, les effets sur des pays comme la Nouvelle-Zélande, dépourvus de grands marchés intérieurs, seraient particulièrement dommageables.
Crise du secteur financier en Chine	Une crise de ce type freinerait les échanges mondiaux et la croissance. La demande d'exportations néo-zélandaises serait touchée directement, par une contraction de la demande chinoise, et indirectement, par une baisse de la demande chinoise d'exportations en provenance des principaux partenaires commerciaux de la Nouvelle-Zélande, en particulier l'Australie.
Catastrophes naturelles	La probabilité de fortes répliques demeure élevée dans les régions touchées par le séisme de Kaikōura en 2016 et par ceux intervenus dans le Canterbury, en 2010-11. Les catastrophes naturelles peuvent engendrer d'importantes pertes en vies humaines, une interruption de l'activité économique et des coûts de reconstruction lourds pour le secteur privé et public.

Graphique 8. Prix des logements

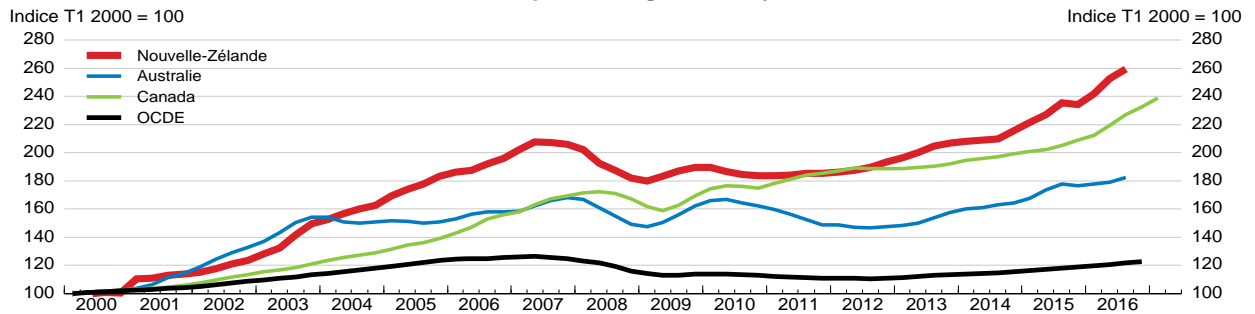
A. Évolution des prix réels des logements¹



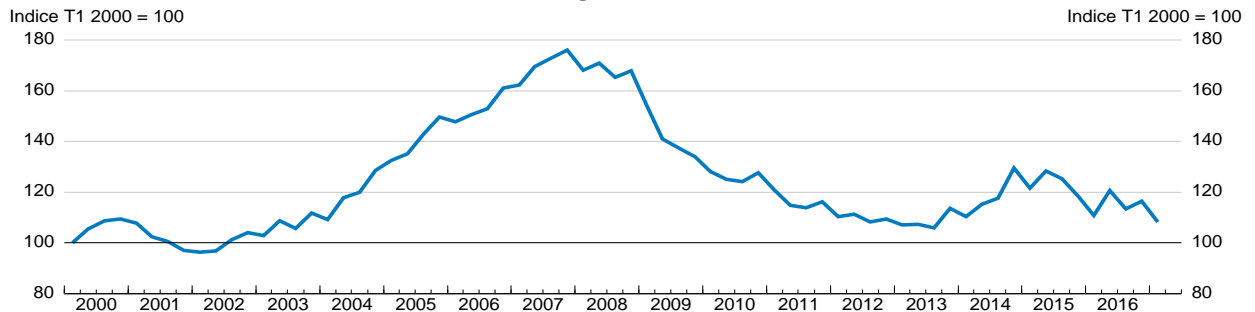
B. Ratios prix des logements/revenu



C. Ratios prix des logements/loyers



D. Accessibilité des logements en Nouvelle-Zélande²



1. Prix des logements en valeur nominale corrigé du déflateur de la consommation privée.
2. L'indice d'accessibilité des logements défini par Massey University Real Estate Analysis Unit correspond au ratio du taux d'intérêt hypothécaire pondéré en pourcentage du prix de vente médian sur le salaire moyen. Plus l'indice est bas, plus le logement est abordable.

Source : OCDE, base de données des prix des logements ; Massey University Real Estate Analysis Unit, *Home Affordability Report*, divers rapports trimestriels, www.masseynews.massey.ac.nz.

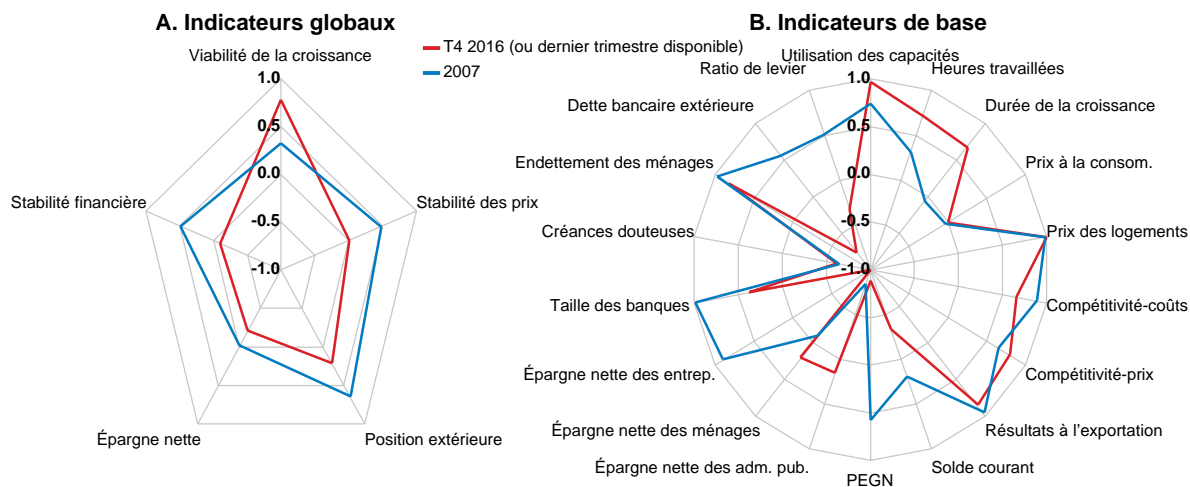
Encadré 1. Vulnérabilités macrofinancières

Le graphique 9 présente les vulnérabilités macrofinancières sous la forme d'écart entre les indicateurs et leur moyenne à long terme, notée zéro, où les écarts les plus grands (les plus proches de +1) dénotent les plus grandes vulnérabilités potentielles. La sélection d'indicateurs est tirée des travaux récents de l'OCDE sur les indicateurs de vulnérabilité (Röhn et *al.*, 2015) et sur les liens entre finance et croissance économique (Cournède et Denk, 2015).

Les vulnérabilités macrofinancières sont généralement moins marquées qu'à la fin de la dernière expansion, en 2007 ; les principales sources restent le niveau élevé du prix des logements et le lourd endettement des ménages. La position extérieure demeure un risque, compte tenu de la faiblesse de la compétitivité des coûts et des prix ainsi que de la performance à l'exportation, mais tous ces indicateurs sont meilleurs qu'en 2007, de même que le solde de la balance courante et la position extérieure nette. Mais c'est la stabilité financière qui présente l'amélioration la plus nette : le resserrement de la réglementation a réduit la dette extérieure des banques et leur levier financier. La détérioration de l'indicateur relatif à la viabilité de la croissance est due à l'effet combiné d'une forte utilisation des capacités et d'une période relativement longue d'expansion (23 trimestres) depuis la dernière récession.

Graphique 9. Évolution des vulnérabilités macro-financières depuis 2007

Écart des indicateurs par rapport à leur moyenne réelle de long terme (0)¹



1. Les écarts maximum représentent la vulnérabilité potentielle la plus forte (+1) et les écarts minimum la vulnérabilité la plus faible (-1). On calcule chaque indicateur global de vulnérabilité macro-financière en agrégeant (moyenne arithmétique) les indicateurs de base normalisés. La viabilité de la croissance recouvre les indicateurs de base suivants : le taux d'utilisation des capacités manufacturières ; le nombre total d'heures travaillées rapporté à la population d'âge actif (heures travaillées) ; et un indicateur reflétant à la fois la longueur et la vigueur de la phase d'expansion consécutive au dernier point bas du cycle économique (durée de la croissance). La stabilité des prix recouvre : un indicateur combinant la valeur absolue de l'écart entre l'inflation sous-jacente et son objectif, d'une part, et l'écart entre l'inflation globale et l'inflation sous-jacente (prix à la consommation) ; et la moyenne du ratio prix des logements/loyers et du ratio prix des logements/revenus (prix des logements). La position extérieure recouvre : la moyenne du taux de change effectif réel fondé sur les coûts unitaires de main-d'oeuvre et du taux de change effectif réel fondé sur l'indice des prix à la consommation (compétitivité-coûts) ; les prix relatifs des biens et services exportés (compétitivité-prix) ; les résultats à l'exportation ; le solde de la balance courante ; et la position extérieure globale nette en pourcentage du PIB. L'épargne nette recouvre : l'épargne nette des administrations publiques, celle des ménages et celle des entreprises, toutes exprimées en pourcentage du PIB. La stabilité financière recouvre : la taille des établissements bancaires en pourcentage du PIB ; les créances douteuses en pourcentage du montant brut des prêts ; l'endettement des ménages en pourcentage de leur revenu disponible ; la dette extérieure des banques agréées en pourcentage du passif total des banques ; et les fonds propres plus les réserves en pourcentage du total du passif (ratio de levier).

Source: Calculs de l'OCDE d'après Thomson Reuters ; OCDE, base de données des Perspectives économiques de l'OCDE ; Reserve Bank of New Zealand ; Statistics New Zealand.

Assurer la stabilité financière et celle des prix

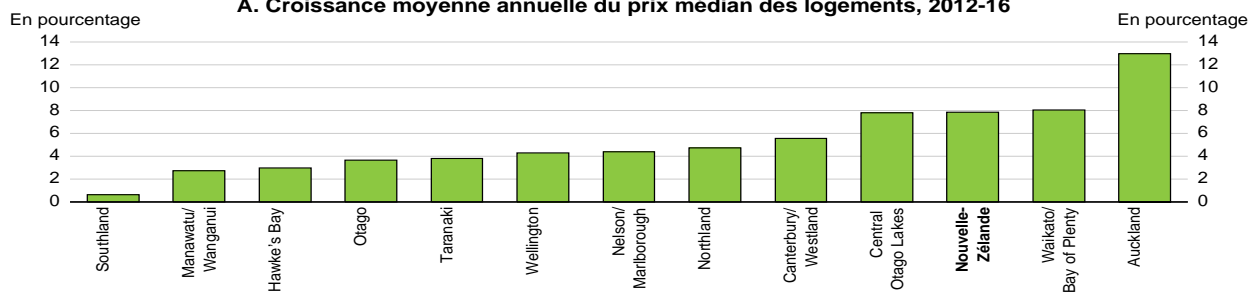
En juin 2015, la Banque de réserve de Nouvelle-Zélande (RBNZ) a modifié sa politique : elle a entamé une série de baisses du taux directeur qui, de 3.5 %, est descendu à 1.75 % en novembre 2016, l'objectif étant de pousser à moyen terme le taux d'inflation à la hausse, vers le milieu de la fourchette cible de 1 à 3 % (graphique 6, partie D). La RBNZ craignait que, si l'inflation demeurait largement au-dessous du milieu de la fourchette cible pendant trop longtemps, les anticipations inflationnistes ne diminuent, rendant, à terme, le retour à la cible plus difficile. Pour l'heure, les anticipations d'inflation à moyen terme demeurent bien ancrées à environ 2 %. La RBNZ prévoit une hausse sensible de l'inflation qui pourrait s'établir aux alentours de 2 % dans les premiers mois de 2019, et elle devrait commencer à relever le taux officiel de l'argent au jour le jour au second semestre de 2019. Selon ses prévisions, l'environnement actuel de la politique monétaire est correct, même si des taux d'intérêt aussi bas peuvent avoir pour inconvénient d'alimenter la hausse du prix des logements et de l'endettement des ménages, comme dans de nombreux autres pays. L'OCDE prévoit quant à elle que l'inflation remontera durablement un peu plus tôt (vers la fin de 2018) autour de 2 % et que la politique monétaire commencera à prendre un tour plus restrictif également vers la fin de 2018, à l'instar de la majorité des autres prévisionnistes.

Les prix des logements ont fortement augmenté en termes réels, mais aussi par rapport aux revenus et aux loyers, surtout depuis 2012, et ils sont maintenant largement supérieurs à leur moyenne à long terme (graphique 8, parties A à C). Cependant, la diminution antérieure des taux d'intérêt hypothécaires a atténué en grande partie les pressions associées sur l'accessibilité au niveau national (partie D), sauf à Auckland (Massey University, 2016), où les hausses de prix ont été particulièrement marquées (graphique 10, partie A), dépassant de loin la croissance médiane des revenus des ménages. Le ratio prix du logement/revenu y est désormais comparable à celui de nombreuses grandes villes étrangères beaucoup plus grandes, voire plus élevé (partie B). Un facteur majeur poussant à la hausse les prix des logements à Auckland est le niveau élevé de l'immigration nette, surtout depuis 2012 (partie C), dans un contexte de faible réactivité de l'offre de logements. En effet, environ la moitié des immigrants s'installent à Auckland, soit plus que la part de la ville dans la population (un tiers), et l'offre de logements neufs ne suit pas le rythme de la demande (partie D).

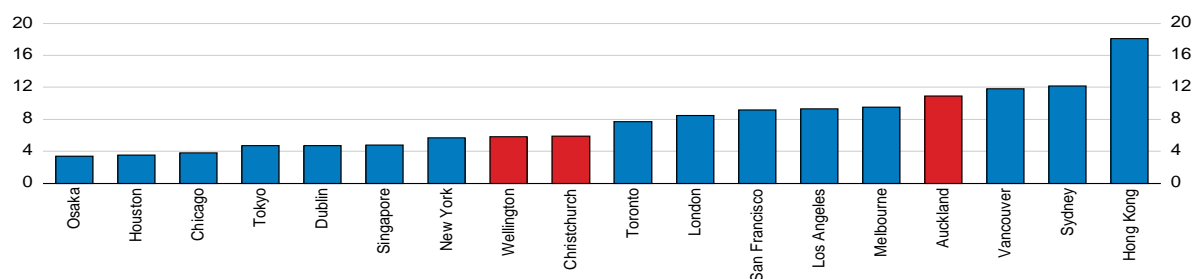
La réponse de l'offre est bridée par des règles d'urbanisme restrictives et complexes, par la pénurie d'infrastructures et par le développement insuffisant des capacités dans le secteur de la construction (voir ci-après ; et chapitre 1). La forte croissance de la demande a alimenté des anticipations de hausse continue des prix, qui ont à leur tour poussé encore à la hausse la demande et les prix. Il est possible que ce cycle commence à gagner d'autres régions du pays. Ainsi, en dehors d'Auckland, les prix sont récemment montés en flèche, même en l'absence apparente de croissance démographique particulièrement vive ou de pénurie de logements. Comme indiqué dans l'*Étude* de 2015 (OCDE, 2015a), le coût élevé du logement est particulièrement dommageable pour les ménages à faible revenu. Depuis le début des années 1990, l'offre de logements neufs s'est déplacée d'habitations à bas coûts vers l'immobilier haut de gamme, devenant ainsi de moins en moins abordable. Le coût du logement représentait, en 2015, 54 % du revenu pour le quintile inférieur des ménages, contre moins de 30 % en 1990 (Perry, 2016).

Graphique 10. Prix des logements et pression démographique

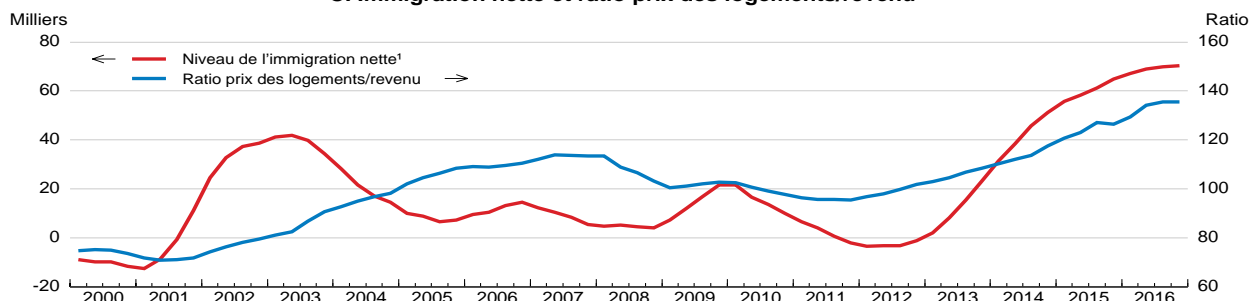
A. Croissance moyenne annuelle du prix médian des logements, 2012-16



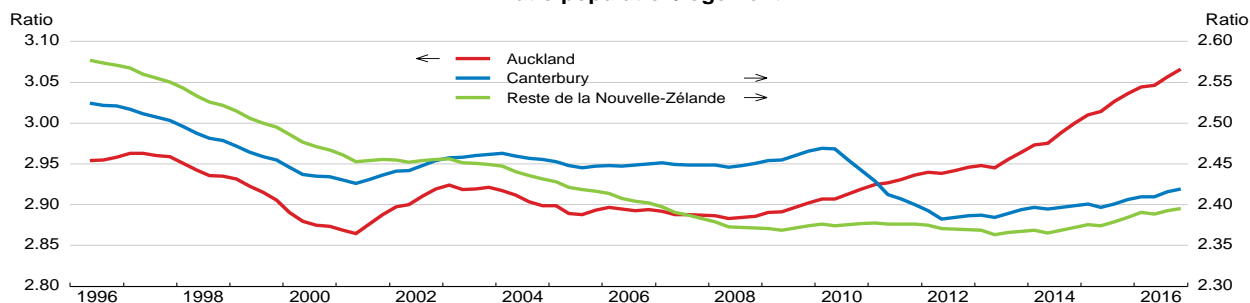
B. Prix médian des logements par rapport au revenu médian des ménages, T3 2016



C. Immigration nette et ratio prix des logements/revenu



D. Ratio population/logement



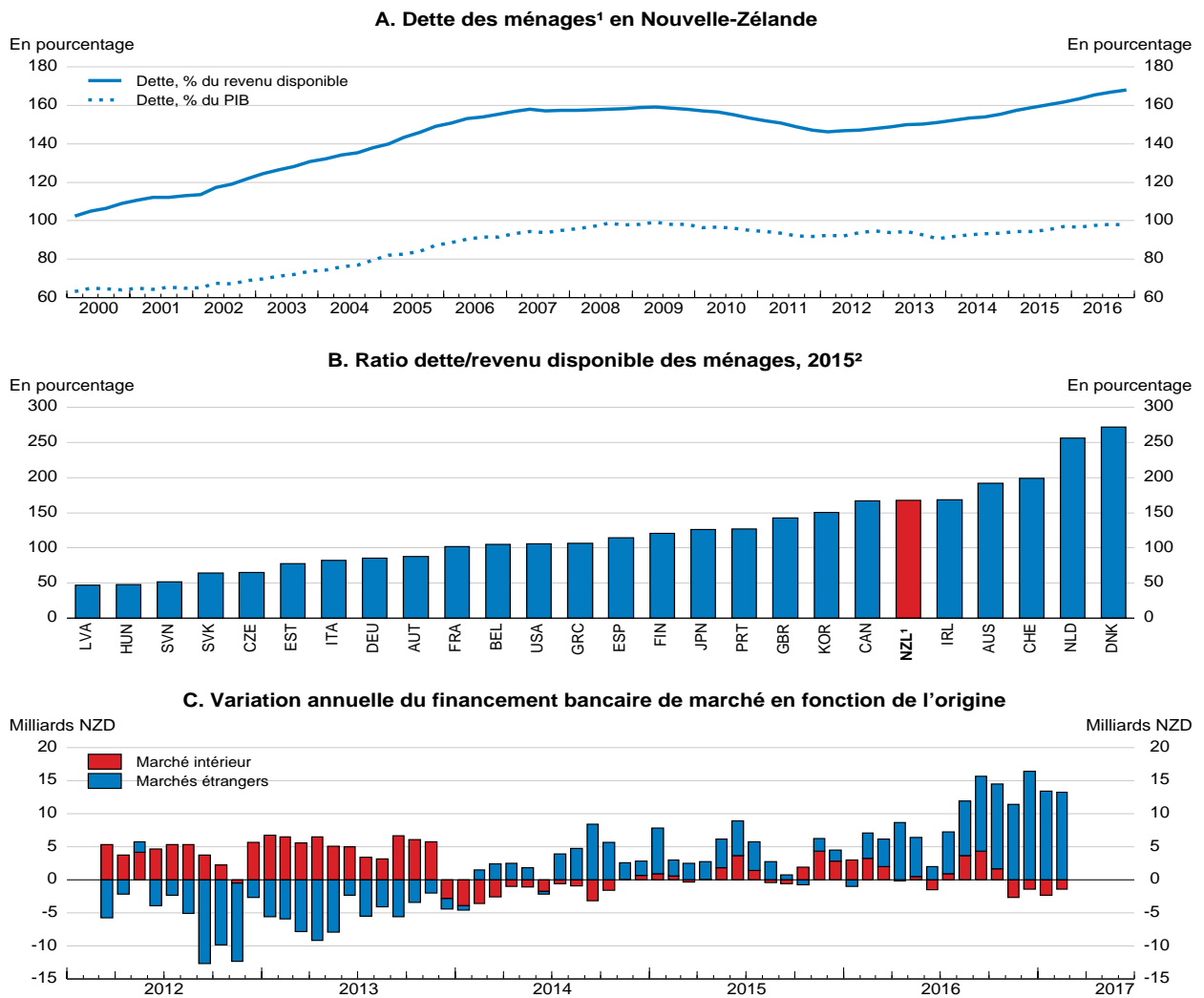
1. Données cumulées pour les quatre derniers trimestres.

Source : Real Estate Institute of New Zealand ; Demographia (2017), *13th Annual Demographia International Housing Affordability Survey : 2017* ; Statistics New Zealand ; OCDE, base de données des Perspectives économiques ; Reserve Bank of New Zealand (2015), *Financial Stability Report*, mai, graphique 4.3 mis à jour.

Après s'être contractée dans le sillage de la crise, la dette des ménages en proportion du revenu disponible est repartie à la hausse en 2012, dépassant aujourd'hui légèrement son niveau de 2007

(graphique 11, partie A). La dette est lourde aussi par comparaison internationale (graphique 11, partie B). Qui plus est, les ménages sont fortement exposés à un risque de taux d'intérêt – on estime que près de 70 % de l'encours de prêts hypothécaires devrait être réévalué dans les deux prochaines années. L'accroissement du total des prêts bancaires et du crédit immobilier s'est accéléré, passant de 3 % par an sur la période 2011-2013 à 7 % par an sur la période 2014-2016 (RBNZ, 2016c). Les risques que présente, pour la stabilité financière, l'accroissement de la dette des ménages et des prix de l'immobilier sont encore aggravés par la hausse récente du financement bancaire sur les marchés étrangers, qui intensifie l'exposition des banques aux chocs de liquidité mondiale (graphique 11, partie C). Le financement à l'étranger a augmenté par suite de la diminution des flux de capitaux non bancaires, les paiements d'assurance en rapport avec les séismes étant arrivés à leur terme. L'autre grand risque pour la stabilité financière tient à l'endettement du secteur laitier, qui s'est accéléré au cours de 2015 mais dont le rythme a marqué le pas à la suite des récentes augmentations de prix (RBNZ, 2016b).

Graphique 11. Endettement des ménages et financement des banques sur les marchés



1. Y compris l'endettement pour les propriétés locatives.

2. Corée : 2013 ; Nouvelle-Zélande, Portugal, Suède et Royaume-Uni : 2016.

Source : OCDE, base de données des comptes nationaux - tableau de bord financier ; Reserve Bank of New Zealand (2016), *Financial Stability Report*, novembre, graphique 3.12 et Statistics on Households.

La RBNZ s'est efforcée de limiter les risques de stabilité financière en limitant, depuis 2013, la quotité de financement autorisée, comme le recommandaient des *Études* passées (tableau 3). Ainsi, en octobre 2015, les autorités ont encore restreint la quotité des prêts destinés à l'acquisition de biens immobiliers dans la région d'Auckland ; elles estiment en effet que les prix de l'immobilier à Auckland ont enregistré une hausse qui ne s'explique pas par des facteurs fondamentaux tels que pénurie de logements, forte immigration et faibles taux d'intérêt. Si une analyse plus détaillée reste nécessaire, il semblerait que ces restrictions spécifiquement régionales aient vu leur efficacité entamée, du fait que certains investisseurs ont réorienté leurs acquisitions hors d'Auckland. Les prix des logements dans le reste de la Nouvelle-Zélande ont alors rapidement dépassé ceux en vigueur à Auckland, et des hausses de prix et un regain d'activité d'investissement ont été constatés juste au-delà des limites de la commune d'Auckland (RBNZ, 2016a). En octobre 2016, la modulation régionale du plafond de la quotité de prêt a été supprimée ; les règles plus strictes en vigueur à Auckland ont été étendues au reste du pays, de même que les restrictions applicables aux investisseurs.

Tableau 3. Recommandations antérieures de l'OCDE concernant la stabilité financière et des prix

Recommandations des <i>Études</i> précédentes	Mesures prises depuis l' <i>Étude</i> précédente (juin 2015)
Même si la solidité actuelle du système financier est indéniable, s'employer à maîtriser les risques émergents d'instabilité systémique en instaurant un environnement prudentiel plus restrictif, y compris en déployant de nouveaux instruments macroprudentiels. Étudier la possibilité d'imposer aux banques un ratio de levier, une garantie permanente des dépôts et des exigences de fonds propres plus strictes pour les banques d'importance systémique.	Les règles plus strictes limitant le ratio prêt/valeur pour les emprunts immobiliers, qui étaient applicables dans la région d'Auckland depuis octobre 2015, ont été étendues à compter d'octobre 2016 au reste du pays, de même que les restrictions applicables aux investisseurs. Il s'ensuit que les nouveaux prêts immobiliers consentis aux propriétaires occupants avec une quotité de prêt supérieure à 80 % sont limités à 10 % du total, et les prêts aux investisseurs assortis d'une quotité supérieure à 60 % ne peuvent pas dépasser 5 % du total. La Banque de réserve a demandé qu'un plafonnement du ratio dette/revenu soit ajouté à sa panoplie d'outils prudentiels.

La RBNZ a mis en évidence une croissance rapide du crédit, avec des ratios dette/revenu élevés ; elle a donc demandé que des limites à ce ratio soient ajoutées dans le protocole d'accord sur la politique prudentielle qu'elle a signé avec le gouvernement (RBNZ, 2016b), bien qu'elle n'ait pas l'intention de les imposer si ce n'est pas nécessaire. Avant de statuer sur l'attribution de cette compétence, le gouvernement a demandé à la RBNZ de réaliser une analyse coûts-avantages complète, incluant une consultation publique. Même si cette compétence lui est attribuée, la Banque devra informer le Trésor et se concerter avec les banques agréées si elle entend appliquer cet instrument.

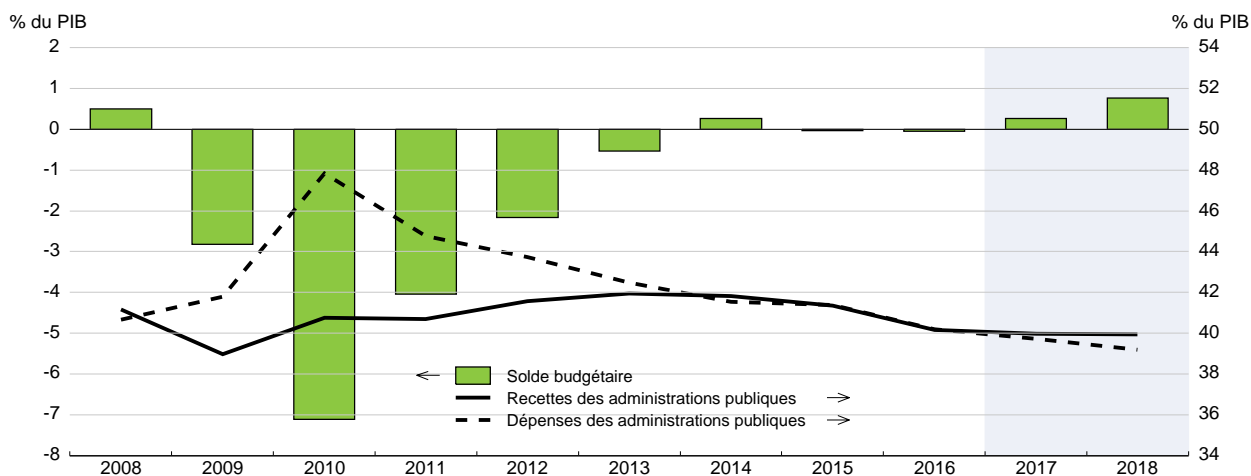
Les restrictions au ratio dette/revenu complètent celles qui s'appliquent à la quotité de prêt en freinant davantage l'endettement lors de la hausse des prix des logements et en offrant un ciblage plus précis et efficace de cette politique. Il a été démontré que ces deux mesures limitaient la croissance du crédit immobilier, et elles semblent plus efficaces que d'autres outils macroprudentiels dont la Banque dispose déjà, comme les volants de fonds propres contracycliques (Kuttner and Shim, 2013 ; Cerutti et al., 2015). Il convient néanmoins d'étudier les effets produits par le plafonnement du ratio dette/revenu, car l'emploi d'instruments multiples rend le calibrage plus délicat et peut aboutir, involontairement, à un excès de réglementation (Gadanecz and Jayaram, 2016). Les conséquences en termes de distribution doivent aussi être étudiées, car ce sont les pauvres qui subissent les contraintes de crédit les plus rigoureuses en cas de restriction au ratio dette/revenu. Sous réserve que ces plafonds respectent une procédure réglementaire en bon ordre, y compris s'agissant de leur conception, et que l'on veille à ce que les avantages d'une telle mesure soient supérieurs aux coûts, ils devront être ajoutés rapidement à la panoplie des instruments macroprudentiels de la Banque de réserve. Quoi qu'il en soit, l'analyse devrait être menée relativement

rapidement, afin de ne pas retarder la mise en œuvre de la limitation du ratio dette/revenu, au cas où cette mesure serait nécessaire pour renforcer la stabilité financière. Elle devrait même être menée en parallèle avec l'élaboration du mécanisme que les banques devront mettre en place aux fins de l'application de ces plafonds.

Ajuster la politique budgétaire pour renforcer la croissance et préparer le pays aux chocs futurs et au vieillissement démographique

Des progrès significatifs ont été réalisés vers un abaissement du déficit budgétaire des administrations publiques : après avoir atteint un maximum à 7.1 % du PIB en 2010, après la récession, il a quasiment disparu depuis 2014 (graphique 12). Cette réduction a été obtenue principalement par une contraction des dépenses en pourcentage du PIB, qui sont revenues aux niveaux d'avant 2010. Un important facteur de hausse puis de baisse subséquente des dépenses a été la série de séismes dans le Canterbury, qui a poussé les dépenses (nettes des recettes de réassurance) à la hausse au cours de l'exercice 2010-2011 (l'exercice budgétaire se termine le 30 juin) jusqu'à 4.5 % du PIB ; au cours de l'exercice 2015-2016, les dépenses ne représentaient plus que 0.6 % du PIB. L'indicateur budgétaire privilégié par le gouvernement est le solde de fonctionnement global de la Couronne avant profits et pertes, qui prend en compte les activités opérationnelles des entreprises d'État et de la Banque de réserve, mais exclut celles des administrations locales, plutôt que de recourir à la définition internationalement plus habituelle des administrations publiques. Cet indicateur néo-zélandais est redevenu excédentaire pendant l'exercice 2014-2015, après un déficit de 9.2 % du PIB (4.6 % hors dépenses liées aux séismes) pendant l'exercice 2010-2011, et l'excédent s'est maintenu en 2015-2016 (tableau 4). La dette nette des administrations publiques était tombée à seulement 5 % du PIB en 2015 (tableau 1).

Graphique 12. Indicateurs budgétaires¹



Source : OCDE, base de données des Perspectives économiques de l'OCDE, n° 101.

Tableau 4. L'assainissement budgétaire se poursuit
En pourcentage du PIB (sauf indication contraire)

Au 30 juin	Effectif	Projections				
	2015-16	2016-17	2017-18	2018-19	2019-20	2020-21
Recettes de base de la Couronne	30.2	30.4	30.1	30.1	30.3	30.6
Dépenses de base de la Couronne	29.4	29.6	28.7	28.1	27.9	27.7
dont : Aide sociale	9.7	9.7	9.4	9.2	9.2	9.2
Aide sociale au titre du Fonds de réserve pour les retraites	4.9	4.9	4.9	4.9	5.0	5.1
Dépenses d'investissement	1.8	2.5	2.3	2.0	1.7	2.6
Solde de base de la Couronne^{1,2}	0.8	0.8	1.4	2.0	2.4	2.9
Solde total de la Couronne^{1,2}	0.7	0.2	1.2	1.8	2.2	2.7
Solde corrigé des variations cycliques	1.6	1.0	1.2	1.6	2.2	2.7
Relance budgétaire (budget de base plus entités de la Couronne)³	-0.4	0.9	1.0	-0.9	-0.4	-0.6
Dette nette sous-jacente de la Couronne ⁴	24.6	24.3	23.8	22.2	20.3	18.8
Dette brute sous-jacente de la Couronne	34.5	34.7	32.0	28.7	26.9	24.2
Solde des administrations publiques	0.5	-0.3	0.6	1.5	1.9	s.o.
égal à : prêts nets des administrations publiques ⁵	0.8	0.0	0.9	1.8	2.2	s.o.
+ prêts nets des collectivités locales ⁶	-0.3	-0.3	-0.3	-0.3	-0.3	s.o.
<i>Postes pour mémoire (projections du Trésor)</i>						
Croissance du PIB réel (sur la base de la production)	2.8	3.6	3.5	2.9	2.4	2.3
Croissance du PIB nominal (sur la base des dépenses)	4.2	5.2	5.6	5	4.1	3.9
IPC (variation annuelle en pourcentage)	0.4	1.5	2	2.1	2	2.1
Rendement des obligations d'État à dix ans, en %	2.7	2.9	3.3	3.9	4.2	4.3

1. Le solde de base de la Couronne inclut les départements ministériels, les offices parlementaires, le Fonds de réserve pour les retraites de Nouvelle-Zélande (NZSF) et la Banque de réserve de Nouvelle-Zélande (RBNZ). Le solde total de la couronne inclut le solde de base plus les entités de la Couronne telles que l'ACC (Accident Compensation Commission), la NZCC (New Zealand Commerce Commission) et Callaghan Innovation.
2. Sur la base du solde de fonctionnement avant profits et pertes.
3. Solde de base de la Couronne corrigé de la position conjoncturelle de l'économie.
4. Hors versements Earthquake Commission et Southern Response, et recettes liées aux séismes du Canterbury et de Kaikōura.
5. Hors actifs du Fonds de réserve pour les retraites de Nouvelle-Zélande (12.2 % du PIB en 2015).
6. Sur la base des estimations relatives aux comptes nationaux de Statistics New Zealand (pour la période 2015-16) et des projections des statistiques des finances publiques à partir du budget 2017 (pour les périodes 2016-17 à 2020-21).
7. Estimations fondées sur la poursuite du déficit de 2015-16, conformément aux dernières données disponibles des statistiques de finances publiques et des comptes nationaux pour les collectivités locales.

Source : Treasury (2017), *Budget Economic and Fiscal Update* ; calculs de l'OCDE effectués à partir de Statistics New Zealand (2016), *Government Finance Statistics (General Government): Year Ended June 2016* ; Statistics New Zealand (2016), *National Accounts (Income and Expenditure): Year Ended March 2016* ; et Treasury (2017), *Budget Economic and Fiscal Update*.

Après être resté quasiment inchangé en 2016-2017 malgré les coûts du séisme de Kaikōura (1 milliard NZD, soit 0.4 % du PIB), le solde de fonctionnement global de la Couronne (avant profits et pertes) devrait, selon les projections officielles, s'étoffer progressivement et passer d'un excédent de 0.6 % du PIB en 2016-17 à 2.2 % du PIB en 2020-2021. Le Trésor estime que l'orientation de la politique budgétaire (relance budgétaire) sera expansionniste en 2017-2018 et 2018-19, puis restrictive au cours de chacun des deux exercices suivants. La pause observée dans le rythme de l'assainissement des premières années de la période de projection tient principalement aux mesures prises dans le budget de mai 2017, notamment à l'ajustement des tranches d'imposition sur le revenu des personnes physiques pour compenser les effets du passage récent de certains contribuables dans une tranche d'imposition supérieure du fait de l'augmentation de leur revenu (« freinage budgétaire »), en particulier s'agissant de ceux situés au milieu de la distribution des revenus, ainsi qu'à une augmentation des transferts au bénéfice des

ménages à bas revenu et des dépenses d'infrastructures. L'assainissement prévu témoigne d'une baisse du ratio dépenses/PIB. Sur la base des informations disponibles avant le budget de 2017, l'OCDE prévoyait un renforcement du solde des administrations publiques passant de l'équilibre en 2016 à un excédent de 0.8 % du PIB en 2018 (graphique 12), les trois quarts de cette hausse étant de nature structurelle (comme l'indique la variation du solde budgétaire corrigé des variations conjoncturelles). Après actualisation sur la base du budget 2017, le solde budgétaire structurel n'augmente plus, et le solde budgétaire n'affiche qu'un léger excédent du fait d'une hausse conjoncturelle modeste.

La Nouvelle-Zélande étant une petite économie fortement exposée aux chocs mondiaux et aux catastrophes naturelles, il est crucial qu'elle maintienne la dette nette de l'État à un bas niveau. À cet effet, la stratégie budgétaire des autorités consiste à ramener la dette nette sous-jacente de la Couronne à 10-15 % du PIB d'ici 2025. Il devrait être possible de financer les différentes mesures de dépenses recommandées dans la présente *Étude* (augmentation des dépenses d'infrastructures et subventions à la R-D des entreprises) qui, nettes des recettes supplémentaires proposées (redevances de péage routier, contributions au développement et taux ciblés), s'établissent à moins de 0.5 % du PIB, sans mettre sérieusement en péril cette stratégie budgétaire. Une marge de manœuvre budgétaire additionnelle pourrait être utilisée pour financer de nouveaux allègements d'impôt. Un abaissement du taux de l'impôt sur les sociétés pourrait stimuler la productivité, mais il serait judicieux de mener un examen d'ensemble de la fiscalité pour envisager éventuellement d'autres changements (voir plus bas).

Actuellement, il n'existe aucun mécanisme efficace permettant une évaluation indépendante des propositions d'action des partis d'opposition. Le Trésor jouit de l'indépendance opérationnelle pour la prospective et l'analyse des politiques publiques, et la Nouvelle-Zélande applique des règles strictes mûrement réfléchies aux comptes budgétaires et à la transparence (Ter-Minassian, 2014). Néanmoins, le Trésor n'a pas compétence pour chiffrer ou évaluer les propositions soumises par l'opposition. Il conviendrait d'envisager de renforcer le cadre institutionnel à cet égard, éventuellement en confiant cette mission à un organisme existant tel que le Trésor. Une autre solution, qui pourrait conforter le sentiment que les évaluations sont effectivement réalisées en toute indépendance, serait qu'un nouveau conseil budgétaire établisse ce chiffrage, comme le font l'Office parlementaire du budget en Australie ou le CPB (Central Planning Bureau) aux Pays-Bas. À la date de mai 2017, 26 pays de l'OCDE avait mis en place, sous une forme ou une autre, une institution budgétaire indépendante .

Dans l'hypothèse où les politiques actuelles seraient poursuivies et compte tenu des perspectives démographiques, le Trésor (2016) prévoit que le solde primaire passerait d'un excédent de 0.5 % du PIB en 2015 à un déficit de 6.3 % du PIB en 2060, en partie à cause de l'augmentation des dépenses liées aux pensions de retraite. En mars 2017, le gouvernement a annoncé qu'il relèverait de deux ans l'âge d'ouverture des droits à pension sur la période 2037-40 pour le porter à 67 ans, protégeant ainsi la population actuellement âgée de 45 ans et plus contre les effets de ce changement. Il s'agit là d'un ajustement très progressif, d'autant plus que l'espérance de vie à 65 ans passerait, selon les projections, de 22 ans en 2015 à 25 ans en 2040 (Statistics New Zealand, 2016). Le fait de commencer avant 2017 et d'étaler cet ajustement sur une période plus longue (toutefois sans aller au-delà de 2040) permettrait de mieux maîtriser les coûts et de répartir la charge de l'ajustement plus équitablement entre les cohortes d'âge. Quoi qu'il en soit, l'âge de départ à la retraite devrait être indexé sur l'espérance de vie pour que les décisions ultérieures relatives aux conditions à remplir pour l'ouverture des droits à pension ne relèvent plus du pouvoir politique (comme l'ont fait quelques autres pays de l'OCDE).

D'après les projections, les plus fortes tensions à long terme sur les dépenses publiques concernent la santé : ces dépenses passeraient de 6.2 % du PIB en 2015 à 9.7 % du PIB en 2060, tant en raison du vieillissement démographique que de l'arrivée de nouveaux traitements coûteux. L'accroissement des coûts serait atténué si les recommandations formulées lors des *Études* précédentes au sujet de la santé étaient mises en œuvre (tableau 5). Des initiatives de santé préventive pourraient procurer des économies

budgétaires à long terme tout en favorisant l'inclusion sociale, car la prévalence des risques majeurs pour la santé, comme l'obésité, l'inactivité physique et le tabac, est beaucoup plus élevée chez les Maoris, les Insulaires du Pacifique et les personnes vivant dans des zones socioéconomiquement défavorisées (Ministry of Health, 2016).

Tableau 5. Recommandations antérieures de l'OCDE concernant les politiques de nature à préparer le pays aux chocs futurs et au vieillissement démographique

Recommandations formulées dans des <i>Études</i> antérieures	Mesures prises depuis l' <i>Étude</i> précédente (juin 2015)
<p>Adopter des mesures d'assainissement budgétaire en vue de réduire la dette nette de base de la Couronne comme prévu, tout en poursuivant les efforts visant à améliorer le bien-être des citoyens les plus vulnérables. Laisser pleinement jouer les stabilisateurs automatiques.</p>	<p>En cours. La dette nette est en repli en pourcentage du PIB. Diverses mesures en faveur des enfants en situation de dénuement matériel ont été mises en œuvre le 1^{er} avril 2016, qui prévoient de relever les barèmes des prestations de base pour les familles avec enfants. Le budget 2016 incluait des crédits supplémentaires pour financer un programme d'investissements sociaux, ainsi que la création d'un nouveau ministère chargé des enfants en situation de vulnérabilité. Le budget 2017 prévoit des aides supplémentaires au revenu des familles par le biais de changements des seuils d'imposition, de crédits d'impôt aux familles et de compléments d'aides au logement.</p>
<p>Cibler plus finement les aides versées au titre du programme <i>Working for Families</i> sur les travailleurs pauvres en abaissant les plafonds de revenu et en majorant les taux de déduction.</p>	<p>Les plafonds de revenu permettant de bénéficier de crédits d'impôt au titre du programme <i>Working for Families</i> ont été abaissés pour l'exercice 2016-17 : le plafond pour les familles avec un enfant a été ramené d'un revenu annuel avant impôt de 110 530 NZD à 84 314 NZD. Le taux applicable aux crédits d'impôt au titre de ce programme a été relevé de 1.25 point de pourcentage pour passer à 22.5 %.</p> <p>Le budget de 2017 prévoit des mesures visant à augmenter les versements en faveur des familles avec enfants en bas âge, à relever le taux de dégressivité des crédits d'impôt au titre du programme <i>Working for Families</i>, qui passe de 22.5 % à 25 %, et à réduire le seuil d'abattement pour le ramener de 36 350 NZD par an à 35 000 NZD par an. Grâce à ces mesures, l'assistance est ciblée davantage sur les familles à faible revenu.</p>
<p>Relever l'âge d'ouverture des droits à pension de 65 à 67 ans.</p>	<p>En mars 2017, le gouvernement a annoncé qu'à partir de 2037, il relèverait de six mois chaque année l'âge d'ouverture des droits à pension au titre du NZSF pour le porter à 67 ans d'ici 2040.</p>
<p>Accorder davantage d'autonomie de dépense aux conseils de santé de district, résoudre leurs conflits d'intérêts, autoriser le paiement par capitation pour un meilleur suivi des patients, élargir la couverture de l'assurance maladie privée, et déterminer le salaire des médecins dans le cadre de l'enveloppe budgétaire du secteur hospitalier fixée en vertu du système de rémunération en fonction des résultats.</p>	<p>Aucune mesure prise.</p>

Tableau 5. Recommandations antérieures de l'OCDE concernant les politiques de nature à préparer le pays aux chocs futurs et au vieillissement démographique cont....

Recommandations formulées dans des <i>Études</i> antérieures	Mesures prises depuis l' <i>Étude</i> précédente (juin 2015)
Adopter une approche globale de la réduction de l'obésité, couvrant le comportement personnel, les facteurs qui influent sur l'activité physique et les pratiques alimentaires, et une meilleure gestion de l'obésité par les soins de santé primaires.	Le gouvernement a lancé une stratégie contre l'obésité en 2015 ; il s'agit de mesures volontaires fondées sur l'éducation et l'exercice physique. Il est possible d'améliorer la gouvernance entre les différents échelons de l'administration et de les responsabiliser davantage ; il pourrait être utile d'examiner la gamme des options réglementaires que d'autres pays ont explorées.
Continuer d'abaisser le coût de l'accès aux soins de santé primaires (y compris les transports et la garde des enfants) pour les pauvres.	Le 1 ^{er} juillet 2015, le gouvernement a mis en place la gratuité des consultations chez un généraliste pour les moins de treize ans et, en 2016, il a commandé une analyse du financement des soins de santé primaires. Ses recommandations n'ont pas encore été mises en œuvre.

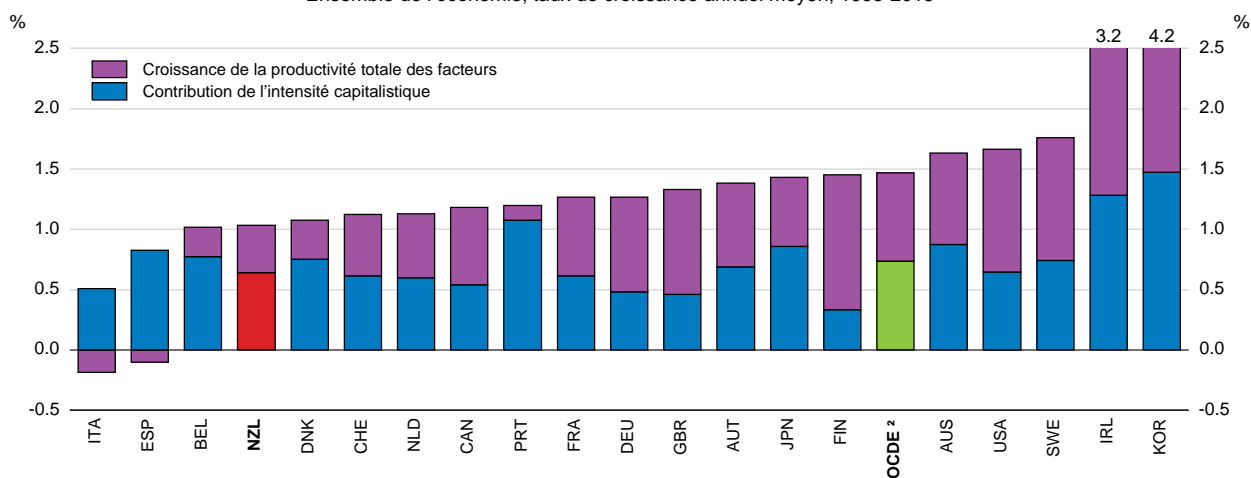
Accroître la productivité

La productivité de la Nouvelle-Zélande est faible par rapport aux pays de l'OCDE les plus performants et, depuis deux décennies, sa croissance est en retard sur celle de la plupart des autres pays de l'OCDE (graphique 13), en dépit de politiques généralement propices à la productivité (de Serres et *al.*, 2014). Les résultats décevants en matière de productivité du travail sont en partie imputables à la faible intensité de capital, qui résulte d'un fort taux de croissance de la population active et d'une faiblesse persistante de l'investissement : la formation de capital fixe non résidentiel par personne de la population active est inférieure à 75 % de la moyenne de l'OCDE, si l'on exclut la reconstruction post-sismique dans le Canterbury (graphique 14). La productivité du travail dans le secteur exportateur a dépassé celle du secteur non importateur d'environ 50 % entre 1996 et 2015.

Graphique 13. Productivité du travail

A. Décomposition de la croissance de la productivité du travail

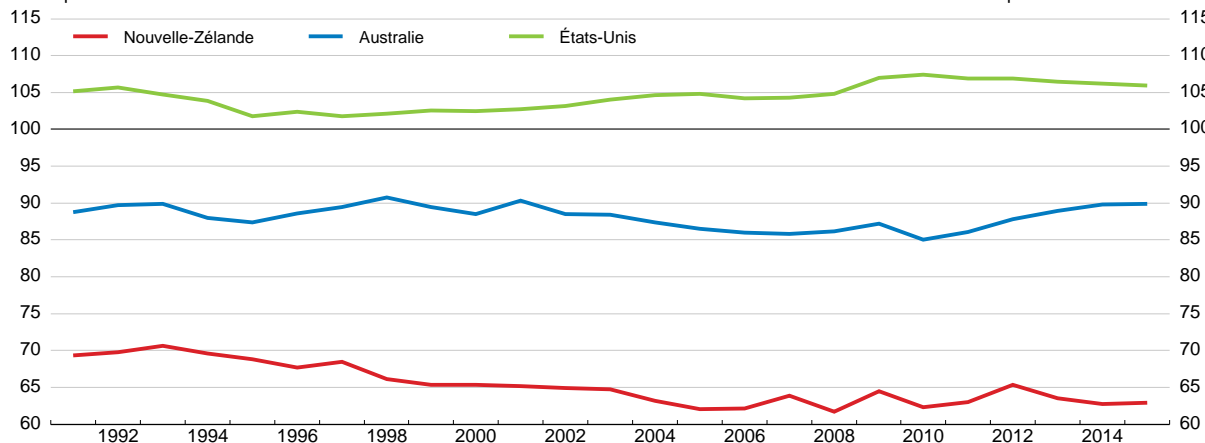
Ensemble de l'économie, taux de croissance annuel moyen, 1995-2015¹



B. Productivité horaire du travail

Moitié supérieure de l'OCDE = 100³

Moitié supérieure de l'OCDE = 100³



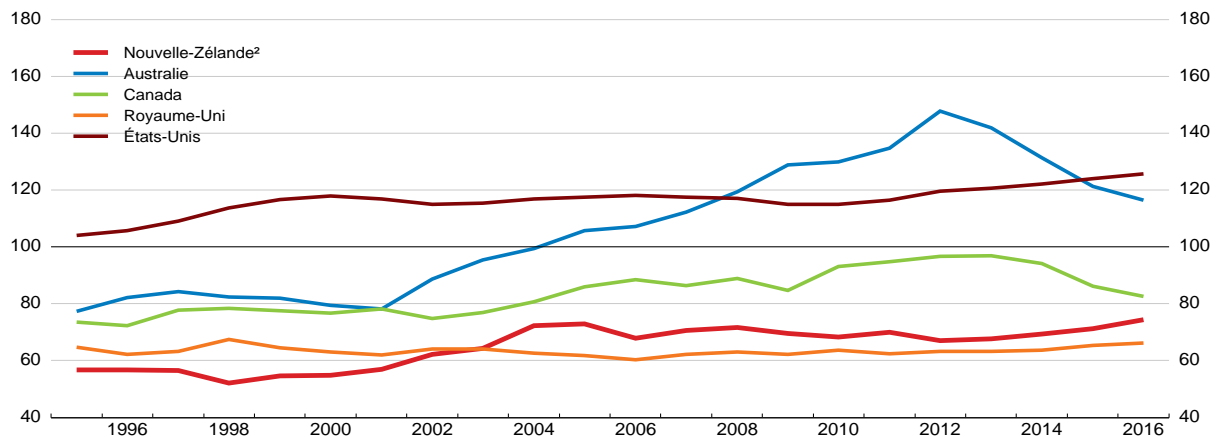
1. Autriche : 1996-2015 ; Australie, Espagne, Irlande, Japon et Portugal : 1995-2014.

2. Moyenne des 20 pays pour lesquels les données sont disponibles.

3. Moyenne, pondérée par la population, des 17 pays situés dans la tranche supérieure pour la productivité, calculée en termes de parités de pouvoir d'achat de 2010.

Source : OCDE (2017), base de données sur la productivité ; OCDE (2017), *Réformes économiques : Objectif croissance 2017*.

Graphique 14. Formation brute de capital fixe non résidentiel
Par personne de la population active, OCDE = 100¹



1. Les données concernant la formation brute de capital fixe non résidentiel sont aux prix courants et elles ont été converties dans une monnaie commune sur la base des parités de pouvoir d'achat de 2010. La population active comprend seulement les personnes âgées de 15 à 64 ans. Les données pour l'OCDE excluent le Chili, l'Estonie, la Grèce, la Hongrie, l'Islande, l'Israël, la Lettonie, le Luxembourg, le Mexique, la Norvège, la Slovaquie, la Slovénie, la République tchèque et la Turquie.
2. Hors investissements relatifs à la reconstruction post-sismique dans le Canterbury.

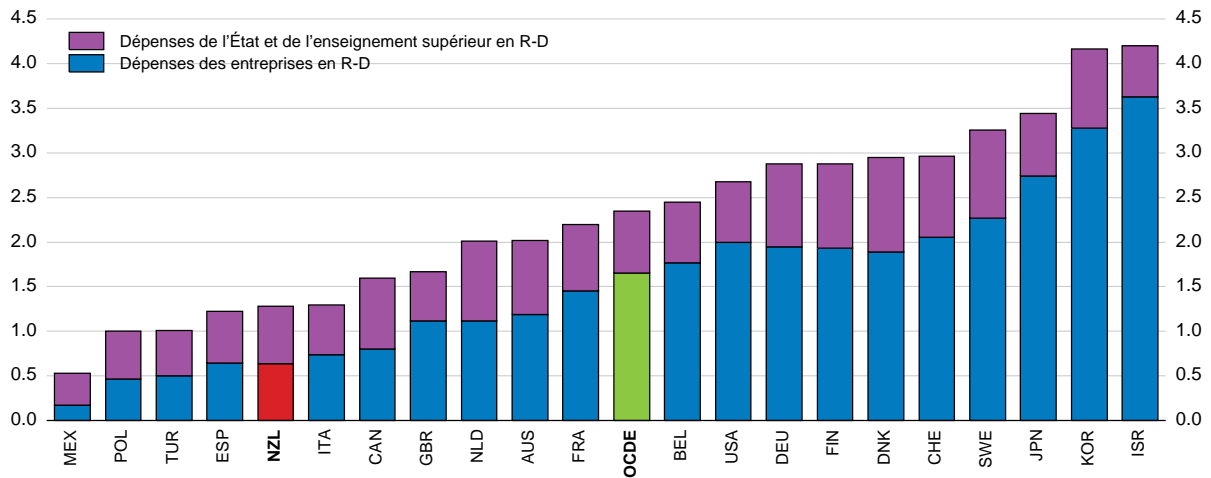
Source : OCDE, bases de données des Perspectives économiques et des statistiques de la population active ; A. Wood et al. (2016), « The Canterbury Rebuild Five Years on from the Christchurch Earthquake », *RBNZ Bulletin*, vol. 79, n° 3, février.

Plusieurs facteurs clés contribuent à la performance médiocre de la Nouvelle-Zélande sur le plan de la productivité.

- *Insuffisance de connexions internationales et d'économies d'échelle.* La capacité d'une économie à tirer parti de l'innovation à la frontière mondiale augmente avec la connectivité internationale (Saia et al., 2015). En Nouvelle-Zélande, le manque d'économies d'échelle et l'éloignement géographique restreignent les avantages que procurent les effets d'agglomération et les connexions internationales sur le plan de la productivité du travail (McCann, 2009).
- *Faiblesse des pressions concurrentielles.* L'ampleur des marges prix-coûts et l'existence persistante d'entreprises en retard sur le plan de la productivité et des pratiques de gestion laissent penser que la concurrence n'est pas aussi dynamique en Nouvelle-Zélande que dans certaines autres économies avancées (NZPC, 2014 ; MBIE, 2016b).
- *Faibles taux de dépenses d'investissement* (graphique 14). Le coût du capital, plus élevé que dans la plupart des autres économies avancées, est l'un des facteurs de la faiblesse des dépenses d'investissement. L'épargne nationale étant, de façon persistante, en deçà du niveau de l'investissement, la Nouvelle-Zélande a accumulé de considérables engagements à l'étranger, et il se peut que les investisseurs internationaux exigent une prime pour y placer des fonds (Rose, 2009 ; McDermott 2013). En outre, du fait de la petite taille du pays, les marchés boursiers, obligataires et du capital-risque y sont étroits. La faiblesse des dépenses d'investissement pèse sur les salaires, avec des conséquences négatives pour la distribution des revenus et l'inclusion sociale.
- *Faible activité de R-D.* Les dépenses de R-D de la Nouvelle-Zélande, surtout dans le secteur des entreprises, sont faibles (graphique 15).

Graphique 15. Dépenses de recherche-développement

En pourcentage du PIB, 2015 ou dernière année disponible



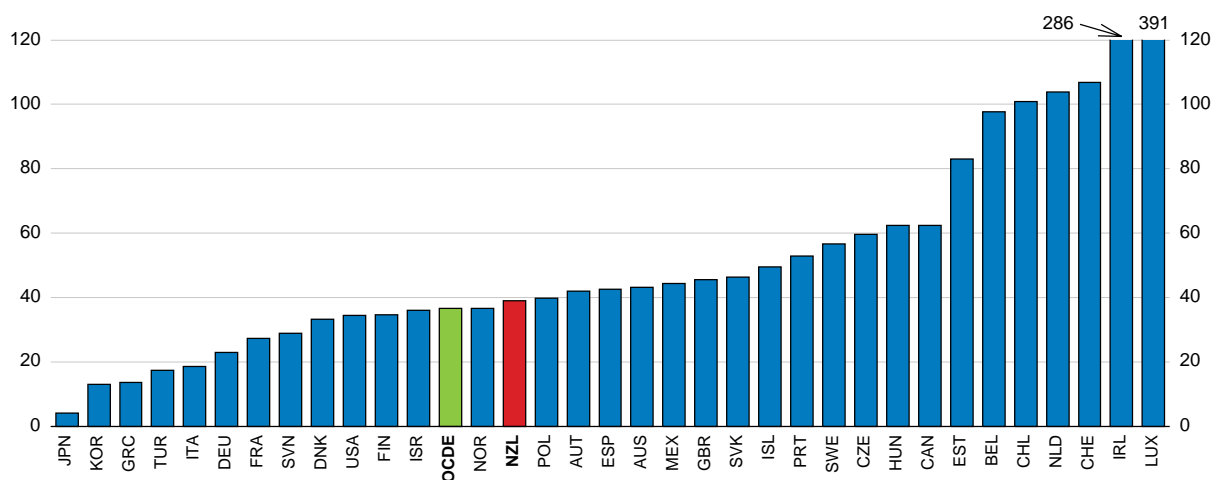
Source : Statistics New Zealand ; OCDE, base de données des Principaux indicateurs de la science et de la technologie, <http://oe.cd/msti>.

Développer les connexions internationales en réduisant les obstacles à l'investissement direct étranger

L'investissement direct étranger stimule la productivité des pays bénéficiaires en apportant des capitaux qui financent la formation de capital fixe, en ouvrant l'accès aux marchés et chaînes d'approvisionnement mondiaux et en encourageant la concurrence locale. Ces avantages sont particulièrement importants pour de petits pays tels que la Nouvelle-Zélande, dont le marché intérieur n'est pas vaste. Par comparaison avec des investissements de portefeuille, l'investissement direct est plus souvent associé à des relations durables et conduit donc à des transferts de technologies, de compétences et de qualité managériale ; en outre, il est moins probable qu'il donne lieu à des crises financières (Caldera Sanchez et Gori, 2016).

En Nouvelle-Zélande, le stock d'investissement direct de l'étranger est considérablement plus restreint que dans plusieurs autres petits pays de l'OCDE à revenu élevé (graphique 16). Le pays maintient un processus complet pour la sélection des investissements étrangers, un processus qui n'a guère changé depuis plusieurs décennies et qui n'existe pas dans de nombreux pays. De surcroît, il existe d'autres obstacles dans certains secteurs comme la pêche et les télécommunications. Bien que peu de propositions d'investissement soient bloquées, le processus de sélection est mal ciblé : il s'applique aux investissements étrangers dans toutes les entreprises valorisées à plus de 100 millions NZD ainsi qu'aux « terres sensibles », définies comme tous les terrains non urbains de plus de cinq hectares ainsi que les parcelles plus petites adjacentes à certains types de sites, comme les réserves et parcs naturels. Pour obtenir l'autorisation d'investir, le processus de sélection impose un seuil plus élevé que celui qui est nécessaire pour répondre aux préoccupations des populations concernées (Treasury, 2009). Pour les investisseurs potentiels, cela signifie des délais supplémentaires, de substantiels frais de mise en conformité et des incertitudes, encore aggravés par le pouvoir discrétionnaire des instances ministérielles ainsi que par l'impossibilité d'obtenir un avis préliminaire non contraignant sur le risque de blocage d'un investissement. Heureusement, les coûts de mise en conformité ont été réduits en 2016 pour certaines transactions, mais on pourrait aller encore plus loin en la matière. En restreignant l'accès des capitaux étrangers au marché, le mécanisme de sélection est l'une des principales mesures transversales qui poussent vers le haut l'indice néo-zélandais de restrictivité des échanges de services (OCDE, 2017e).

Graphique 16. Stock d'investissement direct étranger
En pourcentage du PIB, 2016 ou dernière année disponible



Source : OCDE, base de données de l'investissement direct étranger.

Conformément aux directives de l'OCDE sur l'investissement direct étranger et les questions de sûreté nationale (OECD, 2009), la cible du processus de sélection devrait être affinée progressivement. Pour ce faire, les autorités pourraient éliminer, l'un après l'autre, les critères de sélection visant des secteurs spécifiques ne posant pas de problème pour la sûreté nationale (comme la construction et le commerce de détail) et dans lesquels l'investissement direct étranger offre le plus d'avantages potentiels à la Nouvelle-Zélande. Une telle approche graduée offrirait l'occasion de démontrer les avantages tangibles d'un démantèlement des restrictions, comme cela s'est produit en Corée (Nicolas *et al.*, 2013). La tenue d'un registre public de l'investissement direct étranger (avec notification obligatoire) pourrait aussi contribuer à atténuer les préoccupations de différentes communautés ; de même, les autorités pourraient souligner que le gouvernement néo-zélandais conserve la souveraineté sur les activités qui se déroulent sur le territoire, indépendamment de l'identité du propriétaire.

Tirer parti des économies d'agglomération en réformant les règles d'urbanisme et le financement des infrastructures

Les économies d'agglomération que génèrent les villes et les pôles industriels sont une importante source de croissance de la productivité (Glaeser, 2010). La petite taille de la population néo-zélandaise limite les possibilités de réaliser de telles économies. Quoi qu'il en soit, l'aménagement du territoire et le manque de transports terrestres et d'infrastructures hydrauliques ont jusqu'à maintenant fait obstacle à l'agglomération, parce que l'accroissement de l'offre de logements ne peut pas satisfaire la demande, le coût du logement augmente et les habitants ne peuvent pas emménager vers les zones urbaines économiquement prospères et hautement productives. Le prix des terrains sur le territoire de la ville d'Auckland est près de dix fois supérieur aux prix à l'extérieur de ce périmètre, et une série de règles d'occupation des sols complexes et restrictives (hauteur maximale pour les bâtiments, taille minimale pour les parcelles, obligations en matière de places de stationnement, notamment) rendent l'aménagement plus difficile et plus coûteux (OECD, 2017c), mais bon nombre de ces pratiques ont été revues en baisse ou supprimées avec le schéma d'aménagement d'Auckland (comme on va le voir ci-après). La rapidité de la croissance démographique, due à une forte immigration, exerce une pression supplémentaire sur les infrastructures. Le fait que les infrastructures d'alimentation en eau ne parviennent pas à suivre le rythme de la demande empêche les promoteurs immobiliers de livrer les nouveaux logements dans les délais

(NZPC, 2017b) ; de plus, les encombrements dans les transports vont probablement s'aggraver (Auckland Transport Alignment Project, 2016).

Le plan d'aménagement d'Auckland, récemment adopté, autorisera une densification plus poussée et assouplira quelque peu les règles d'urbanisme. Il représente un grand pas en avant dans l'aménagement du territoire, car il constitue une approche intégrée de l'occupation des sols, du logement, des transports, des infrastructures et d'autres questions d'urbanisme. Il n'en reste pas moins que la densité résidentielle autorisée suit une courbe en U, avec une chute de densité dans les zones proches du centre-ville et une densité plus marquée dans les quartiers plus éloignés du centre, ce qui contraste avec le schéma plus habituel d'une diminution linéaire de la densité au fur et à mesure que l'on s'éloigne du centre. Cette courbe résulte, en partie, du manque d'infrastructures dans les quartiers proches du centre-ville. De gros investissements sont en cours pour remédier à ce problème, ce qui permettrait de réviser le plan d'aménagement à l'avenir pour autoriser davantage de densification, pour autant que l'opposition de parties ayant des intérêts établis puisse être surmontée.

Si les investissements dans les infrastructures progressent à un rythme plus soutenu à Auckland, ils semblent néanmoins accuser un certain retard par rapport aux besoins d'une population croissant aussi rapidement. Un problème majeur réside dans le fait que la municipalité d'Auckland, comme d'autres en Nouvelle-Zélande, n'est guère incitée à investir dans des équipements qui favoriseraient la croissance, car ce sont les contribuables locaux qui supportent l'essentiel des charges, tandis que l'administration centrale récolte la majeure partie des avantages. Pour remédier à cette difficulté, un certain nombre de pistes devraient être étudiées pour diversifier les sources de recettes, comme indiqué dans l'*Étude* de 2015 (tableau 6) : les routes locales et nationales pourraient être plus souvent financées par des péages, et la conclusion de partenariats public-privé permettrait de faire un usage plus efficace des ressources (chapitre 1) ; des redevances proportionnelles au volume d'eau consommé devraient être instaurées en dehors des quelques municipalités qui, comme celle d'Auckland, les appliquent déjà ; le prélèvement de contributions d'aménagement (prélèvements ponctuels imposés par les collectivités locales aux promoteurs immobiliers pour financer partiellement les dépenses d'équipement entraînées par les nouveaux lotissements) qui reflètent effectivement les coûts ; la capacité de la municipalité en matière de service de la dette devrait être renforcée pour qu'elle puisse émettre davantage d'emprunts pour financer les infrastructures. Parmi les options disponibles pour améliorer cette capacité figurent le partage d'une assiette de recettes liées à l'activité économique locale, comme la taxe sur les produits et services (GST), et le recours à des taux d'imposition ciblés sur les gains exceptionnels que procure aux propriétaires fonciers l'offre de nouveaux équipements. Les propriétaires immobiliers ne devraient plus jouir de droits de propriété du sous-sol, qui alourdissent inutilement le coût de la création d'infrastructures, comme la ligne ferroviaire souterraine d'Auckland.

Tableau 6. Recommandations antérieures de l'OCDE concernant l'amélioration de la productivité

Recommandations des <i>Études</i> antérieures	Mesures prises depuis l' <i>Étude</i> précédente (juin 2015)
<p>Améliorer la réaction de l'offre aux prix de l'immobilier :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Adopter des règles d'aménagement du territoire pour toutes les zones urbaines • Réformer la loi sur la gestion des ressources pour mieux intégrer les besoins d'aménagement des villes. • Réduire le risque que des intérêts particuliers empêchent la réalisation de projets de requalification ou d'aménagement qui profiteraient à la collectivité. 	<p>Le plan d'aménagement d'Auckland est entré en vigueur, pour l'essentiel, en novembre 2016. Le rapport sur l'enquête d'urbanisme de la Commission de la productivité, publié en mars, étudie de près l'aménagement du territoire, la réforme de la loi sur la gestion des ressources et un rééquilibrage plus général au détriment des intérêts établis.</p>
<p>Limiter la déductibilité fiscale des pertes générées par les investissements dans l'immobilier locatif en autorisant leur imputation sur les seuls revenus locatifs futurs.</p>	<p>Aucune mesure prise.</p>
<p>Mettre en place une taxation des plus-values et augmenter la fiscalité environnementale et l'imposition de la propriété immobilière et foncière en vue de rendre la structure fiscale plus efficace et plus équitable.</p>	<p>Les plus-values réalisées sur la cession de biens immobiliers dans les deux ans suivant leur acquisition sont soumis à l'impôt sur le revenu depuis 2015.</p>
<p>Envisager une diversification des sources de financement des infrastructures. Appliquer des stratégies de gestion de la demande d'infrastructures afin de réduire la congestion routière urbaine, notamment en mettant en place des péages de congestion.</p>	<p>Le projet d'alignement entre administrations centrale et locales (<i>Auckland Transport Alignment Project</i>) a examiné les options qui se présentent pour appliquer une tarification différenciée sur le réseau routier d'Auckland. L'administration centrale et les autorités locales ont soumis un rapport en septembre 2016. L'État et la municipalité d'Auckland élaborent actuellement un programme de travail pour examiner les options possibles pour mettre en place des redevances de congestion.</p>
<p>Développer l'utilisation des évaluations ex post des décisions de la Commission du Commerce pour évaluer ses performances.</p>	<p>Les évaluations ex post sont menées de façon ponctuelle.</p>
<p>Pour remédier à la pénurie de financements en fonds propres, modifier la stratégie du New Zealand Venture Investment Fund afin de mieux soutenir les entreprises en phase de première expansion.</p>	<p>Aucune mesure prise.</p>
<p>Envisager la privatisation d'entreprises appartenant à l'État ainsi qu'une réduction de la part des actifs portuaires détenue par les collectivités locales, afin de renforcer la discipline de marché dans le secteur.</p>	<p>Aucune mesure prise.</p>

Exploiter le potentiel de productivité des économies régionales et maorie

La dimension régionale joue un rôle important dans la performance de la Nouvelle-Zélande en matière de productivité; Certaines régions ont en effet un PIB par habitant relativement faible et une productivité médiocre (OECD, 2016b). Un développement économique régional fondé sur le partenariat entre les antennes de l'administration centrale et les parties prenantes à l'échelle locale pourrait favoriser la productivité dans différents types de régions, car les investissements publics et les services fournis seraient ainsi mieux intégrés et adaptés aux conditions locales. Le gouvernement néo-zélandais a récemment lancé une série d'enquêtes économiques régionales, qui ont donné lieu à des plans d'action menés par les collectivités locales. Cette démarche est conforme au cadre des politiques de développement régional de l'OCDE, qui souligne l'importance des partenariats entre différents échelons de l'administration

(OECD, 2016b). La politique régionale devrait rester centrée sur la satisfaction effective des besoins spécifiques de toutes les régions, plutôt que sur la redistribution et le versement de subventions aux régions en retard, qui peuvent freiner la croissance de la productivité. Un facteur clé, dans plusieurs économies régionales de la Nouvelle-Zélande, est le développement économique maori. Les Maoris représentent 15 % de la population néo-zélandaise et en moyenne, ils sont plus jeunes, leurs revenus sont plus faibles et leur situation sociale et sanitaire est plus précaire que celle des non-Maoris. Le gouvernement, dans le cadre de sa stratégie de soutien à la performance économique maorie, va publier cette année un nouveau plan d'action (le « *Crown-Maori Economic Growth Partnership* »), qui vise à favoriser l'émergence d'un secteur économique maori plus productif, plus innovant et mieux connecté internationalement. Il sera important que des objectifs chiffrés soient fixés s'agissant des actions menées par les pouvoirs publics en partenariat avec les Maoris et que cette initiative soit intégrée à des efforts de développement régional plus vastes, comme le Programme de croissance régional.

Renforcer la concurrence et la dynamique des entreprises

L'intensification de la concurrence offre un potentiel d'amélioration de la productivité grâce à la réallocation de ressources au profit des entreprises les plus productives, à la diffusion accrue des technologies existantes en direction des entreprises en retard, et au renforcement des incitations à l'innovation. Elle peut aussi présenter des avantages sur le plan de la distribution en exerçant des pressions à la baisse sur les prix, ce qui profite davantage aux consommateurs qu'aux actionnaires, généralement plus aisés. Comme indiqué ci-dessus, certains signes indiquent que la faiblesse de la concurrence est un problème en Nouvelle-Zélande. Si les nouvelles entreprises créent des emplois à un rythme soutenu – ce qui donne lieu à une population relativement jeune dans les petites entreprises – des analyses laissent penser qu'il existe des obstacles à long terme dans le processus de réallocation de la main-d'œuvre et du capital propice à la productivité (Conway, 2016).

Une atténuation des obstacles aux échanges permettrait de stimuler la concurrence et de développer les connexions internationales. Si la Nouvelle-Zélande applique peu de restrictions au commerce, elle pourrait néanmoins tirer profit de l'élimination des barrières tarifaires restantes, de l'amélioration des mesures de facilitation des échanges, de la suppression des obstacles commerciaux dans les télécommunications et, plus généralement dans le secteur des services, elle pourrait envisager plus fortement de reconnaître les licences étrangères d'exercice d'une profession lorsque celles-ci reposent sur des normes égales ou supérieures à celles qui s'appliquent aux professionnels néo-zélandais.

Il est actuellement envisagé d'autoriser la Commission du commerce à mener des études de marché, ce qui pourrait contribuer à un meilleur fonctionnement des marchés, surtout lorsque les obstacles aux échanges et les distorsions de concurrence ne résultent pas de violations du droit de la concurrence. En outre, il conviendrait de réexaminer l'interdiction législative de l'abus de position dominante pour déterminer si l'obligation actuelle de prouver l'intention ou le but de tel ou tel comportement est opérante et de voir si un examen centré plutôt sur les effets de ce comportement, comme cela se pratique dans la plupart des autres pays de l'OCDE, ne serait pas plus intéressant.

La Nouvelle-Zélande est proche de la moyenne de l'OCDE en termes d'efficacité des procédures d'insolvabilité, si bien qu'il existe des marges d'amélioration. Accroître l'efficacité du régime de la faillite renforcerait la productivité en facilitant la réallocation des ressources au profit des entreprises les plus productives et en restructurant les entreprises viables au lieu de les liquider. Il faut beaucoup plus de temps pour traiter un dossier de faillite en Nouvelle-Zélande que dans d'autres pays tels que le Japon, l'Irlande, le Canada, la Belgique et la Finlande (World Bank, 2016). Le régime en vigueur en Nouvelle-Zélande peut empêcher les entreprises viables de poursuivre leur activité après le lancement d'une procédure d'insolvabilité, parce qu'il ne donne pas aux nouveaux financements la priorité sur des créanciers chirographaires préexistants, comme le veulent les bonnes pratiques internationales. Il pourrait aussi être

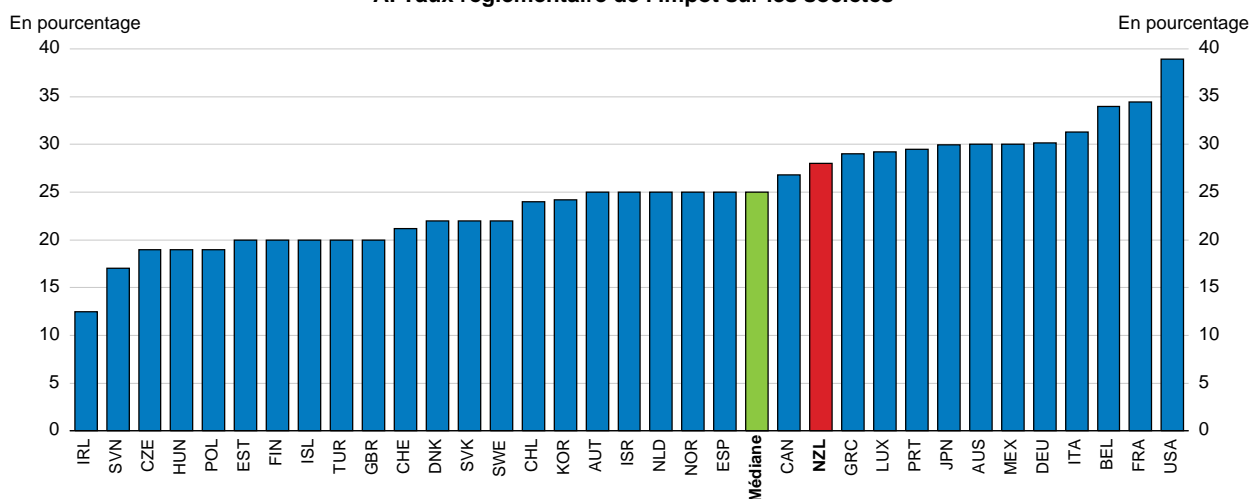
envisagé de mettre en place deux régimes d'insolvabilité distincts, l'un pour les PME, l'autre pour les grandes entreprises. On peut s'attendre à ce que, en facilitant la sortie des entreprises non viables, les disparités de productivité entre entreprises diminuent, ce qui est associé à une moindre inégalité des revenus du travail (OECD, 2016c).

Accroître les dépenses d'investissement par l'adoption de réformes fiscales

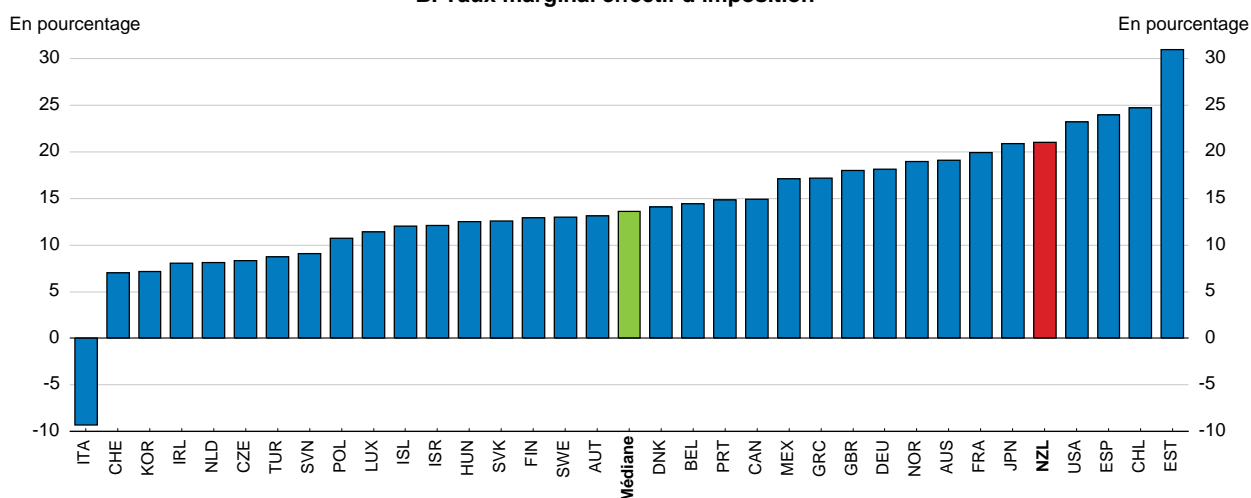
Les autorités pourraient renforcer l'attractivité de l'investissement en Nouvelle-Zélande en abaissant le taux de l'impôt sur les sociétés qui, à 28 %, dépasse la médiane de l'OCDE, de 25 % (graphique 17, partie A). Le taux marginal effectif d'imposition des sociétés, qui est plus pertinent au regard des décisions d'investissement, est beaucoup moins compétitif (graphique 17, partie B). Contrairement à la plupart des autres pays, le taux d'imposition effective en Nouvelle-Zélande n'est pas beaucoup plus faible que le taux nominal, en raison de la taille relativement large de l'assiette fiscale des sociétés. Étant donné qu'une large assiette fiscale réduit le coût d'efficacité de l'imposition, les mesures visant à abaisser le taux effectif devraient être concentrées sur la réduction du taux nominal. Les taux effectifs élevés de l'impôt sur les sociétés accroissent le coût d'usage du capital et, partant, réduisent l'investissement global, l'investissement direct étranger et l'activité de création d'entreprises (Djankov *et al.*, 2010), ce qui suscite d'importantes conséquences négatives pour la croissance économique (Johansson, 2016; Bartolini *et al.*, 2017). Si l'éloignement par rapport aux grands marchés peut, dans une certaine mesure, servir de protection à la Nouvelle-Zélande, on voit mal comment le pays pourrait résister à la tendance mondiale à l'abaissement de l'impôt sur les sociétés sans perdre du terrain en termes d'investissement étranger. Toute révision à la baisse de l'impôt sur les sociétés devrait être évaluée dans le cadre d'un réexamen d'ensemble de la fiscalité qui inclurait l'imposition des personnes physiques et la possibilité d'étendre les matières imposables au foncier (qui est non mobile et dont l'imposition, par conséquent, ne crée pas d'effet de distorsion ; Brook, 2014), aux plus-values et aux externalités négatives sur l'environnement (voir plus bas). Des arbitrages s'imposent quant aux différentes catégories d'impôts à réduire, et l'un des inconvénients d'une baisse de l'impôt sur les sociétés est que les avantages en reviennent pour partie aux investisseurs étrangers. Cela étant, les avantages offerts à ces investisseurs sont le prix à payer pour attirer des capitaux étrangers.

Graphique 17. Taux d'imposition des sociétés, 2016

A. Taux réglementaire de l'impôt sur les sociétés



B. Taux marginal effectif d'imposition¹



1. Le taux marginal effectif d'imposition est le pourcentage d'augmentation du coût du capital qu'entraîne un investissement marginal - c'est-à-dire, un investissement qui rapporte juste assez pour être rentable - en raison du taux d'impôt sur les sociétés et de l'assiette fiscale.

Source : OCDE, base de données sur les impôts ; Oxford University Centre for Business Taxation, base de données sur les impôts du CBT.

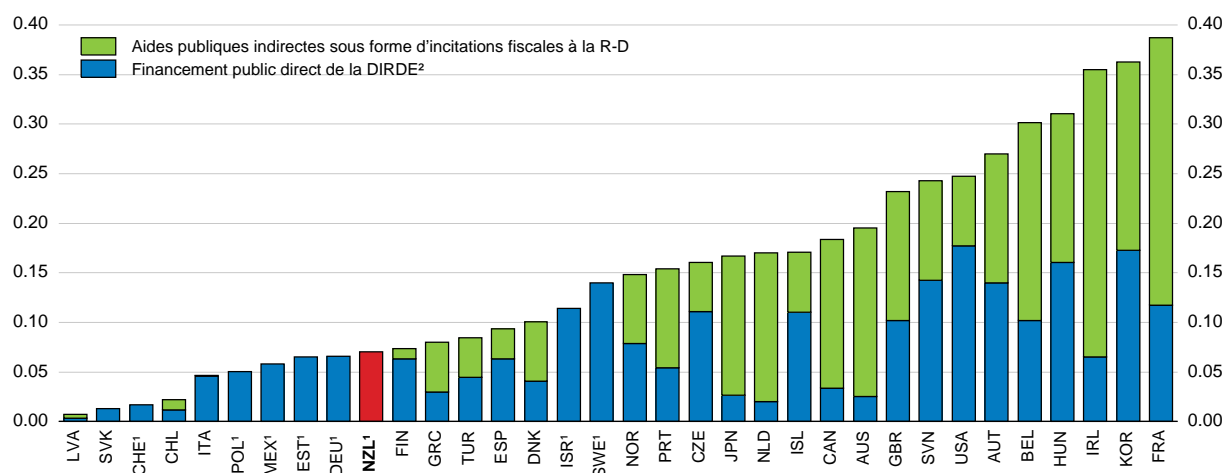
Un accroissement de l'épargne nationale pourrait aussi contribuer à l'expansion des investissements ; c'est même une évolution nécessaire pour que l'investissement ne soit pas financé par un creusement du déficit de la balance courante. Le gouvernement néo-zélandais a un bon historique en matière d'épargne, ce qui n'est pas le cas du secteur privé. L'élimination des obstacles réglementaires et relatifs aux infrastructures qui freinent l'essor de l'offre de logements réduirait les plus-values sur les biens immobiliers, ce qui obligerait les ménages à épargner davantage sur leurs revenus courants pour atteindre leurs objectifs de consommation à la retraite. L'*Étude* de 2011 avait suggéré un certain nombre de réformes possibles pour remédier à la faiblesse de l'épargne privée, notamment étendre à tous les salariés l'affiliation automatique au plan d'épargne-retraite national (Kiwisaver), ou encore envisager de relever le taux de cotisation par défaut et d'abaisser l'imposition des rendements tirés de structures d'épargne hors immobilier (OECD, 2011). Réduire le taux d'imposition de l'épargne nécessiterait d'autres modifications pour générer des recettes.

Stimuler l'innovation en appuyant la R-D et les liens avec l'industrie

L'innovation, passant notamment par la R-D, peut stimuler la productivité des entreprises, mais ses retombées bénéfiques peuvent aussi dépasser l'échelon des entreprises, lesquelles, outre des difficultés à trouver des financements extérieurs, justifient un soutien budgétaire à la R-D (OCDE, 2016d). En Nouvelle-Zélande, la R-D est principalement financée par des dotations administrées par Callaghan Innovation. Le soutien public à la R-D des entreprises en Nouvelle-Zélande est inhabituel pour les pays de l'OCDE dans la mesure où non seulement son taux est très faible, mais en outre il ne comporte aucune incitation fiscale permettant de déduire une proportion renforcée (plus de 100 %) des dépenses de R-D admissibles (graphique 18). De plus, le degré de collaboration est très faible entre les établissements d'enseignement supérieur et de recherche et les entreprises, surtout les PME, lesquelles représentent une large part de la production néo-zélandaise et auraient le plus à gagner de ce type de coopération (graphique 19).

Graphique 18. Financement public direct et indirect des dépenses de R-D des entreprises

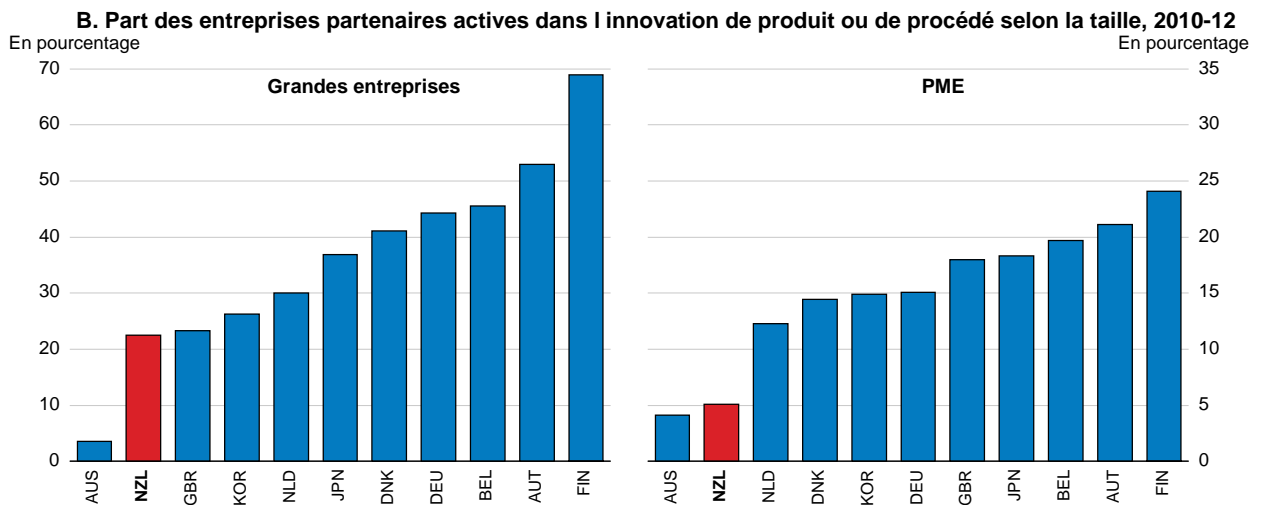
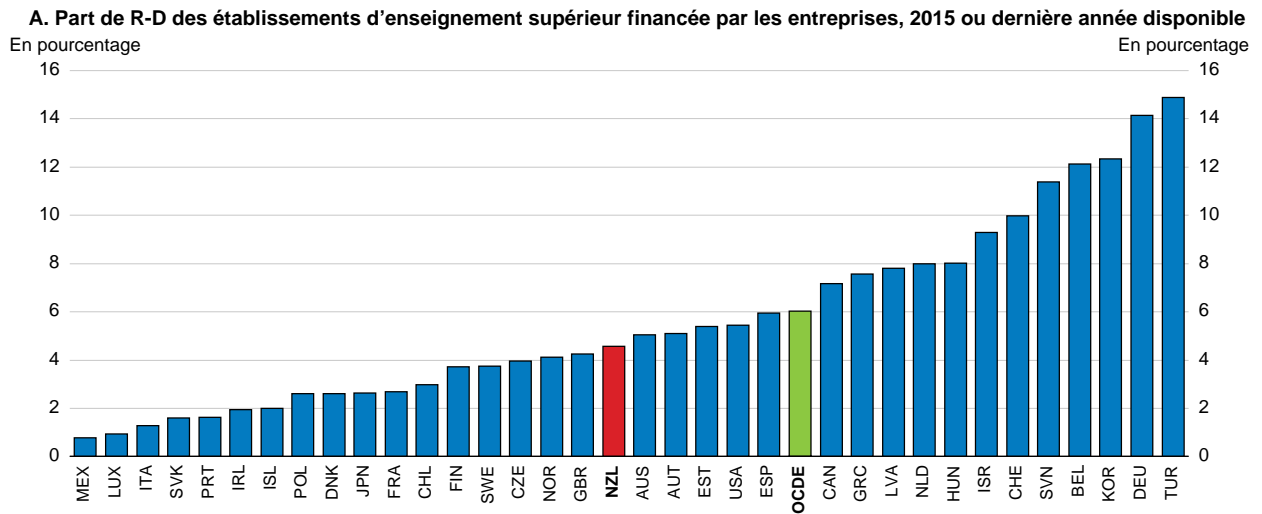
En pourcentage du PIB, 2014 ou dernière donnée disponible



1. L'Allemagne, l'Estonie, le Mexique, la Nouvelle-Zélande et la Suisse n'ont accordé aucun soutien public indirect par le biais d'incitations fiscales à la R-D. Pour Israël, la composante R-D des incitations ne peut être calculée séparément à l'heure actuelle. Aucune donnée sur le coût des incitations fiscales à la R-D sur la base des dépenses n'est disponible à présent pour la Pologne et la Suède. Les données sur les aides publiques directes de la Nouvelle-Zélande se réfèrent à l'année se terminant en mars 2016.
2. Dépenses intérieures de R-D du secteur des entreprises.

Source : OCDE (2017), Indicateurs sur les incitations fiscales à la R-D, <http://oe.cd/rdtax> et Principaux indicateurs de la science et de la technologie, <http://oe.cd/msti>.

Graphique 19. Entreprises menant des activités d'innovation en collaboration avec des établissements d'enseignement supérieur ou de recherche



Source : Statistics New Zealand ; OCDE, base de données des Principaux indicateurs de la science et de la technologie ; OCDE (2015), *Science, technologie et industrie : Tableau de bord de l'OCDE 2015*, graphique 3.3.1.

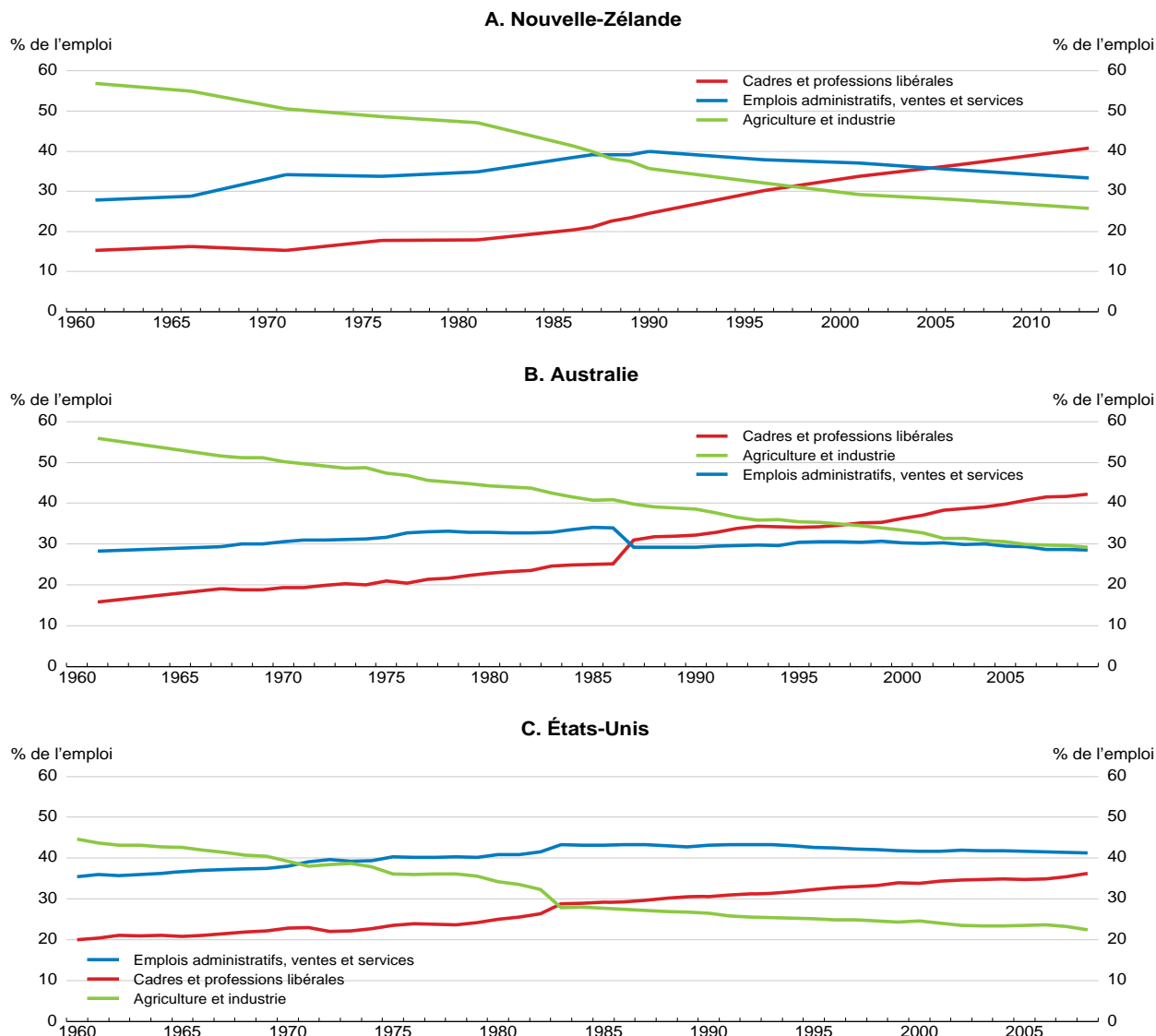
Le gouvernement néo-zélandais devrait renforcer son soutien à l'innovation en accroissant les subventions à la R-D ou en réinstaurant le crédit d'impôt en faveur de la R-D. Les subventions à la R-D sont plafonnées à 25 millions NZD par an, une limite qui peut nuire au développement des entreprises. La suppression de ce plafond encouragerait l'essor de la R-D, surtout dans les grandes entreprises, ce qui produirait davantage de retombées en aval. Il conviendrait en outre de maintenir ou d'accroître le soutien à long terme aux initiatives fructueuses de collaboration entre établissements de recherche et industrie, et de renforcer les incitations financières offertes aux établissements de recherche pour qu'ils développent leurs liens avec l'industrie.

S'adapter à l'évolution du marché du travail

Le progrès technique continue de favoriser les travailleurs hautement qualifiés

Depuis longtemps, l'évolution technique accroît davantage la productivité, et donc la demande, des travailleurs hautement qualifiés, par comparaison avec les autres travailleurs. En conséquence, les travailleurs hautement qualifiés, comme les professions libérales et les cadres, représentent une part croissante de l'emploi, tandis que la proportion de travailleurs faiblement qualifiés, notamment dans l'industrie, est en recul (graphique 20, partie A). Ces tendances sont observées dans d'autres pays aussi mais, dans certains, elles sont moins marquées qu'en Nouvelle-Zélande (graphique 20, parties B et C).

Graphique 20. Tendence à long terme de la part des principales professions dans l'emploi



Source : M. Handel (2012), « Trends in Job Skill Demands in OECD Countries », *OECD Social, Employment and Migration Working Papers*, n° 143 ; Statistics New Zealand, 2013 Census QuickStats about work and unpaid activities, tableau 11.

Depuis les années 1980, la transition numérique est la forme dominante d'évolution technique. Elle a conduit à l'automatisation de nombreuses tâches répétitives, un changement qui a eu un impact surtout sur les emplois moyennement qualifiés. Par contraste, les emplois hautement qualifiés comportent de nombreuses tâches abstraites, tandis que les emplois faiblement qualifiés, comme les services à la personne, nécessitent des compétences motrices, une faculté de jugement ou des interactions sociales (Autor *et al.*, 2003). Une hypothèse est que cette automatisation des tâches répétitives explique la hausse de la part des métiers hautement et faiblement qualifiés dans l'emploi total, en Europe et aux États-Unis ces dernières décennies, et la diminution de la part des emplois intermédiaires, un phénomène dénommé « polarisation » (Autor, 2015 ; Goos *et al.*, 2014). En Nouvelle-Zélande, la part des emplois hautement qualifiés a nettement augmenté sur la période 1991-2011, que l'on retienne une ventilation sur la base de la rémunération ou du nombre moyen d'années d'études, alors qu'elle a diminué pour les emplois moyennement ou faiblement qualifiés, surtout les premiers (tableau 7).

Tableau 7. Niveau et évolution de la part des différents types de professions dans l'emploi total en Nouvelle-Zélande, 1991-2011

	Part moyenne dans l'emploi en 1991	Variation en points de pourcentage, 1991-2011
Professions ¹		
Haut salaire	19.5	7.3
Salaire intermédiaire	50.2	-5.5
Bas salaire	30.3	-2.5
Haut niveau d'études	35.4	9.5
Niveau d'études intermédiaire	48.6	-7.1
Faible niveau d'études	16.0	-2.5

1. Les professions sont définies au niveau à deux chiffres de la nomenclature qui était en vigueur jusqu'en 2011. Les professions à haut salaire (bas salaire) perçoivent une rémunération médiane qui est supérieure (inférieure) d'un écart type à la moyenne de toutes les professions, tandis que les professions à salaire intermédiaire perçoivent une rémunération médiane qui est distante d'un écart type de la moyenne de toutes les professions.

Les professions à haut niveau d'études nécessitent généralement un diplôme de l'enseignement supérieur, par exemple : enseignants, autres professionnels, biologistes, scientifiques, professeurs d'université, administrateurs de la fonction publique et cadres d'entreprise.

Les professions à niveau d'études intermédiaire supposent généralement un diplôme de fin d'études secondaires, par exemple : employés de bureau, chargés de service clientèle, employés du bâtiment, de la métallurgie, de la construction mécanique, de la mécanique de précision, de l'agriculture, de la pêche et des services à la personne, vendeurs et autres.

Les professions à faible niveau d'études ne nécessitent que peu d'études. Il s'agit par exemple d'ouvriers d'usine, d'ouvriers du bâtiment, de machinistes, d'employés élémentaires et de conducteurs d'engins.

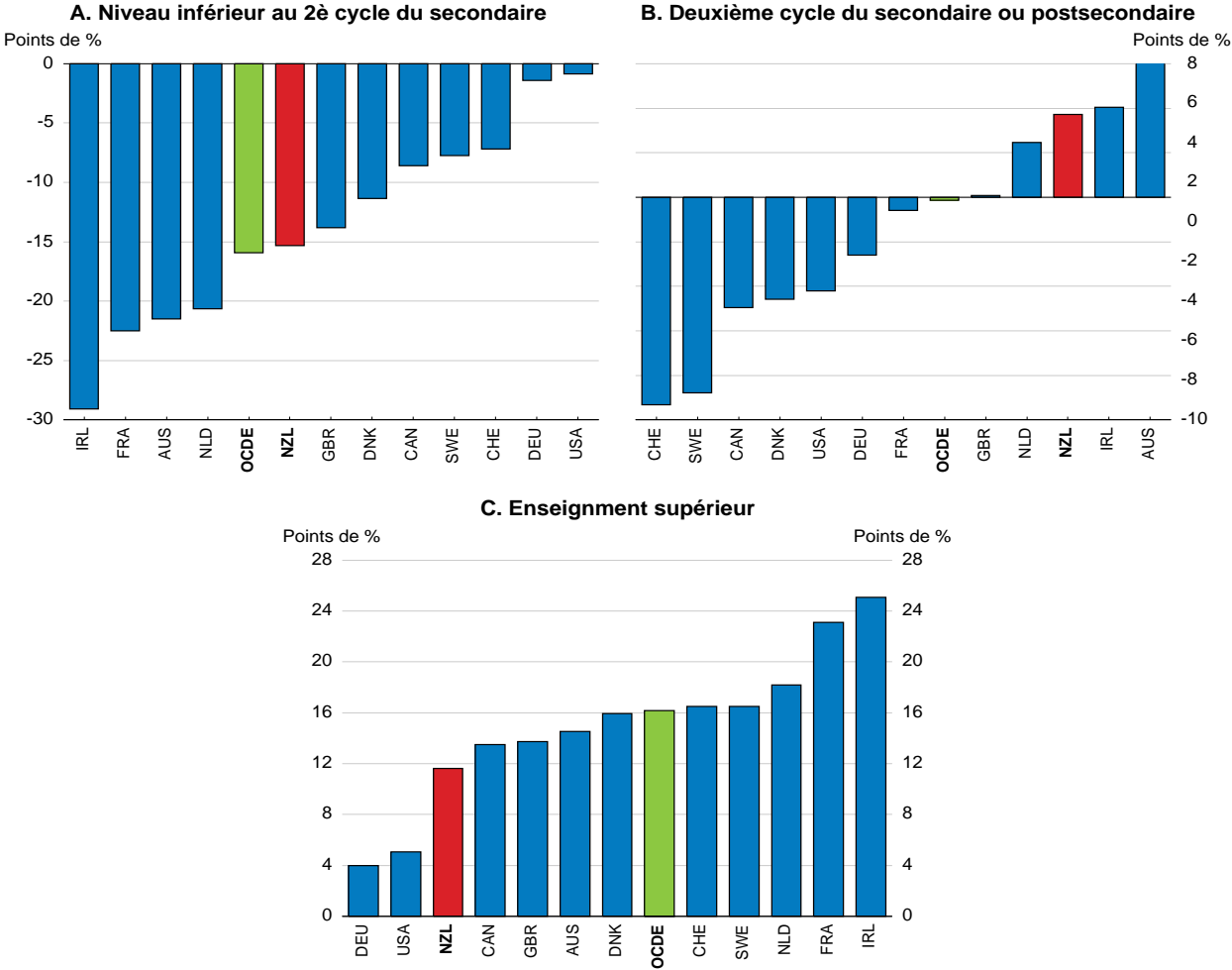
Source : Statistics New Zealand, enquête sur l'emploi réalisée auprès des ménages.

Bessen (2016) constate qu'aux États-Unis, l'informatisation accroît la productivité des travailleurs qui utilisent l'informatique plus intensivement que les autres, et ce, d'autant plus qu'ils sont plus qualifiés. Au fil du temps, les professions qui font un usage intensif de l'ordinateur remplacent d'autres emplois. L'accroissement de l'utilisation de l'informatique est associé à un développement des emplois bien payés au détriment des autres. Pour opérer une transition vers ces emplois mieux rémunérés, les travailleurs doivent acquérir des qualifications complémentaires, qui sont coûteuses ou difficiles à obtenir, de sorte que seuls quelques-uns le font. Ce phénomène conduit à une aggravation des inégalités de salaires au sein des professions.

La demande accrue de travailleurs hautement qualifiés en Nouvelle-Zélande est satisfaite par l'amélioration des qualifications de la main-d'œuvre. La proportion de la population dont le niveau d'études est inférieur à un diplôme de fin du cycle secondaire est moins grande chez les 25-34 ans que chez

les 55-64 ans, tandis que la part des 25-34 ans qui ont un diplôme de l'enseignement supérieur est beaucoup plus élevée que chez les 55-64 ans (graphiques 21 et 22) ; toutefois, la progression du niveau d'études est plus forte dans la plupart des autres pays, et le niveau atteint est plus élevé à l'étranger qu'en Nouvelle-Zélande pour la tranche d'âge la plus jeune. Les immigrants internationaux ont apporté une contribution significative à ce relèvement des qualifications. L'immigration nette (déduction faite de l'émigration), représente une part beaucoup plus grande de la population ayant un niveau d'instruction plus élevé que de la fraction décroissante de la population ayant un niveau d'études moins élevé (tableau 8). En avril 2017, les autorités néo-zélandaises ont annoncé diverses modifications dont la fixation de seuils de rémunération pour la catégorie de l'immigration qualifiée (visa de résidence), qui devrait aboutir à l'arrivée de migrants plus qualifiés. Si les données sur la migration permanente et de long terme continuent de montrer une prépondérance d'immigration nette dans les professions hautement qualifiées, il convient néanmoins de garder à l'esprit que ces données ne rendent pas compte des flux migratoires à court terme, qui concernent plutôt des emplois faiblement qualifiés.

Graphique 21. Écart dans le niveau d'instruction entre les jeunes et les personnes âgées¹, 2015

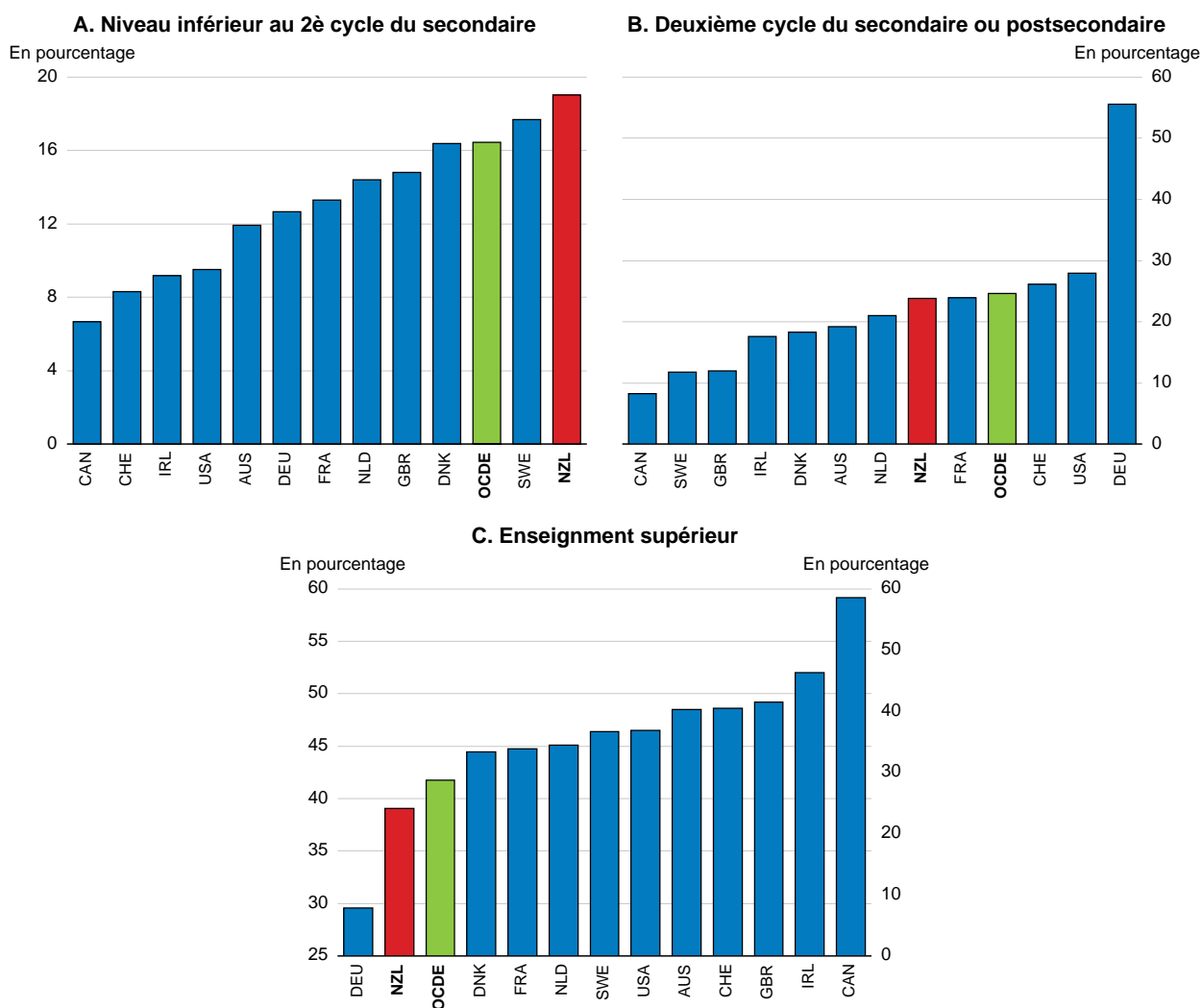


1. Les jeunes sont définis comme la tranche d'âge 25-34 ans et les personnes âgées comme la tranche d'âge 55-64 ans.
 Source : OCDE (2016), *Regards sur l'éducation 2016 : Les indicateurs de l'OCDE*, tableau A1.3.

Malheureusement, par manque de données, notamment sur les revenus en fonction du niveau d'études, il est difficile de déterminer si l'offre accrue de qualifications correspond bien à la demande croissante en

Nouvelle-Zélande à long terme. Sur la période 2005-16, pour laquelle on dispose de données, les surcroîts de rémunérations observés sont le signe que la demande relative de salariés possédant un niveau d'études supérieures de cycle court ou un niveau d'études post-secondaires non supérieures excède l'offre (tableau 9). La période d'observation de ces salaires majorés donne à penser que la reconstruction dans le Canterbury a joué un rôle important. La diminution de la population disposant de ces qualifications explique également ce déficit (tableau 10). Quant à l'avantage salarial que confère un niveau plus élevé d'études supérieures, aucune tendance claire ne se dessine, ce qui donne à croire que la demande relative a globalement augmenté avec l'offre relative. La prime aux études supérieures de cycle court en Nouvelle-Zélande est supérieure à ce qu'elle est en Australie et aux États-Unis, mais si pour les détenteurs d'une licence ou d'un diplôme supérieur, elle est plus intéressante qu'en Australie, elle l'est en revanche beaucoup moins qu'aux États-Unis (OCDE, 2016e).

Graphique 22. Niveau d'études des jeunes¹, 2015



1. Les jeunes sont définis comme la tranche d'âge 25-34 ans.

Source : OCDE (2016), *Regards sur l'éducation 2016 : Les indicateurs de l'OCDE*, tableau A1.3.

Tableau 8. Impact de l'immigration nette sur les qualifications de la population

	Immigration	Émigration	Flux migratoires nets
Niveau d'études¹	Stocks (milliers), 2010		
Haut niveau d'études	332.6	174.7	157.9
Niveau d'études intermédiaire ou faible	551.6	340.5	211.1
Total	884.2	515.2	369.0
	% de la population âgée de 15 ans et plus, 2010.		
Haut niveau d'études	55.3	29.1	26.3
Niveau d'études intermédiaire ou faible	23.0	14.2	8.8
Total	29.5	17.2	12.3
Profession²	Part en %, 2011-16		
Professions libérales	37.4	33.9	52.2
Cadres	9.8	10.1	8.9
Employés de bureau et administratifs	6.9	7.2	5.6
Techniciens et commerciaux	17.4	16.2	22.4
Employés de services communautaires et à la personne	13.7	14.0	12.4
Vendeurs	6.1	7.9	-1.6
Ouvriers non qualifiés	5.6	6.5	1.8
Machinistes et conducteurs d'engins	3.0	4.1	-1.8
Total professions ci-dessus (milliers)	243.1	196.3	46.8

1. Un faible niveau d'études correspond au premier cycle de l'enseignement secondaire ; un niveau d'études intermédiaire correspond au second cycle de l'enseignement secondaire et à l'enseignement post-secondaire non supérieur ; enfin, un haut niveau d'études correspond à l'enseignement supérieur.

2. Professions des migrants permanents et à long terme classées par nombre décroissant d'années d'études.

Source : Statistics New Zealand ; OECD (2015), *Connecting with Emigrants - A Global Profile of Diasporas 2015*.

Tableau 9. Surcroît de revenus par rapport aux travailleurs néo-zélandais¹ par niveau d'études

100 = Fin d'études secondaires

	2005	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Premier cycle de l'enseignement secondaire	82	83	82	82	92	94	93	91
Enseignement post-secondaire non supérieur	102	107	107	99	113	113	118	115
Enseignement supérieur	124	129	122	121	136	146	145	140
Cycle court de l'enseignement supérieur	105	104	101	102	114	127	128	124
Licence ou équivalent	141	143	134	132	133	145	139	133
Master, doctorat ou équivalent	174	176	177	166

1. Revenus des travailleurs âgés de 25 à 64 ans pour un emploi à plein temps sur l'année.

Source : OCDE (2016), "Education and earnings", *Panorama de l'éducation* (base de données) ; Statistics New Zealand.

Tableau 10. Niveau d'études par degré maximal de qualification

Population âgée de 15 ans et plus, en % de toutes les qualifications

	2005	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Pas de qualifications ou non indiqué	26.3	25.6	24.5	24.2	24.4	22.7	22.2
Qualification de niveau scolaire	25.0	23.6	24.5	23.9	25.8	26.0	25.7
Diplômes ou certificats de l'enseignement supérieur	34.2	33.1	33.6	33.7	29.8	29.7	30.7
Niveau licence ou plus	14.5	17.7	17.4	18.3	20.0	21.5	21.4

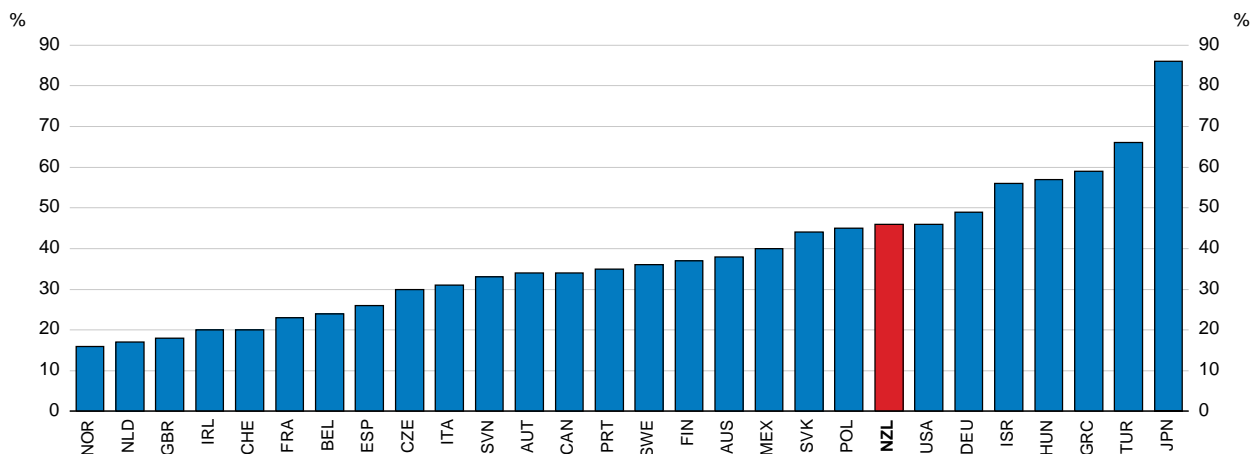
Source : Ministère de l'Éducation, *Education Counts*.

L'enquête de Manpower Group auprès des employeurs indique que la pénurie de compétences est plus grave en Nouvelle-Zélande que dans la plupart des autres pays (graphique 23, partie A). Cette pénurie s'est sensiblement accentuée à la suite des séismes du Canterbury, mais elle diminue depuis 2014 (graphique 23, partie B). Les entreprises néo-zélandaises déclarent que les postes les plus difficiles à pourvoir concernent des commerciaux et ingénieurs qualifiés (graphique 23, partie C). Dans le secteur de la construction, où ils sont nombreux à travailler, les salaires ont augmenté plus vite que dans d'autres secteurs ces dernières années. Tous ces éléments s'expliquent en partie par la reconstruction post-sismique et par l'accroissement des besoins de compétences dans les secteurs du logement et de la construction.

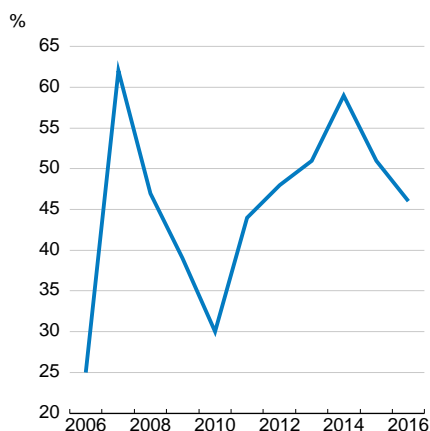
Graphique 23. Entreprises confrontées à des pénuries de compétences¹

En pourcentage des entreprises de 10 salariés ou plus

A. Pénuries de compétences dans différents pays, 2016

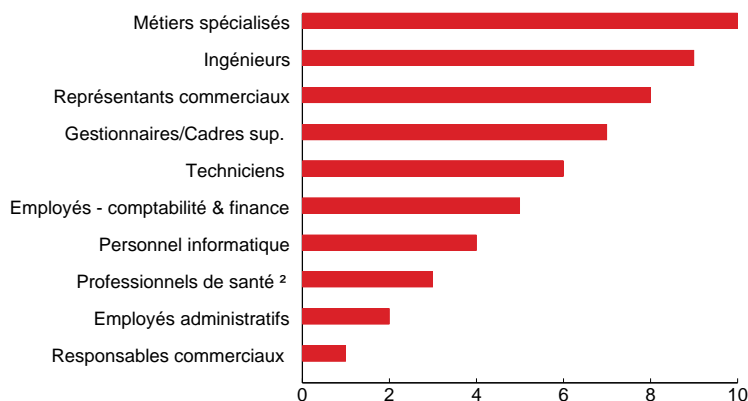


B. Pénuries de compétences en Nouvelle-Zélande



B. Qualifications les plus difficiles à trouver en Nouvelle-Zélande

Métiers classés dans l'ordre décroissant de la difficulté à trouver, 2016



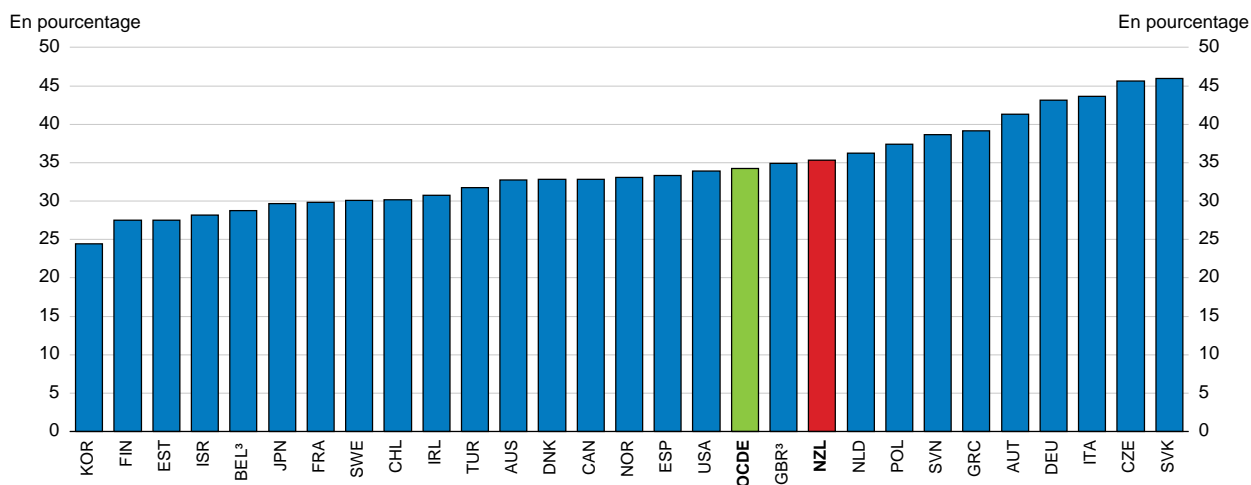
1. Sur la base des enquêtes. Les entreprises sont considérées comme confrontées à une pénurie de compétences si elles mentionnent des difficultés à pourvoir les postes vacants.

2. Médecins et autres professionnels que les infirmiers.

Source : ManpowerGroup, *Talent Shortage Survey*, diverses années.

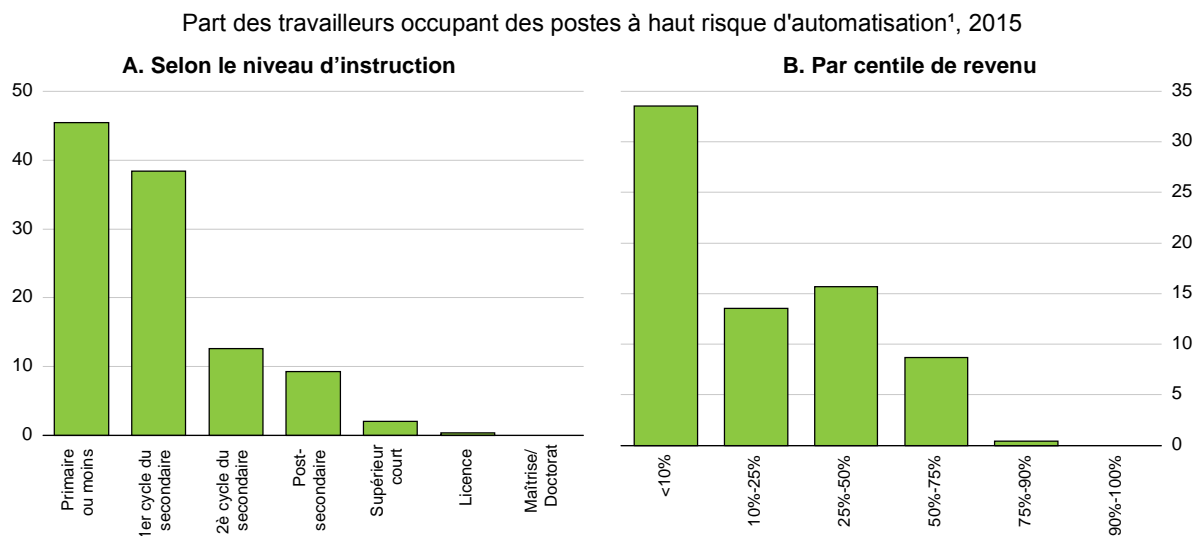
La diffusion des technologies numériques devrait continuer à favoriser les travailleurs hautement qualifiés au détriment de leurs homologues faiblement qualifiés. D'après les données de l'étude PIAAC sur les tâches que les travailleurs déclarent accomplir, Arntz *et al.* (2016) estiment que 35 % des emplois en Nouvelle-Zélande seront soumis à un risque d'automatisation (plus de 50 % de tâches automatisables) au cours des dix à 20 prochaines années, avec un risque élevé pour 9 % d'entre eux (au moins 70 % de tâches automatisables) (graphique 24). Ces proportions sont proches de la moyenne de l'OCDE. Comme dans d'autres pays, les travailleurs faiblement qualifiés et rémunérés sont beaucoup plus susceptibles de voir leur emploi automatisé que les travailleurs hautement qualifiés et bien payés (graphique 25).

Graphique 24. Risque d'automatisation du travail
Emplois à risque d'automatisation¹, 2012 et 2015²



1. Les emplois présentent des risques d'être automatisés si au moins 50 % de leurs tâches sont automatisables.
 2. Les données se réfèrent à 2012 pour les pays ayant participé à la première vague de l'Évaluation des compétences des adultes : Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Canada, Corée, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis, Finlande, France, Irlande, Italie, Japon, Norvège, Pays-Bas, Pologne, République tchèque, Royaume-Uni, Slovaquie et Suède. Les données se réfèrent à 2015 pour les pays ayant participé à la deuxième vague de l'Évaluation : Chili, Grèce, Israël, Nouvelle-Zélande, Slovaquie et Turquie.
 3. Les données pour la Belgique correspondent aux Flandres et celles du Royaume-Uni à l'Angleterre et l'Irlande du Nord.
- Source : Calculs de l'OCDE basés sur l'Évaluation des compétences des adultes (PIAAC) (2012, 2015) ; M. Arntz et al. (2016), « The Risk of Automation for Jobs in OECD Countries : A Comparative Analysis », *Documents de travail de l'OCDE sur les questions sociales, l'emploi et les migrations*, n° 189, <http://dx.doi.org/10.1787/5jlz9h56dvq7-en>.

Graphique 25. Part des travailleurs néo-zélandais à haut risque d'automatisation selon le niveau d'instruction et de revenu

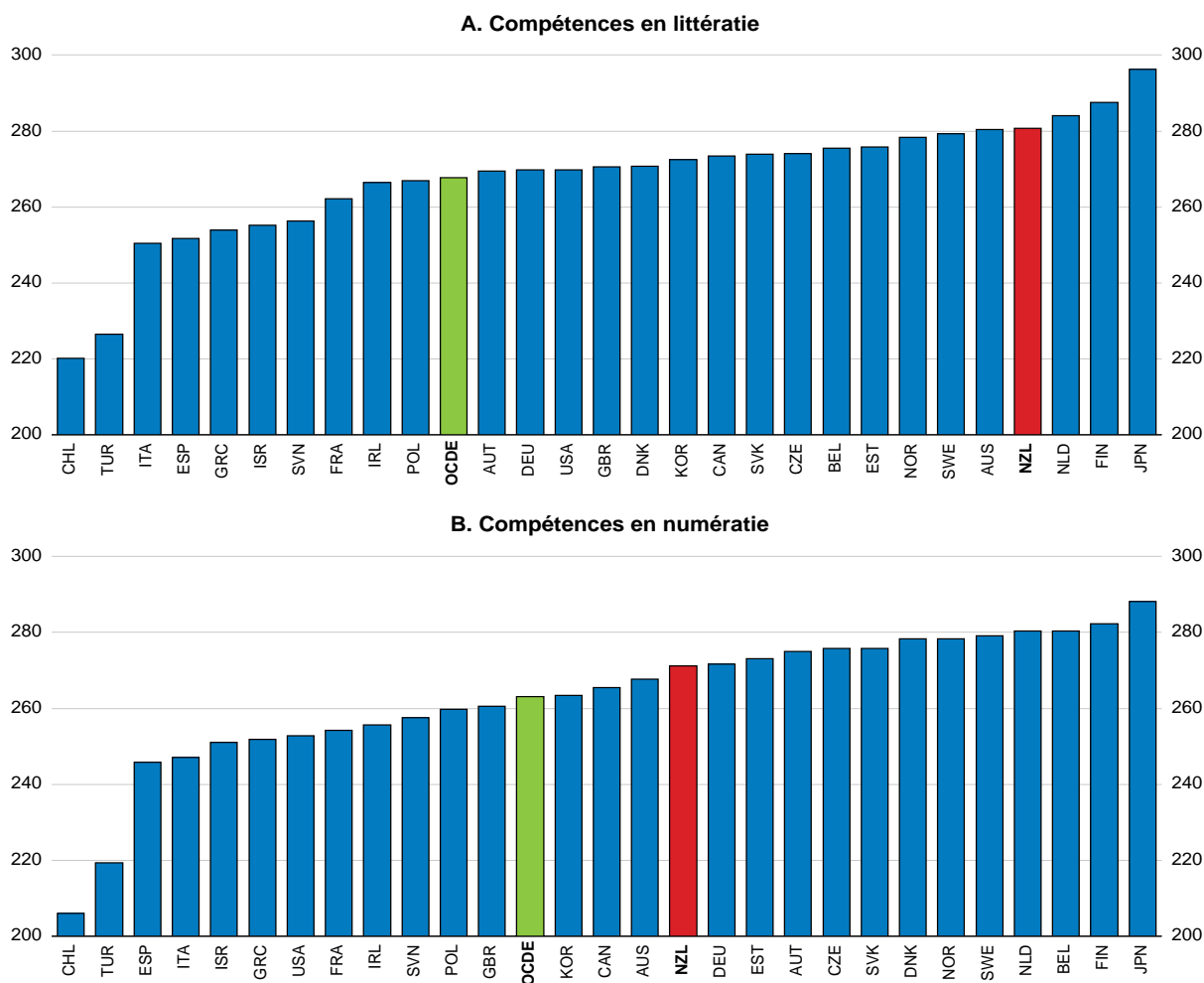


1. Les travailleurs sont à haut risque d'automatisation si au moins 70 % de leurs tâches sont automatisables.
- Source : Calculs de l'OCDE basés sur l'Évaluation des compétences des adultes (PIAAC) (2012, 2015) ; M. Arntz et al. (2016), « The Risk of Automation for Jobs in OECD Countries : A Comparative Analysis », *Documents de travail de l'OCDE sur les questions sociales, l'emploi et les migrations*, n° 189, <http://dx.doi.org/10.1787/5jlz9h56dvq7-en>.

Les travailleurs devront améliorer leurs qualifications dans les secteurs demandés

Les travailleurs néo-zélandais possèdent de solides compétences en traitement de l'information, en particulier en littératie et en résolution de problèmes dans des environnements à forte composante technologique (graphiques 26 et 27) ; ils se trouvent donc en bonne posture pour d'adapter au changement, notamment à la réorganisation des postes de travail pour une utilisation plus productive des technologies numériques. Si les compétences des actifs plus âgés sont d'un niveau inférieur à celles des plus jeunes, la différence avec l'âge s'estompe plus que dans la plupart des autres pays et aboutit à ce que le niveau de compétences des plus âgés en Nouvelle-Zélande soit l'un des plus élevés parmi les pays participant à l'enquête PIAAC (OCDE, 2016f ; voir chapitre 2). Hanushek *et al.* (2016) ont observé que les compétences en traitement de l'information sont d'autant plus rentabilisées que le changement économique est important. Ils estiment qu'un accroissement d'un écart type du niveau de compétences en numératie va de pair avec un accroissement de rémunération de 19 % en Nouvelle-Zélande, soit légèrement en deçà de l'estimation groupée pour les 32 pays participant à l'enquête PIAAC.

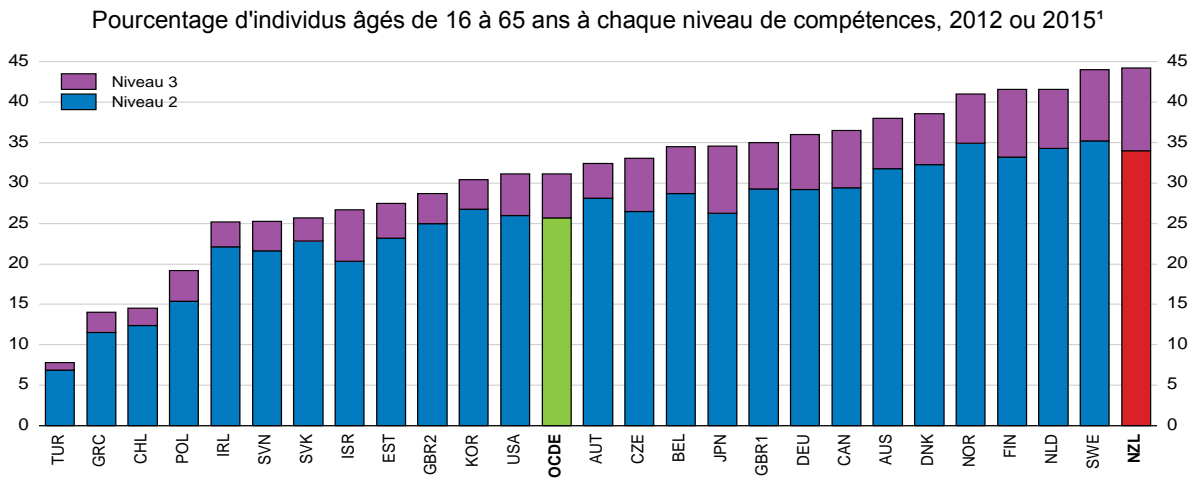
Graphique 26. Compétences en traitement de l'information
2012 ou 2015¹



1. Pour l'année de référence exacte des données, voir la note 2 du graphique 24. Les données indiquées pour la Belgique correspondent à la Flandre ; GBR1 = Angleterre et GBR2 = Irlande du Nord.

Source : OCDE, base de données de l'évaluation des compétences des adultes (PIAAC), (2012 et 2015).

Graphique 27. Compétences en résolution de problèmes dans des environnements à forte composante technologique chez les adultes



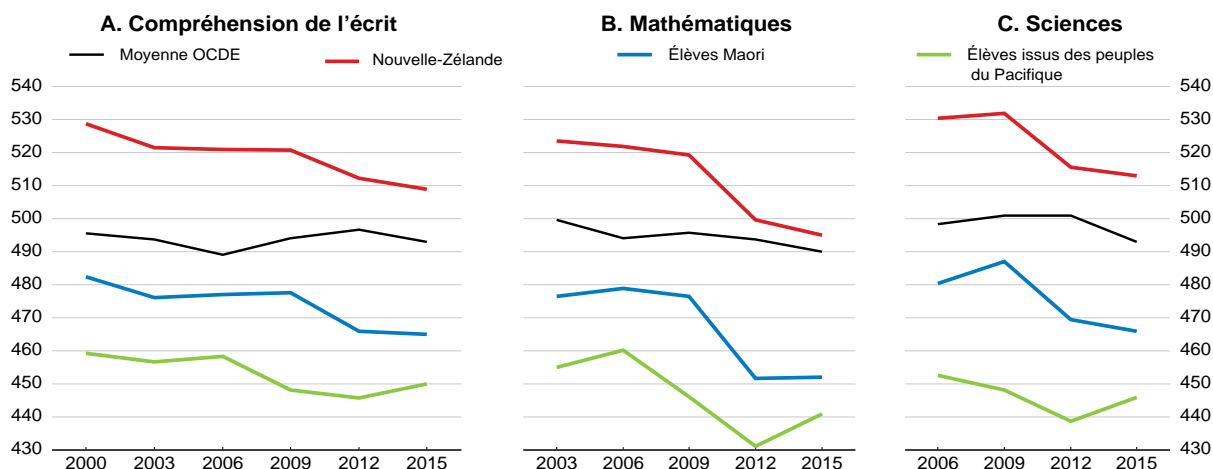
1. Pour l'année de référence exacte des données, voir la note 2 du graphique 24. Les données indiquées pour la Belgique correspondent à la Flandre ; GBR1 = Angleterre et GBR2 = Irlande du Nord.

Source : OCDE (2016), *L'importance des compétences : Nouveaux résultats de l'évaluation des compétences des adultes*, tableau A2.6 ; base de données de l'OCDE sur l'évaluation des compétences des adultes (PIAAC), (2012 et 2015).

Même ainsi, les jeunes devront poursuivre leurs études jusqu'à des niveaux plus poussés que par le passé et dans les domaines recherchés pour pouvoir s'adapter aux mutations induites par le changement technique sur le marché du travail. Pour que davantage de jeunes puissent réussir leurs études post-secondaires, il faudra que les résultats s'améliorent au niveau du secondaire – la performance dans le secondaire est fortement prédictive de la réussite dans l'enseignement supérieur (OECD, 2016e). L'étude PISA de l'OCDE montre que, si les résultats se sont stabilisés entre 2012 et 2015 à des niveaux supérieurs à la moyenne de l'OCDE, ils avaient nettement reculé par rapport aux années antérieures (graphique 28), et la performance en mathématiques dans l'enquête internationale sur les tendances en mathématiques et en sciences (TIMSS) est inférieure à la moyenne (Mullis *et al.*, 2016). Ce fléchissement tient à une proportion accrue de résultats médiocres et à une proportion en baisse de bons résultats (graphique 28). Les raisons de ces évolutions ne sont pas claires. Les facteurs d'explication possibles tiennent à d'importants changements dans les programmes et le cadre des qualifications ainsi que dans la formation et le perfectionnement des enseignants, et à d'autres facteurs influant sur la pédagogie et l'acquisition des connaissances, notamment au recours plus systématique aux groupes de niveau.

Les résultats obtenus par les élèves maoris et insulaires du Pacifique demeurent inférieurs à ceux du reste de la population (graphiques 28 et 30), et l'influence du milieu socioéconomique d'origine sur les résultats scolaires demeure plus forte que dans de nombreux pays (graphique 31). L'une des pierres angulaires de la stratégie des gouvernements néo-zélandais successifs pour accélérer les progrès des élèves maoris et insulaires du Pacifique et de ceux issus de milieux socioéconomiques défavorisés consiste à faire en sorte que tous les élèves de maternelle aient accès à une éducation de qualité pendant la petite enfance. Des progrès ont été accomplis dans la réduction du taux de non-scolarisation des enfants insulaires du Pacifique et maoris, qui est passé de respectivement 24 % et 17 % en 2000, à 9 % et 6 % en 2016. Comme indiqué dans la dernière *Étude*, les pouvoirs publics devront surveiller les résultats obtenus par les enfants défavorisés et, si nécessaire, faire en sorte qu'un renforcement de leur participation se traduise pour eux par de meilleurs résultats en termes d'éducation (tableau 11). On a constaté des progrès dans le nombre d'élèves, y compris maoris et insulaires du Pacifique, qui accèdent au niveau 2 et au-delà du système national de qualifications (*National Certificate of Educational Achievement*, NCEA). Les qualifications NCEA de niveau 2 sont considérées comme le minimum nécessaire pour avoir des chances raisonnables d'accéder à des formations post-scolaires et à l'emploi.

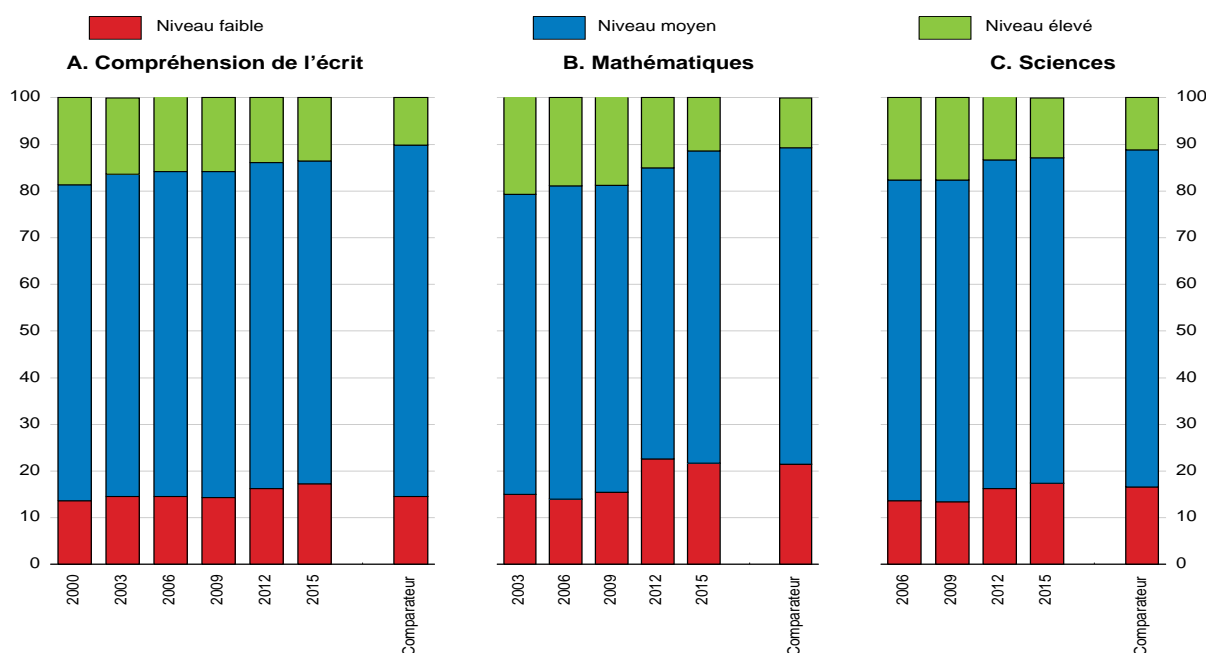
Graphique 28. Les scores PISA moyens de la Nouvelle-Zélande ont baissé



Source : OCDE, *Résultats du PISA* de diverses années ; S. May, J. Flockton et S. Kirkham (2016), *PISA 2015 - New Zealand Summary Report*, Ministry of Education.

Graphique 29. Pourcentage d'élèves à chaque niveau de compétence¹

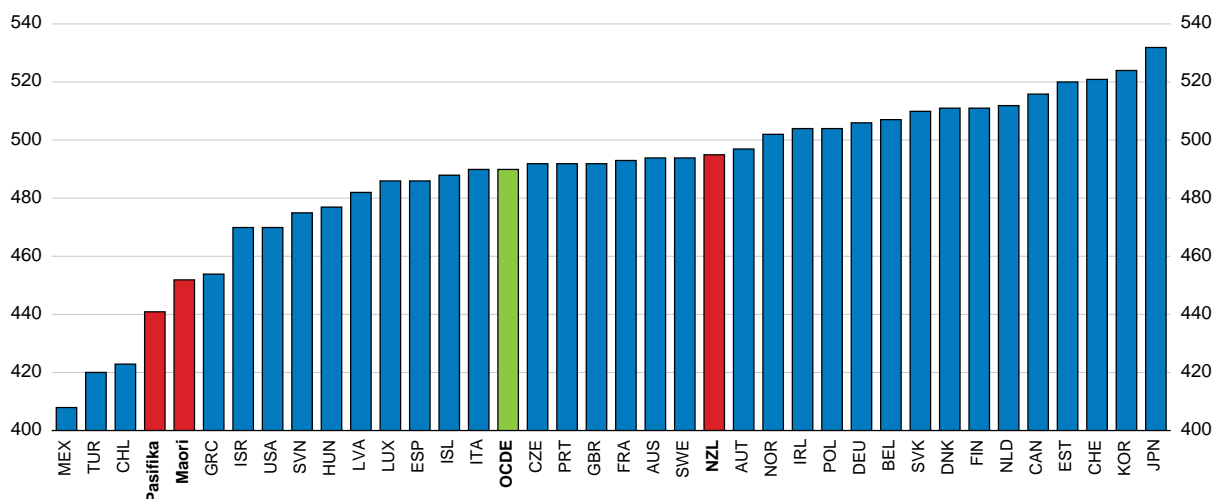
Tendance de la Nouvelle-Zélande au fil du temps et comparaison en 2015 avec la moyenne des pays à performance similaire²



1. Le niveau faible est défini comme la combinaison du niveau inférieur à 1/1b, du niveau 1b/1a/1 ; le niveau moyen comme la somme des niveaux 2, 3 et 4 ; et le niveau élevé comme le total des niveaux 5 et 6.
2. Les pays pour lesquels les scores ne sont pas significativement différents de la Nouvelle-Zélande sont les suivants : l'Allemagne, la Corée, le Japon, Macau (Chine), la Norvège, les Pays-Bas, la Pologne et la Slovénie pour la compréhension de l'écrit ; l'Australie, l'Autriche, la Fédération de Russie, la France, le Portugal, la République tchèque, le Royaume-Uni, la Suède et le Viet Nam pour les mathématiques ; et l'Allemagne, l'Australie, Beijing-Shanghai-Jiangsu-Guangdong (Chine), la Corée, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et la Slovénie pour les sciences.

Source : OCDE, Résultats du PISA, diverses années.

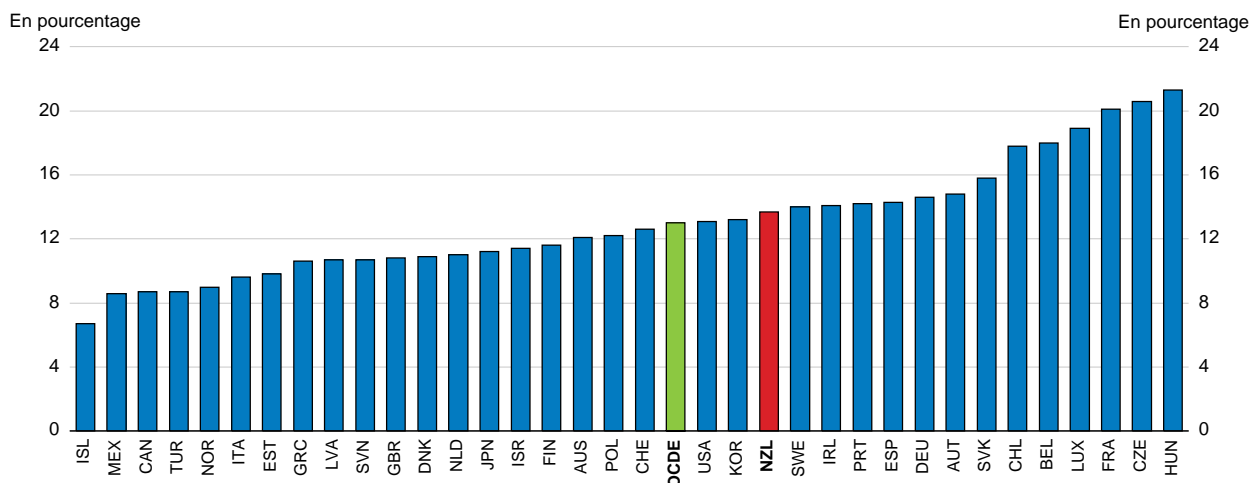
Graphique 30. Résultats du PISA en mathématiques, 2015



Source : OCDE (2016), *Résultats du PISA 2015 : L'excellence et l'équité dans l'éducation*, annexe B1, chapitre 5 ; S. May, J. Flockton et S. Kirkham (2016), *PISA 2015 - New Zealand Summary Report*, Ministry of Education.

Graphique 31. Influence du milieu socioéconomique d'origine sur les scores PISA en mathématiques

Différences de résultats des élèves liées au milieu socioéconomique d'origine¹, 2015



1. Indice PISA de statut économique, social et culturel.

Source : OCDE (2016), *Résultats du PISA 2015 : L'excellence et l'équité dans l'éducation*, vol. I, tableau I.6.3c.

Relever l'efficacité de l'enseignement est le levier le plus important pour améliorer l'apprentissage (OECD, 2015b ; Schleicher, 2016). Diverses initiatives sont en cours en vue d'améliorer la qualité de l'enseignement, comme la création, en 2014, de communautés d'apprentissage (*Communities of Learning*) destinées à renforcer la collaboration et développer le savoir-faire en matière d'enseignement et de coordination au sein du système scolaire néo-zélandais, fortement décentralisé. Ces communautés d'apprentissage devraient contribuer à surmonter les problèmes de résultats en mathématiques en renforçant les aptitudes pédagogiques des enseignants du primaire et en redonnant confiance dans l'enseignement de cette discipline.

Pour améliorer les résultats à long terme, une approche systémique est nécessaire pour renforcer l'efficacité de l'enseignement des mathématiques dans les cycles primaire et intermédiaire. Une telle

approche repose sur des éléments clés tels que : relever la qualité de la formation initiale des enseignants et les critères d'admission (les normes d'admission dans les programmes de formation pédagogique sont actuellement insuffisantes) ; appuyer la formation et le perfectionnement professionnels pour améliorer l'aptitude des personnels actuels à enseigner les mathématiques ; et encourager les responsables d'établissement à instaurer une culture de la pédagogie collaborative et factuelle, qui accorde de l'importance à tous les aspects du programme de mathématiques.

Tableau 11. Recommandations antérieures de l'OCDE concernant l'adaptation à l'évolution du marché du travail

Recommandations des <i>Études</i> antérieures	Mesures prises depuis l' <i>Étude</i> précédente (juin 2015)
<p>Atteindre l'objectif de 98 % de scolarisation en maternelle. Veiller à ce que l'enseignement dispensé soit de bonne qualité, intègre des dispositifs favorisant l'implication des parents, et accorde une plus grande importance aux résultats obtenus par les enfants issus de milieux défavorisés.</p>	<p>L'objectif pour 2016 sera essentiellement atteint : le taux de scolarisation en maternelle était de 96.7 % au cours des douze mois écoulés jusqu'en septembre 2016. Il ne manque plus maintenant que 800 enfants à scolariser en maternelle pour atteindre l'objectif de 98 %.</p> <p>Le programme national éducatif de la petite enfance, Te Whāriki, a été actualisé pour mieux rendre compte des évolutions dans la réflexion et les pratiques éducatives.</p> <p>Le ministère de l'Éducation a engagé un dialogue avec les familles les plus difficiles à mobiliser, en cherchant plus spécifiquement à accroître la scolarisation en maternelle des enfants de trois et quatre ans chez les Maoris, les Insulaires du Pacifique et les groupes situés au bas de l'échelle socioéconomique.</p>
<p>Accroître l'aide financière pour le recrutement et le maintien d'enseignants et de chefs d'établissement efficaces dans les établissements présentant une forte concentration d'enfants à risque d'échec scolaire.</p>	<p>Un montant additionnel de 359 millions NZD est investi sur quatre ans (depuis 2014/15, 155 millions NZD par an) pour mettre sur pied différents dispositifs à cet effet (Communities of Learning Kāhui Ako, Teacher-Led Innovation Fund, et Principal Recruitment Allowance). Les programmes Communities of Learning Kāhui Ako sont destinés à mettre en contact les écoles et autres établissements d'enseignement afin de les aider à recenser leurs difficultés communes en matière de résultats scolaires ; à s'inspirer de nouveaux rôles d'enseignants et de coordinateurs pour accroître l'efficacité de l'enseignement en réponse à ces enjeux ; et à construire des trajectoires d'études plus cohérentes tout au long du parcours éducatif. Les fonctions de coordination et d'enseignement dans les communautés d'apprentissage bénéficient d'une allocation supplémentaire.</p> <p>Une allocation pour le recrutement de chefs d'établissement est prévue pour soutenir l'embauche de responsables très qualifiés dans les écoles où les besoins sont les plus grands.</p>

Tableau 11. Recommandations antérieures de l'OCDE concernant l'adaptation à l'évolution du marché du travail cont....

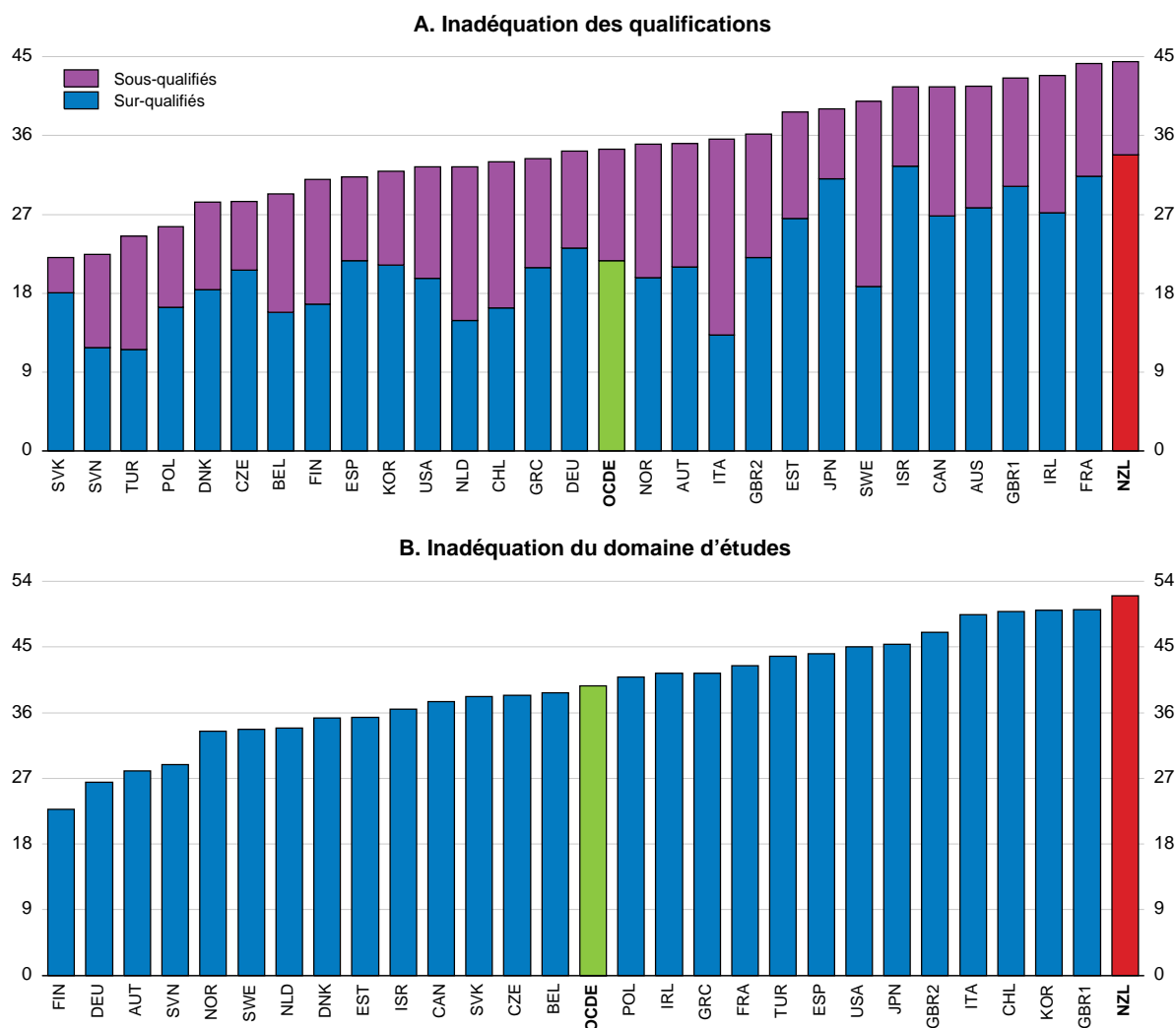
Recommandations des <i>Études</i> antérieures	Mesures prises depuis l' <i>Étude</i> précédente (juin 2015)
Continuer à améliorer la pertinence de l'éducation au regard de l'emploi : i) en donnant aux élèves des informations de meilleure qualité sur les débouchés professionnels pour leur permettre de choisir leur filière en connaissance de cause, au travers de la mise en place d'une orientation de qualité et pertinente aux niveaux secondaire et supérieur, et ii) en assurant la transparence et la responsabilisation du système éducatif concernant la qualité des programmes et les résultats scolaires (taux d'achèvement, résultats en termes d'emploi).	L'amélioration des informations fournies aux élèves pour les aider à choisir leur voie fait l'objet d'une attention accrue. Le site web et l'application mobile du ministère, <i>Occupation Outlook</i> , offrent des informations sur les débouchés professionnels dans différents domaines. Les résultats en termes d'emploi des différents prestataires de services d'enseignement sont publiés. Le gouvernement se propose de transférer les fonctions de Careers New Zealand vers la Commission de l'enseignement supérieur afin d'améliorer la fourniture d'informations sur les carrières.
Améliorer la réactivité du secteur tertiaire aux besoins du marché du travail en formalisant les liens entre les institutions prestataires et les employeurs, et en orientant les financements vers les secteurs où des déficits de qualifications sont prévisibles, notamment en ciblant mieux les cours offerts et en attribuant des bourses sélectives en fonction de critères de mérite et de besoin.	Les autorités ont accru le nombre de places disponibles en ingénierie dans les établissements d'enseignement supérieur et relevé le montant des bourses d'études.
Envisager de développer la formation pratique dans les diplômes d'ingénieurs en aidant les établissements d'enseignement supérieur situés près des pôles d'ingénierie.	Le programme <i>Engineering e2e</i> (des études à l'emploi) a été créé en vue d'atteindre la cible officielle de 500 ingénieurs supplémentaires diplômés chaque année. Il rassemble des employeurs, des instituts de technologie et des écoles polytechniques, sous l'égide de la Commission de l'enseignement supérieur.

Il conviendrait en outre d'explorer les options possibles pour que chaque parcours au sein du système scolaire permette aux élèves d'acquérir au minimum le niveau de compétences nécessaire pour qu'ils poursuivent leurs études et qu'ils accèdent à des emplois très qualifiés. L'une des conséquences indésirables d'un système éducatif très décentralisé est qu'il est moins sûr de fournir un socle de compétences fondamentales à chaque élève. À cet égard, il conviendrait d'étudier la possibilité de réduire le recours excessif aux groupes de niveau (regroupement des élèves par niveau pour l'ensemble des cours, dans une matière en particulier ou dans les différentes composantes d'une matière) et les différences dans les chances qui sont données aux élèves d'étudier les mathématiques. On pourrait, par exemple, réviser le niveau minimal requis en numératie pour obtenir des qualifications scolaires et le niveau minimal d'études demandé aux élèves quittant le système scolaire, et étudier les options pour proposer une orientation scolaire en fonction des aptitudes des élèves.

S'adapter au progrès technique, ce n'est pas simplement atteindre un niveau supérieur d'études et de compétences, mais c'est aussi acquérir celles qui sont demandées sur le marché du travail. La Nouvelle-Zélande semble avoir quelques problèmes à cet égard. Comme indiqué plus haut, l'inadéquation des compétences est un phénomène relativement répandu. De plus, l'inadéquation des qualifications et du domaine d'études, qui survient lorsque les travailleurs ont des qualifications supérieures ou inférieures à celles qui sont requises pour leur poste, ou qui se situent dans un domaine différent, est plus fréquente que pour tout autre pays participant à l'étude PIAAC (graphique 32). Comme dans d'autres pays, il s'agit surtout de surqualification. Selon certaines données économétriques présentées par l'OCDE (OECD, 2016f), les salariés employés dans de petites entreprises ou à temps partiel ont plus de risques d'être surqualifiés que ceux qui le sont dans de grandes entreprises ou à temps complet, les effets se faisant notablement ressentir sur l'emploi dans les petites entreprises. Étant donné la prééminence de celles-ci en

Nouvelle-Zélande, il semble que l'emploi dans le secteur des petites entreprises soit le principal facteur d'explication de ce taux relativement élevé de salariés surqualifiés, lequel s'explique ensuite par le travail à temps partiel, beaucoup plus fréquent en Nouvelle-Zélande que dans la plupart des autres pays. L'OCDE (2016f) montre également que les salariés à temps partiel possèdent plus souvent que leurs homologues à temps plein des qualifications ne relevant pas du domaine d'études correspondant à leur poste, mais aussi que l'emploi dans les petites entreprises n'est pas un facteur déterminant majeur de cette inadéquation du domaine d'études.

Graphique 32. Inadéquation des qualifications et du domaine d'études
 Pourcentage de travailleurs en situation d'inadéquation, selon le type d'inadéquation, 2012 et 2015¹



1. Il y a inadéquation des qualifications lorsqu'un travailleur a un niveau de qualification plus élevé ou moins élevé que celui requis pour le poste. Il y a inadéquation du domaine d'études lorsqu'un travailleur a un diplôme dans un domaine autre que celui requis pour le poste.
2. Pour l'année de référence exacte des données, voir la note 2 dans le graphique 24. Les données indiquées pour la Belgique correspondent à la Flandre ; GBR1 = Angleterre et GBR2 = Irlande du Nord.

Source : OCDE (2016), *L'importance des compétences : Nouveaux résultats de l'évaluation des compétences des adultes*, graphique 5.7 ; base de données de l'OCDE sur l'évaluation des compétences des adultes (PIAAC), (2012 et 2015).

La plupart des travailleurs surqualifiés sont aussi en situation d'inadéquation eu égard à leur domaine d'études. Pour ces derniers, leurs qualifications relèvent parfois de domaines dans lesquels l'offre est en

relatif excédent sur le marché du travail, ce qui les oblige à s'accommoder d'un emploi en dehors de leur spécialité nécessitant des qualifications inférieures à celles qu'ils détiennent (Montt, 2015). En Nouvelle-Zélande, les travailleurs surqualifiés gagnent 14 % de moins que leurs homologues à qualifications et compétences égales employés dans leur domaine de spécialité, soit un moins-perçu de rémunération horaire égal à la moyenne des pays de l'OCDE (OECD, 2016f). Une fois pris en compte le décalage entre offre et demande de compétences, l'inadéquation du domaine d'études ne creuse pas davantage le moins-perçu de rémunération, contrairement à ce que l'on observe en moyenne dans l'OCDE.

S'il est vrai que la Nouvelle-Zélande sera toujours exposée à une forte présence de travailleurs surqualifiés en raison de la petite taille de son marché et de la prépondérance de l'emploi dans de très petites entreprises, des mesures pourraient être prises pour réduire ce déséquilibre. Étant donné que la plupart des travailleurs surqualifiés sont aussi en inadéquation sur le plan du domaine d'études, la résorption de ces décalages de domaines de formation pourrait réduire aussi l'asymétrie des qualifications. Par rapport à la moyenne de l'OCDE, les inadéquations en Nouvelle-Zélande sont particulièrement marquées dans les domaines « Formation des enseignants et sciences de l'éducation » et « Humanités, langues et arts », et minimales dans le domaine « Agriculture et médecine vétérinaire » (tableau 12). Cela pourrait signaler que, par rapport à d'autres pays, trop de travailleurs en Nouvelle-Zélande ont des qualifications dans les deux premiers domaines et pas assez dans le dernier domaine, par rapport à la demande du marché du travail. Le fait que le taux global d'inadéquation en Nouvelle-Zélande (52.0 %, en moyenne pondérée) soit proche de la moyenne arithmétique des taux d'inadéquation par domaine d'études (52.7 %), alors que le taux global pour l'OCDE (41.9 %) est bien inférieur à la moyenne simple des taux par domaine (48.2 %), indique que la distribution des travailleurs dans les domaines, en Nouvelle-Zélande, penche davantage vers ceux qui ont un taux élevé d'inadéquation que dans d'autres pays.

Les inadéquations des domaines d'études pourraient être moindres si davantage d'élèves néo-zélandais choisissaient de se qualifier dans des domaines moins encombrés, où les perspectives d'emploi sont meilleures. Le gouvernement a récemment créé plusieurs sites web (par exemple, [Compare Study Options](#)) pour aider les futurs étudiants à s'informer sur les perspectives qu'offre le marché du travail dans différents domaines d'études ; cependant, ces informations seraient plus accessibles si les sites étaient consolidés en un seul (NZPC, 2017b). Ces services doivent être complétés par de meilleurs services d'information sur les carrières et d'orientation scolaire, qui permettent aux élèves d'acquérir les compétences et les connaissances nécessaires pour faire les bons choix quant à leurs options d'études et leur trajectoire de carrière (NZPC, 2017b). À la suite d'un examen approfondi, le gouvernement se propose de transférer les fonctions de Careers New Zealand vers la Commission de l'enseignement supérieur ; l'objectif est d'exploiter les possibilités de collaborer avec des établissements d'enseignement supérieur et des employeurs afin qu'ils fournissent aux établissements scolaires des informations sur les carrières et sur les compétences recherchées sur le marché du travail. Dans ce contexte, les autorités étudient également comment elles pourraient faciliter le partage des ressources et du savoir-faire en matière d'orientation professionnelle parmi les établissements scolaires et les communautés d'apprentissage.

Tableau 12. Prévalence de l'inadéquation du domaine d'études, par domaine

	Inadéquation du domaine d'études, par domaine, en %								
	Taux d'ensemble	Formation des enseignants et sciences de l'éducation	Humanités, langues et arts	Sciences sociales, gestion et droit	Sciences, mathématiques et informatique	Ingénierie, industrie et construction	Agriculture et médecine vétérinaire	Santé et bien-être	Services
Nouvelle-Zélande	52.0	56.3	90.7	27.3	79.5	36.2	55.8	32.8	43.9
Angleterre (UK)	50.1	40.6	87.3	27.3	76.7	37.5	83.4	24.7	57.9
Corée	50.1	33.7	72.9	26.3	84.0	44.1	85.9	39.4	22.9
Chili	49.9	40.9	83.6	22.0	73.9	41.7	39.9	43.4	42.7
Italie	49.4	48.2	75.6	18.8	76.9	34.0	82.2	25.1	47.3
Irlande du Nord (R.-U.)	47.0	40.5	87.4	20.3	74.5	41.6	90.7	22.3	63.1
Japon	45.3	72.1	85.8	27.0	59.5	38.2	79.6	24.1	32.1
États-Unis	45.0	49.7	73.6	24.5	71.7	33.2	71.4	35.1	46.1
Espagne	44.1	40.1	80.7	26.8	71.3	37.6	43.2	30.4	35.1
Turquie	43.8	24.3	76.4	33.6	80.8	41.5	48.8	32.6	40.5
France	42.5	37.6	68.5	25.6	72.9	35.9	64.6	35.0	40.9
Moyenne des pays	41.9	46.3	76.5	23.5	71.2	34.4	70.9	30.5	38.6
Grèce	41.4	36.1	75.0	16.8	68.6	44.4	78.1	37.8	16.6
Irlande	41.4	29.1	76.5	23.1	79.5	31.0	83.1	28.6	34.3
Pologne	40.9	38.2	65.6	19.0	79.6	34.4	65.6	24.8	47.0
Flandre (Belgique)	38.7	28.5	76.3	20.8	68.1	32.1	90.2	31.1	25.1
République tchèque	38.3	35.9	77.9	22.5	69.7	32.2	77.4	39.4	52.2
République slovaque	38.2	26.9	80.1	21.0	66.0	28.3	84.1	22.8	36.3
Canada	37.5	30.0	77.1	19.2	62.6	26.0	57.3	32.2	41.3
Israël	36.5	34.9	69.2	23.6	46.0	35.7	55.9	30.2	60.0
Estonie	35.3	30.9	61.5	23.7	47.5	32.4	75.8	23.5	40.7
Danemark	35.2	40.0	71.7	19.9	51.0	29.0	63.7	19.8	41.8
Pays-Bas	33.9	30.0	72.7	17.4	59.1	39.2	69.4	32.6	37.1
Suède	33.7	27.7	71.1	30.8	54.7	30.6	64.9	23.8	27.2
Norvège	33.5	21.6	71.0	19.6	66.1	35.2	91.9	21.7	27.4
Slovénie	28.8	19.2	44.3	20.0	51.6	29.6	63.9	16.3	32.8
Autriche	28.0	25.9	60.8	21.8	49.3	28.6	76.5	14.7	25.6
Allemagne	26.4	31.9	55.6	17.4	51.6	29.2	54.5	23.2	18.0
Finlande	22.8	31.2	52.7	16.7	41.5	21.1	55.0	14.7	18.1

Source : Calculs de l'OCDE fondés sur l'Évaluation des compétences des adultes (PIAAC) (2012 et 2015).

Il pourrait aussi être utile de revoir l'orientation « carrières » de l'enseignement en Nouvelle-Zélande, comme le font beaucoup d'autres pays, afin que le système éducatif soit en phase avec l'évolution des exigences du marché du travail résultant de la transition numérique. Aux États-Unis, par exemple, le secteur manufacturier requiert aujourd'hui beaucoup plus de travailleurs qui savent utiliser des équipements de robotique et des technologies plus variées que celles qui sont enseignées à l'école (Giffi *et al.*, 2015). Pour contribuer à combler ces lacunes dans les compétences, des initiatives d'éducation axée sur les métiers voient le jour. Parmi d'autres exemples, IBM a fondé en 2011 un programme de six années d'études secondaires et post-secondaires, dans le cadre duquel 300 entreprises partenaires collaborent avec 60 établissements scolaires locaux pour façonner des cursus qui mèneront les élèves jusqu'à un diplôme sanctionnant deux années d'études supérieures (*Associate Degree*). De manière plus générale, il est probable que la maîtrise des nouvelles technologies sera un facteur critique pour accéder à de bons emplois. De plus en plus, les étudiants devront passer des diplômes associant des compétences non techniques, de résolution de problèmes et de communication, par exemple, et des compétences techniques fondamentales en technologie et en mathématiques, par exemple.

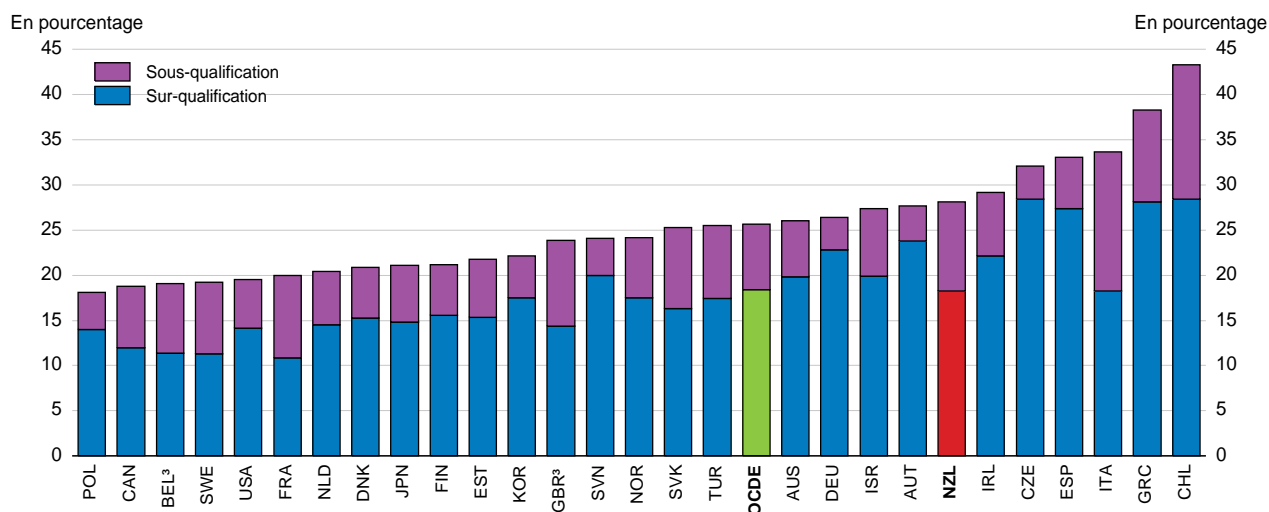
Les individus doivent acquérir de nouvelles compétences tout au long de leur vie professionnelle pour satisfaire à l'évolution des besoins du marché du travail. De tous les pays inclus dans l'enquête PIAAC, la Nouvelle-Zélande est celui qui affiche le plus fort taux de participation des adultes (25-64 ans) à l'éducation dans ses deux composantes, formelle et non formelle, avec des taux élevés dans l'une et l'autre (OCDE, 2016e). Qui plus est, l'écart de taux de participation entre les personnes très diplômées, possédant un haut niveau de compétences en traitement de l'information et utilisant fréquemment leurs compétences et celles présentant des caractéristiques opposées est plus réduit que dans la plupart des autres pays. Parmi les facteurs qui contribuent à ce taux de participation élevé à l'éducation formelle, l'on citera le libre accès à l'enseignement supérieur des plus de 20 ans, le montant des subventions attribuées aux programmes de formation, les aides aux étudiants (prêts et allocations sous conditions de ressources) et la faiblesse des taux d'imposition du revenu, autant d'éléments qui gonflent le rendement après impôts de l'investissement dans l'éducation.

Cela étant, l'offre de formation est inégale entre les différentes professions, les actifs dans des emplois peu qualifiés ayant moins de chances de bénéficier de possibilités de formation et de perfectionnement. Les entreprises (en particulier celles qui emploient une main-d'œuvre peu qualifiée) sous-investissent peut-être dans des formations permettant d'acquérir des compétences transférables par peur de voir leurs salariés partir avant que soit amorti l'investissement dans leur formation. Dans les petites entreprises, qui ne disposent guère de possibilités de mobilité interne, dont l'accès au crédit est plus restreint et qui sont moins bien gérées que les grandes entreprises, le problème se pose certainement avec d'autant plus d'acuité. Dès lors que des investissements dans la formation améliorent les perspectives de la main-d'œuvre sur le marché du travail, l'État est gagnant car il versera moins de prestations sociales et engrangera plus de recettes fiscales. Dans ces conditions, des subventions publiques ou des interventions dans la sphère réglementaire peuvent jouer un rôle pour que ces investissements se développent en direction du niveau socialement optimal. Il en ira d'autant plus ainsi que l'accélération de l'évolution technologique obligera un plus grand nombre de personnes à améliorer leurs compétences pour conserver leur emploi. Parmi les bonnes pratiques à respecter eu égard à des mesures incitatives de ce type, l'OCDE (2017a) recommande que celles-ci minimisent les lourdeurs administratives, se concentrent sur les moins qualifiés et les PME (pour éliminer les pertes d'efficacité), soient souples, aboutissent à des résultats de formation dûment certifiés et fassent l'objet d'un suivi et d'une évaluation réguliers.

Réduire l'inadéquation des compétences pourrait accroître la productivité et les salaires

Les inadéquations de compétences en littératie observées en Nouvelle-Zélande sont, elles aussi, supérieures à la moyenne de l'OCDE (graphique 32). Elles sont le signe de plus hauts niveaux de sous-qualification. Adalet McGowan et Andrews (2017), par exemple, constatent qu'une réduction de l'inadéquation des compétences en Nouvelle-Zélande jusqu'au niveau des meilleures pratiques pourrait relever de 7 % la productivité du travail (graphique 33). La plupart des politiques publiques néo-zélandaises influant sur l'inadéquation des compétences qu'ont étudiées Adalet McGowan et Andrews étaient proches du niveau des meilleures pratiques, à l'exception notable des politiques du logement (graphique 34). Le principal problème est que l'offre de logements ne réagit guère à la pénurie (Andrews et al., 2011), ce qui a clairement eu des effets sur leurs prix ces dernières années et compliqué les choses pour les travailleurs désireux d'aller chercher un emploi plus en adéquation avec leurs compétences et dans lequel ils auraient été plus productifs. Si la réactivité du marché était portée aux niveaux les meilleurs (que l'on observe, en moyenne, aux États-Unis), la productivité du travail en Nouvelle-Zélande pourrait augmenter de 2¼ per cent du fait de la résorption des inadéquations (graphique 35). Ainsi qu'on l'a vu, ces problèmes tiennent surtout à des politiques d'urbanisme restrictives et à une offre d'infrastructures insuffisante.

Graphique 33. Pourcentage de travailleurs ayant des compétences en littératie inadéquates ¹
2012 et 2015²

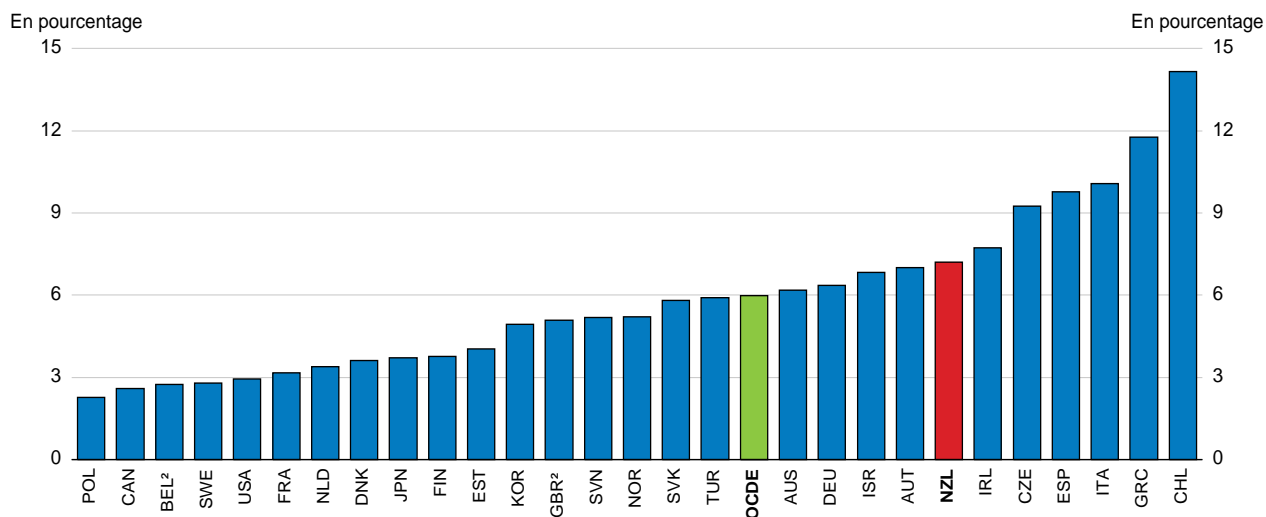


1. Le graphique montre le pourcentage de travailleurs qui sont soit surqualifiés, soit sous-qualifiés, pour un échantillon de 11 secteurs marchands : secteur manufacturier ; fourniture d'électricité, gaz, vapeur et climatisation ; approvisionnement en eau ; construction ; commerce de gros et de détail ; transports et entreposage ; hôtellerie et restauration ; information et communication ; services immobiliers ; services professionnels, scientifiques et techniques ; et services administratifs et de soutien. Pour gommer les disparités entre structures industrielles des différents pays, les indicateurs d'inadéquation au niveau du secteur à un chiffre sont agrégés en utilisant la même série de pondérations, basée sur la part de l'emploi du secteur concerné aux États-Unis. L'inadéquation de compétences survient lorsque les compétences d'un travailleur sont supérieures au 90^e centile ou inférieures au 10^e centile de travailleurs qui déclarent disposer de compétences bien adaptées.
2. Pour l'année de référence exacte des données, voir la note 2 du graphique 24.
3. Les données indiquées pour la Belgique correspondent à la Flandre et celles du Royaume-Uni à l'Angleterre et l'Irlande du Nord.

Source : M. Adalet McGowan et D. Andrews(2017), « Skills Mismatch, Productivity and Policies in New Zealand : Evidence from PIAAC », *documents de travail du Département économique de l'OCDE* (à paraître) ; calculs de l'OCDE basés sur l'évaluation des compétences des adultes (PIAAC) (2012 et 2015).

Graphique 34. Scénario contrefactuel sur les gains de productivité réalisables grâce à la réduction de l'inadéquation des compétences¹

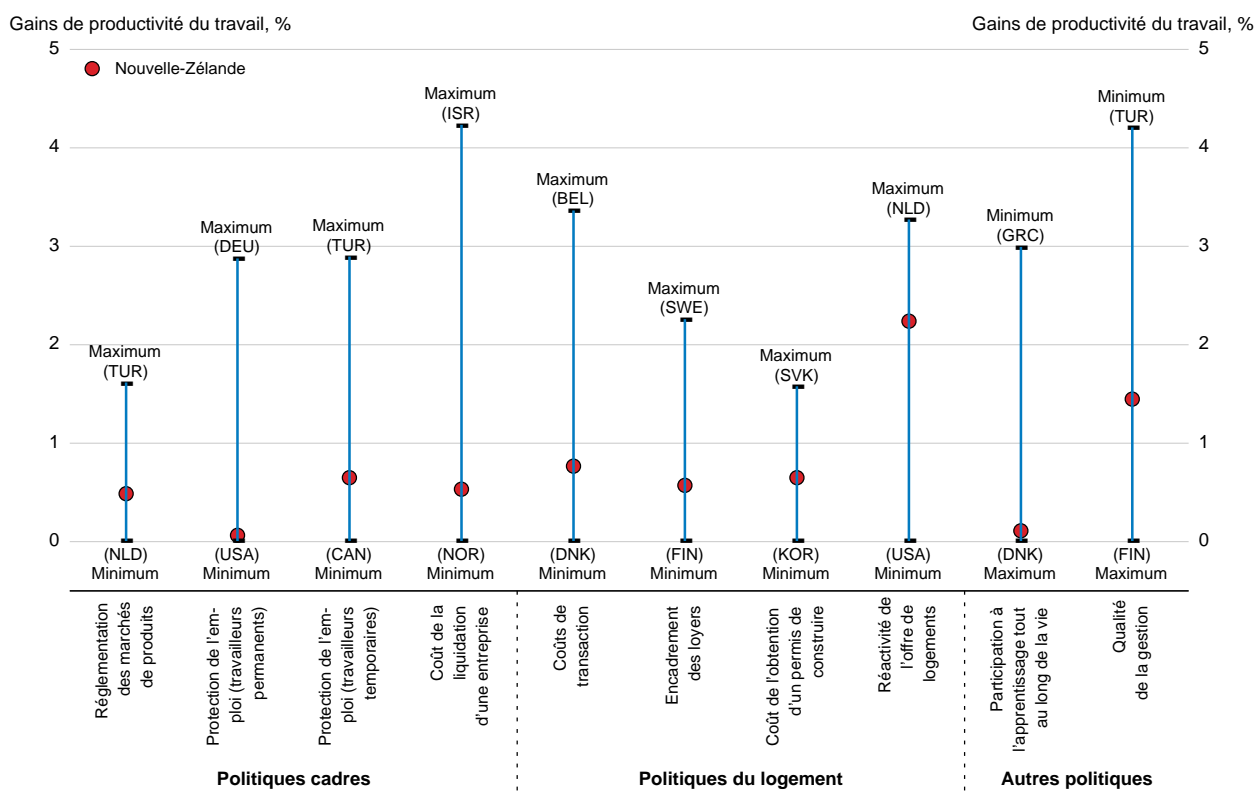
Simulation des gains d'efficacité allocative qui résultent d'une réduction de l'inadéquation des compétences jusqu'au niveau des meilleures pratiques



1. Le graphique montre la différence entre le degré effectif d'efficacité allocative (au sens de Pareto) et un scénario contrefactuel fondé sur une réduction de l'inadéquation des compétences dans chaque pays jusqu'à atteindre les meilleures pratiques. Les indicateurs d'inadéquation au niveau du secteur à un chiffre sont agrégés en utilisant la même série de pondérations, basée sur la part de l'emploi du secteur concerné aux États-Unis. Le coefficient estimé de l'impact de l'inadéquation sur la productivité est fondé sur un échantillon de 19 pays pour lesquels on dispose de données sur la productivité des entreprises et sur l'inadéquation des compétences. Les gains estimés d'efficacité allocative pour les autres pays doivent être interprétés avec prudence, dans la mesure où ils ne sont pas inclus dans l'analyse économétrique en raison du manque de données sur la productivité.
2. Les données pour la Belgique correspondent à la Flandre et celles du Royaume-Uni à l'Angleterre et l'Irlande du Nord.

Source : M. Adalet McGowan et D. Andrews (2017), « Skills Mismatch, Productivity and Policies in New Zealand : Evidence from PIAAC », *Documents de travail du Département économique de l'OCDE* (à paraître) ; calculs de l'OCDE basés sur l'évaluation des compétences des adultes (PIAAC) (2012 et 2015).

Graphique 35. Estimation des gains de productivité du travail par l'adoption des meilleures pratiques pour réduire l'inadéquation des compétences¹



1. Le point rouge dénote la probabilité d'inadéquation, telle qu'évaluée au niveau de la politique appliquée en Nouvelle-Zélande et des caractéristiques individuelles (âge, situation de famille et au regard de l'immigration, sexe, niveau d'études, taille de l'entreprise, type de contrat, ainsi qu'une variable représentant le travail à plein temps et un emploi dans le secteur privé). La distance entre le minimum ou maximum et le point rouge représente la variation de la probabilité d'inadéquation des compétences qui est associée à un changement de la politique mentionnée. Les estimations sont fondées sur i) une régression logarithmique de la probabilité d'une inadéquation, compte tenu des facteurs suivants : âge, situation de famille et au regard de l'immigration, sexe, niveau d'études, taille de l'entreprise, type de contrat, ainsi qu'une variable représentant le travail à plein temps et un emploi dans le secteur privé et ii) une régression MCO de la productivité du travail sur l'inadéquation des compétences.

Source : M. Adalet McGowan et D. Andrews (2017), « Skills Mismatch, Productivity and Policies in New Zealand : Evidence from PIAAC », *Documents de travail du Département économique de l'OCDE* (à paraître) ; calculs de l'OCDE basés sur l'évaluation des compétences des adultes (PIAAC) (2012 et 2015).

Mieux accompagner les travailleurs licenciés pourrait réduire le coût qu'ils doivent supporter

L'accélération de l'évolution technologique accroît en outre les risques de suppressions d'emplois, même si aucune donnée n'accrédite solidement la thèse selon laquelle cet impact serait plus fort qu'auparavant. En Nouvelle-Zélande, le nombre de travailleurs licenciés (c'est-à-dire, de travailleurs déclarant avoir perdu leur travail du fait de restructurations et de mutations techniques) s'établit à 1.1 % de la population active totale, soit un chiffre comparable à celui des autres pays de l'OCDE (OECD, 2017b). Cependant, le taux de réemploi deux ans après est élevé (84 %), à égalité avec les taux observés dans les pays nordiques et supérieur à celui de nombreux pays de l'OCDE - dans le même temps, 0.18 % seulement de la population active est composée de travailleurs licenciés qui n'ont pas retrouvé d'emploi au bout de deux ans.

Quoique ne concernant qu'une fraction modeste de la population active, les conséquences des suppressions d'emplois peuvent être lourdes pour certains ménages. En Nouvelle-Zélande, ce sont les

travailleurs licenciés et leurs familles qui supportent l'essentiel de la charge de leur licenciement. Les délais de préavis sont courts par rapport aux autres pays, ce qui réduit les coûts pour les employeurs mais ne laisse guère de temps aux licenciés pour retrouver un emploi tout en travaillant encore. La moitié seulement environ des salariés licenciés en Nouvelle-Zélande perçoivent une indemnité de licenciement égale, en moyenne, à 34 semaines de salaire (Dixon and Maré, 2013 ; OECD, 2017b). Le montant et le nombre de bénéficiaires de cette indemnité sont comparables à ce qui se fait dans d'autres pays de l'OCDE, mais peuvent donner lieu à des inégalités entre salariés car les modalités applicables aux peu qualifiés sont généralement moins favorables que celles en vigueur pour les très qualifiés. Cependant, la principale différence par rapport à la plupart des autres pays est qu'il n'existe pas de régime public d'assurance chômage. Il est proposé, en lieu et place, une allocation de chômage versée sous conditions de ressources que peu de licenciés (30 %) perçoivent, en fait, parce que les revenus de leur foyer sont trop élevés (le plus souvent, parce qu'ils ont un conjoint qui travaille). Pour ceux qui remplissent les conditions requises, les taux de remplacement de cette allocation tendent, au départ, à être inférieurs à la moyenne de l'OCDE, mais ils sont supérieurs à l'issue d'une période de chômage prolongée, à un moment où les chômeurs de la plupart des autres pays n'ont plus le droit à leurs indemnités de chômage et perçoivent à la place une prestation d'aide sociale (sous conditions de ressources), d'un montant inférieur ; ainsi, pour un couple à un seul apporteur de revenu et avec deux enfants à charge, dont la rémunération antérieure correspondait au salaire moyen, le taux de remplacement net est de 58 % en Nouvelle-Zélande, par rapport à un taux moyen initial dans l'OCDE de 69 %, qui tombe à 55 % pour les chômeurs de longue durée (modèle impôts-prestations de l'OCDE). Qui plus est, les autorités, en principe, n'aident pas les travailleurs licenciés à retrouver un emploi, sauf s'ils sont bénéficiaires de l'aide sociale. Si l'on excepte les indemnités de licenciement, qui sont comparables à celles des autres pays, tous ces éléments contribuent à ce que les travailleurs privés de leur emploi subissent des pertes de revenus plus lourdes que dans la plupart des autres pays de l'OCDE lorsqu'ils retrouvent un emploi (OECD, 2017b). Ces facteurs pourraient également expliquer la mauvaise concordance entre offre et demande d'emplois, observée sur le marché du travail, en dépit d'une réglementation souple du marché du travail qui améliore cette concordance.

L'une des solutions pour alléger la charge pesant sur les salariés licenciés serait de mettre en place un régime public d'assurance chômage, à l'image de ce qui existe dans tous les autres pays de l'OCDE sauf en Australie et au Mexique (hors Mexico, qui dispose de son propre système d'assurance chômage), et d'étendre le bénéfice des politiques actives du marché du travail (PAMT) aux chômeurs remplissant les conditions requises pour percevoir les prestations de l'assurance chômage afin de les aider à retrouver rapidement un nouvel emploi (correspondant à leurs qualifications). Dans la plupart des cas, la mise en place de ce régime ne ferait qu'élargir la couverture des services publics de l'emploi, notamment le respect des obligations de recherche d'emploi, l'accompagnement des demandeurs d'emploi et les services de placement. Pour les cas où il serait plus difficile pour certains individus de retrouver du travail, des PAMT pourraient être mises en œuvre, notamment des dispositifs de formation ou le versement d'aides à des contrats d'embauche de courte durée. Des mesures de ce type aideraient les salariés licenciés à retrouver un emploi leur correspondant mieux que dans les conditions actuelles, à la fois en leur donnant les moyens de prolonger leur recherche jusqu'à ce qu'ils trouvent un meilleur emploi et en leur proposant des services qui facilitent cette recherche et, le cas échéant, leur permettent d'améliorer leurs compétences et leur employabilité et de réduire le moins-perçu de rémunération lié à la reprise d'un travail. Elles permettraient également de préserver les avantages qu'offre une réglementation souple du marché du travail. Comme dans d'autres pays, les droits à l'assurance chômage (à des prestations calculées en fonction du revenu) seraient accordés pour une durée limitée et moyennant une durée de cotisation suffisante, après quoi le chômeur repasserait au régime actuel de la prestation sous conditions de ressources. Il serait nécessaire de mener des études approfondies avant de se lancer dans une telle réforme, afin que celle-ci soit conçue de manière à accroître le bien-être social. Idéalement, l'assurance chômage devrait être évaluée en fonction de l'expérience, de sorte qu'elle ne subventionne pas des employeurs et des secteurs à fort taux de licenciement au détriment d'autres.

S'il est impossible de mettre en place un régime public d'assurance chômage en Nouvelle-Zélande pour alléger la charge pesant sur les salariés licenciés, la deuxième solution la plus intéressante serait d'introduire un délai de préavis légal minimal et l'obligation de notifier les licenciements, ainsi que le recommande l'OCDE (2017b). Ces réformes permettraient de réduire la perte de revenus pour les travailleurs privés d'emploi et leur offrirait plus de temps pour chercher un emploi tout en étant encore salariés, lorsqu'ils peuvent mieux bénéficier de leur réseau professionnel et éviter la stigmatisation parfois associée au chômage. Work and Income, le service public de l'emploi en Nouvelle-Zélande, aurait aussi plus de temps pour organiser un soutien. Dans le même temps, les objectifs de Work and Income pourraient être élargis à l'aide aux travailleurs licenciés non bénéficiaires de l'aide sociale dans leur transition vers un nouvel emploi ; selon la logique d'investissement actuelle, ce service n'est aucunement incité à aider ces travailleurs à trouver un nouvel emploi, car cela ne réduit pas les dépenses au titre des prestations. Quant à la mise en place d'un délai de préavis légal, son principal inconvénient est qu'il peut réduire la mobilité sur le marché de l'emploi et nuire ainsi à l'adéquation entre l'offre et la demande. Il serait nécessaire de mener des études approfondies avant de se lancer dans une telle réforme, afin de s'assurer que ses avantages sont supérieurs à ses coûts. Une autre manière de faciliter la transition entre deux emplois serait d'améliorer les services d'orientation sur les carrières et les formations destinés aux travailleurs adultes, actuellement limités, mais aussi de reconnaître les compétences acquises sur le poste.

Rendre la croissance plus viable sur le plan écologique

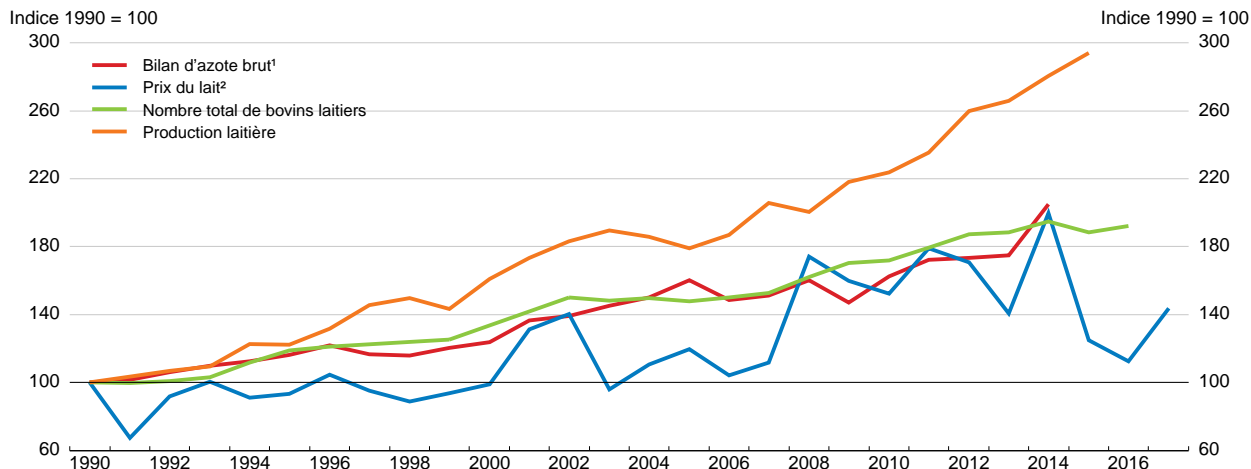
La croissance économique et démographique a entraîné une dégradation de l'environnement, et va continuer ainsi en l'absence de processus d'élaboration de l'action publique qui intègre systématiquement des objectifs environnementaux et des mesures fortes pour protéger l'environnement. L'expansion de la production du secteur primaire, en particulier de l'élevage laitier, aggrave la contamination de l'eau douce, les émissions de gaz à effet de serre et les menaces pour la biodiversité. Les initiatives qui supposent de fortes augmentations de la production, comme l'objectif visant à doubler les exportations du secteur primaire en termes réels entre 2012 et 2025, ainsi que les subventions publiques et les financements concessionnels aux projets d'irrigation, sont potentiellement contradictoires avec la nécessité de préserver et d'améliorer la qualité de l'environnement. Pour découpler la croissance de la production primaire de l'épuisement des ressources naturelles, il sera important que les limites environnementales soient clairement fixées, que les producteurs paient pour les dommages qu'ils causent à l'environnement et que la Nouvelle-Zélande continue de mener les efforts de recherche internationaux en vue de trouver des solutions pour atténuer les émissions de gaz à effet de serre et la pollution de l'eau provoquées par l'agriculture. Actuellement, près de 10 % des dépenses de recherche du budget public sont consacrées à la recherche environnementale, soit la part la plus élevée des pays de l'OCDE (OECD, 2017c). Le taux élevé de croissance démographique fait lui aussi pression sur l'environnement, en particulier dans les zones urbaines, où des infrastructures supplémentaires (égouts, évacuation des eaux de pluie) doivent être construites pour réduire les débordements d'eaux usées non traitées dans les cours d'eau et les ports.

Remédier aux problèmes de qualité et de quantité d'eau

Comme l'ont déjà mentionné les *Études* passées, la Nouvelle-Zélande doit faire face à des problèmes croissants de qualité de l'eau, provenant de sources diffuses de pollution. Les principaux problèmes portent sur les éléments nutritifs, les agents pathogènes et les sédiments (OECD, 2017c). La loi sur la gestion des ressources n'est pas efficace face à la pollution de sources diffuses : la hausse du bilan azoté par hectare a été la pire de tous les pays de l'OCDE sur les deux décennies précédant 2014 (OECD, 2017d), principalement en raison de l'expansion de l'élevage laitier intensif (graphique 36). Si la Nouvelle-Zélande dispose globalement d'une abondance d'eau douce, la pénurie d'eau est une préoccupation croissante dans les grandes régions agricoles. L'eau n'est pas toujours consommée, ou disponible, là où sa valeur d'usage (économique, social, environnemental) est la plus élevée, avant tout par suite d'une allocation de quotas

excessive dans certaines régions, de l'approche « premier arrivé, premier servi » appliquée à l'octroi des autorisations de prélèvements d'eau et de la préférence pour les renouvellements d'autorisations existantes.

Graphique 36. Progression des bilans d'azote et de la production laitière en Nouvelle-Zélande



1. En kilogrammes d'azote par hectare de terres agricoles. Le bilan d'azote brut correspond à la différence entre la quantité d'azote qui entre dans un système agricole sous forme d'intrants (effluents d'élevage et engrais, principalement) et la quantité qui le quitte sous forme de produits (prélèvement d'azote par les cultures et les pâturages).
2. Prix payé au producteur. Les données se rapportent à l'année se terminant en mai. À partir de 2015, la série de l'OCDE a été prolongée sur la base du prix payé au producteur indiqué par Fonterra.

Source : Base de données OCDE/Eurostat sur les indicateurs agroenvironnementaux ; base de données Aglink de l'OCDE, www.agri-outlook.org ; Statistics New Zealand ; UK-Milk Development Council - LTO NEDERLAND.

La Déclaration de politique nationale de gestion de l'eau douce est un instrument important pour remédier aux problèmes de qualité et de quantité de l'eau. Elle impose de maintenir ou d'améliorer la qualité de l'eau douce au sein d'une région, d'éliminer progressivement les sur-allocations existantes et de s'abstenir de procéder à de nouvelles sur-allocations. Le programme *Clean Water Package 2017* prend la Déclaration de politique nationale pour point de départ et propose de rendre propres à la baignade 90 % des rivières et des lacs d'ici 2040, d'interdire la présence de bétail dans les cours d'eau d'ici 2030 et de créer un fonds d'amélioration de l'eau douce doté de 100 millions NZD. Il est probable que les régions auront besoin d'un soutien supplémentaire pour gérer l'eau au vu de ces ambitieuses limites en termes de qualité et de quantité, et pour mettre en œuvre une gouvernance collaborative efficace (OECD, 2017c). Comme recommandé dans les *Études* passées (tableau 13) et dans la récente étude sur l'environnement *OECD Environmental Performance Review of New Zealand* (OECD, 2017c), il conviendrait de développer le recours à des instruments économiques tels que la tarification et les échanges de permis (sous réserve du règlement de la question des droits iwi/maoris), car c'est la méthode la plus efficace pour que des ressources rares soient allouées aux utilisations assorties de la plus grande valeur. Ces instruments économiques sont communément utilisés dans différents pays pour remédier à la pénurie d'eau, mais ils peuvent aussi servir à résoudre les problèmes de qualité, en imposant des redevances de pollution, un plafonnement des rejets de polluants dans une zone de prélèvement (un bassin versant) et l'échange des permis de rejet, comme dans le cas du *Lake Taupo Nitrogen Market*. Selon les bassins versants, il faudra probablement utiliser différemment ces instruments économiques pour remédier aux problèmes d'eau, en fonction de l'ampleur des problèmes et d'autres caractéristiques.

Tableau 13. Recommandations antérieures de l'OCDE pour rendre la croissance plus viable sur le plan écologique

Recommandations des <i>Études</i> antérieures	Mesures prises depuis l' <i>Étude</i> précédente (juin 2015)
Améliorer la mesure des prélèvements et de la qualité de l'eau en faisant évoluer les directives nationales. Continuer à encourager l'instauration de mécanismes de marché, lorsque c'est possible, pour gérer la disponibilité et la qualité de l'eau douce. Permettre l'échange des droits de prélèvement d'eau.	La Déclaration de politique nationale de gestion de l'eau douce impose à toutes les régions d'adopter des objectifs, des limites et des méthodes pour atteindre les résultats souhaités quant à la qualité des eaux et à leur quantité, dans toutes les masses d'eau, d'ici 2025, ou 2030 au plus tard. En vertu de cette déclaration, les conseils régionaux sont tenus de définir des méthodes pour encourager une utilisation efficiente de l'eau. L'introduction d'une nouvelle réglementation nationale sur les relevés de consommation a également permis de mesurer et de déclarer les consommations importantes de la ressource.
Améliorer la coordination horizontale et verticale de la politique de développement durable. Le gouvernement doit fixer des normes environnementales nationales, formuler des déclarations de politique environnementale nationale et assurer une formation technique aux collectivités locales.	La collaboration entre les organismes publics s'est améliorée grâce au travail du secteur des ressources naturelles, mais la coordination institutionnelle reste insuffisante pour l'aquaculture, la pêche, la biodiversité marine et l'urbanisme.
Renforcer les signaux de prix au sein du Système néo-zélandais d'échange de quotas d'émission (NZ ETS) en supprimant progressivement les dispositions transitoires qui divisent par deux le nombre (et donc le prix) des quotas d'émission que doivent détenir les émetteurs, et autoriser l'allocation gratuite de permis aux secteurs à forte intensité d'émissions et commercialement exposés.	Le mécanisme « deux pour un » est en cours d'élimination.
Définir une stratégie permettant de réduire efficacement les émissions de gaz à effet de serre provenant de l'agriculture en associant des mesures de tarification, de réglementation et de R-D.	Le troisième examen de l'ETS, lancé en 2015, n'a pas envisagé de rapatrier les émissions biologiques à l'intérieur du système. En septembre 2016, le gouvernement a annoncé la création d'un groupe (<i>Biological Emissions Reference Group</i>) chargé d'étudier la question. La Commission de la productivité a été chargée d'une étude sur la manière dont la Nouvelle-Zélande pourrait maximiser les avantages et minimiser les coûts et les risques d'une transition à une économie bas carbone. Son rapport est attendu pour juin 2018.

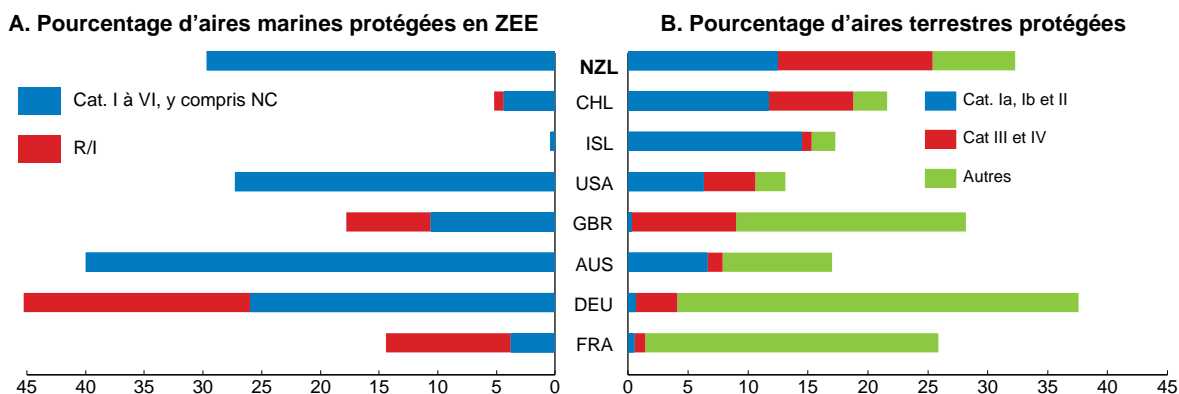
Remédier aux menaces pour la biodiversité

La Nouvelle-Zélande possède un patrimoine de biodiversité exceptionnel : le taux d'espèces de faune et de flore endémiques y est parmi les plus élevés au monde. On y trouve également l'une des plus grandes proportions mondiales d'espèces menacées, représentant environ un quart des mammifères indigènes, un tiers des oiseaux, des poissons et des reptiles, et 60 % des amphibiens (OECD, 2016c). Près des trois quarts de ses espèces indigènes de poissons d'eau douce sont classées comme étant à risque ou menacées d'extinction (Goodman *et al.*, 2014). Les principaux facteurs menaçant la biodiversité sont l'invasion biologique (prédateurs, mauvaises herbes, nuisibles et maladies), la réduction des habitats et la pollution. La dégradation de la qualité des eaux est une menace particulière pour la biodiversité dans les eaux douces, avec une diminution de la richesse en invertébrés qui se concentre dans les régions agricoles où la pollution azotée a augmenté (Larned *et al.*, 2016).

La Nouvelle-Zélande est un pionnier mondial des programmes de rétablissement des espèces en danger et des méthodes de lutte contre les ravageurs, comme l'initiative *Predator Free New Zealand 2050* ; les efforts déployés pour le rétablissement des espèces ont fortement augmenté depuis 2000. Les aires

terrestres protégées couvraient près d'un tiers de la surface terrestre du pays en 2016, qui a la plus forte proportion d'aires terrestres rigoureusement gérées de tous les pays de l'OCDE (graphique 37). Le réseau d'aires marines bénéficiant d'une forme ou une autre de protection s'est élargi, ces dix dernières années, pour couvrir quelque 30 % de la superficie marine de la Nouvelle-Zélande. Cependant, de nombreux types d'écosystèmes ne sont présents dans les aires marines protégées que de façon limitée (Brown, 2015). Sous réserve d'une analyse des arbitrages économiques, sociaux et environnementaux, le réseau des aires marines protégées devrait être étendu pour couvrir davantage de types d'écosystèmes, et les problèmes de qualité de l'eau doivent être abordés (comme indiqué ci-dessus) pour atténuer les menaces pesant sur la biodiversité des eaux douces. La formulation d'une Déclaration de politique nationale sur la biodiversité, qui est en cours, est désormais une priorité (OECD, 2017c).

Graphique 37. Aires marines et terrestres protégées dans certains pays de l'OCDE¹



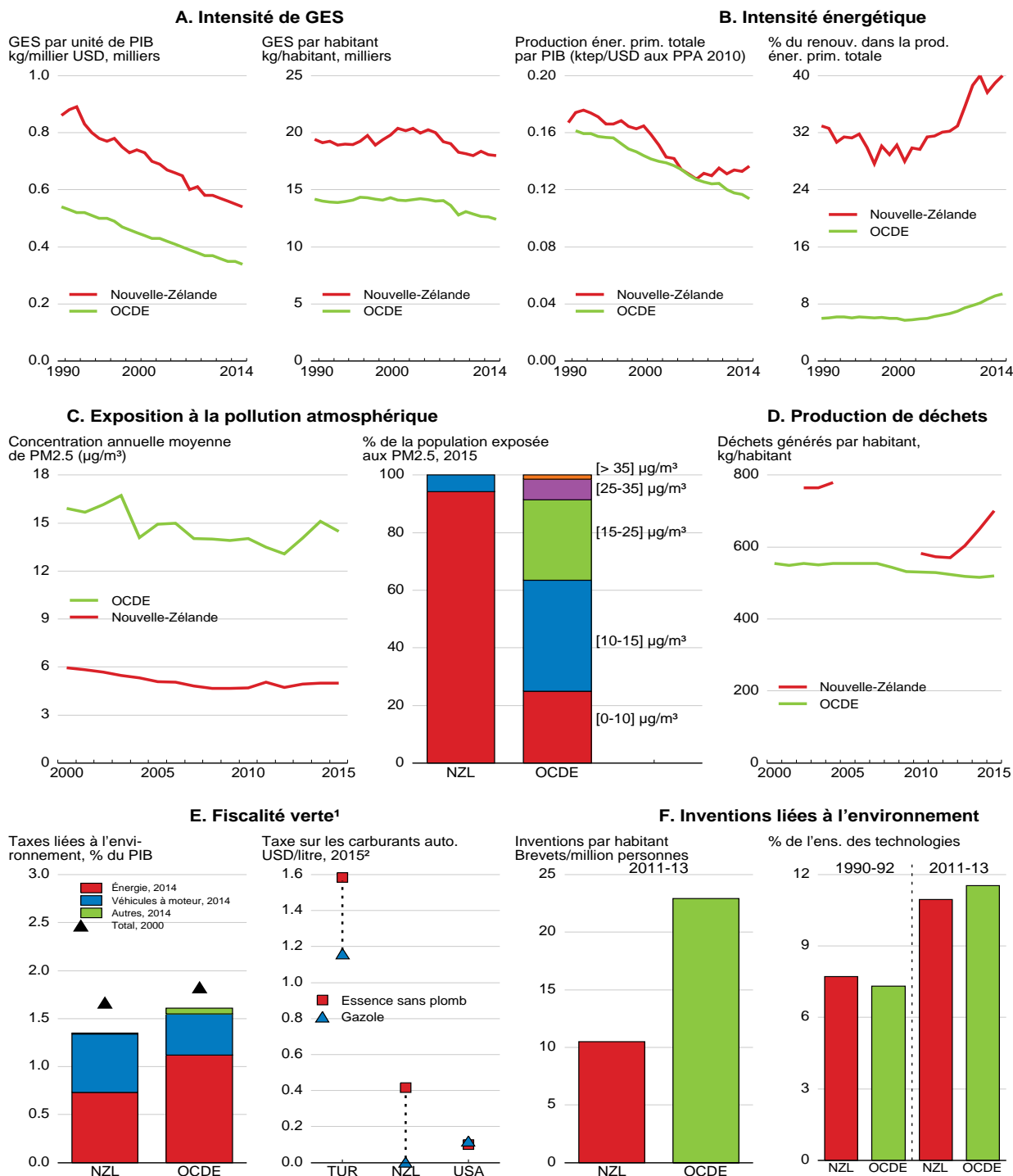
1. Les pays sont classés par catégorie UICN d'aire terrestre protégée : Ia = réserve naturelle intégrale ; Ib = zone de nature sauvage ; II = parc national ; III = monument naturel ; IV = aire de gestion des habitats/espèces. La rubrique « Autres » couvre la catégorie V (paysage terrestre/marin protégé), la catégorie VI (zone de gestion de ressources protégées), la catégorie NC (non couvert par une catégorie UICN) et la catégorie R/I (zone protégée sous une appellation régionale ou internationale supplémentaire).

Source : OCDE (2016), « Indicators on Terrestrial and Marine Protected Areas : Methodology and First Results », Working Party on Environmental Information, ENV/EPOC/WPEI(2016)2.

Réduire les émissions de gaz à effet de serre

Les émissions de gaz à effet de serre continuent d'augmenter, provenant principalement de l'agriculture, des transports routiers et de l'industrie. Même si les émissions de gaz à effet de serre (GES) ont augmenté moins vite que la croissance économique et démographique, leur poids brut par habitant et par unité de PIB reste parmi les cinq valeurs les plus élevées de l'OCDE (graphique 38, partie A). À la conférence de Paris sur le climat, en 2015, la Nouvelle-Zélande s'est engagée à réduire, d'ici 2030, ses émissions de GES de 30 % par rapport au niveau de 2005 (soit 11 % au-dessous du niveau de 1990), et elle a ratifié l'Accord de Paris en octobre 2016. La réduction des émissions est un défi pour la Nouvelle-Zélande, parce que la moitié d'entre elles viennent de l'agriculture, où il n'existe guère de possibilités de diminution peu onéreuses, et que 80 % de l'électricité est déjà produite au moyen de sources d'énergie renouvelables.

Graphique 38. Indicateurs environnementaux



1. Comprend les taxes des administrations centrales et infranationales.

2. États-Unis : 2014.

Source : OCDE (2017), base de données des statistiques sur l'environnement (Indicateurs de croissance verte : exposition à la pollution atmosphérique, Brevets : développement technologique, Déchets municipaux) ; base de données des comptes nationaux de l'OCDE ; AIE (2017), bases de données IEA World Energy Statistics and Balances et IEA Energy Prices and Taxes.

Le système ETS de la Nouvelle-Zélande, pierre angulaire de la politique d'atténuation du changement climatique du pays, n'a eu jusqu'à présent qu'une efficacité limitée, parce que les prix du carbone sont très faibles et la couverture, limitée (Leining et Kerr, 2016). Bien que les prix des quotas d'émission aient augmenté depuis la mi-2015, le prix du carbone reste une composante négligeable dans les prix de l'énergie, bien au-dessous d'une estimation prudente du coût social du carbone (30 EUR la tonne de CO₂) et trop bas pour influencer sur les comportements (OECD, 2016g ; Royal Society of New Zealand, 2016). Les émissions biologiques de l'agriculture ont été exclues du système pour une durée indéterminée. L'ETS devrait être réformé afin que le prix du carbone soit en conformité avec la transition annoncée de la Nouvelle-Zélande vers une économie bas carbone, et une date pour l'inclusion des émissions biologiques de l'agriculture devrait être annoncée, ou d'autres mesures tarifaires ou réglementaires adoptées pour qu'il se produise une réduction des émissions (OECD, 2017c). Ces mesures devraient être complétées par l'adoption de normes concernant le rendement énergétique et les émissions des véhicules importés, en vue de mettre fin à l'importation de véhicules anciens et à forte consommation de carburant. Il serait utile également d'améliorer l'aménagement urbain, notamment en tenant plus systématiquement compte de l'augmentation de l'énergie consommée du fait de l'expansion urbaine, et en réorientant la part des subventions aux transports terrestres en faveur des transports publics et des infrastructures destinées aux piétons et aux cyclistes, au détriment des routes (actuellement 90 %).

Un autre moyen de veiller à ce que les mesures d'incitation soient de nature à protéger contre la dégradation de l'environnement est de donner un tour « plus écologique » à la fiscalité (c'est-à-dire de taxer davantage les activités polluantes). La Nouvelle-Zélande peut améliorer les choses en cette matière : depuis 2010, les taxes liées à l'environnement y ont diminué en pourcentage du PIB plus que dans le reste de l'OCDE (graphique 38, partie E), même si le système ETS, qui fonctionne comme un impôt, n'est pas pris en compte dans le calcul. Ainsi, l'absence de taxe sur l'utilisation des véhicules Diesel dans les villes, au-delà du coût des redevances d'utilisation du réseau, signifie qu'il y a distorsion dans les mesures incitant à éviter les émissions de particules fines et d'oxyde d'azote qui sont sources de pollution locale de l'air.

BIBLIOGRAPHIE

- Adalet McGowan, M. and D. Andrews (2017), "Skill Mismatch, Productivity and Policies in New Zealand: Evidence from PIAAC", *OECD Economics Department Working Papers*, OECD Publishing, Paris (à paraître).
- Andrews, D., A. Caldera Sánchez and A. Johansson (2011), "Housing Markets and Structural Policies in OECD Countries", *OECD Economics Department Working Papers*, No. 836, OECD Publishing, Paris.
- Arntz, M., T. Gregory and U. Zierahn (2016), "The Risk of Automation for Jobs in OECD Countries: A Comparative Analysis", *OECD Social, Employment and Migration Working Papers*, No. 189, OECD Publishing, Paris.
- Auckland Transport Alignment Project (2016), *Auckland Transport Alignment Project: Supporting Information*, <http://www.transport.govt.nz/assets/Uploads/Land/Documents/ATAP-Supporting-Information.pdf>
- Autor, D. (2015), "Why Are There Still So Many Jobs? The History and Future of Workplace Automation", *Journal of Economic Perspectives*, Volume 29, Number 3, Summer 2015, Pages 3-30.

- Autor, D., F. Levy and R. Murnane (2003), “The Skill Content of Recent Technological Change: An Empirical Exploration”, *Quarterly Journal of Economics*, Vol. 118, No. 4, pp. 1279-1333.
- Bartolini, D., O. Akgun, B. Cournède, A. Johansson and J.-M. Fournier (2017), “Tax Policy and Long-Term Economic Growth”, *OECD Economics Department Working Papers*, OECD Publishing, Paris, forthcoming.
- Bessen, J. (2016), “How Computer Automation Affects Occupations: Technology, Jobs, and Skills”, *Boston University Law and Economics Working Paper*, No. 15-49.
- Brook, A. (2014), “Options to Address New Zealand’s Saving–Investment Imbalance”, *New Zealand Treasury Working Paper*, No. 14/17, Wellington.
- Brown, M. (2015), *Vanishing Nature: Facing New Zealand’s Biodiversity Crisis*, Environmental Defence Society, Auckland.
- Caldera Sanchez, A. and F. Gori (2016), “Can Reforms Promoting Growth Increase Financial Fragility? An Empirical Assessment”, *OECD Economics Department Working Papers*, No. 1340, OECD Publishing, Paris.
- Cerutti, E., S. Claessens and L. Laeven (2015), “The Use and Effectiveness of Macroprudential Policies: New Evidence” *IMF Working Paper*, WP/15/61, Washington, DC.
- Conway, P. (2016), *Achieving New Zealand’s Productivity Potential*, Productivity Commission Research Paper, No. 2016/1, Wellington.
- Cournède, B. and O. Denk (2015), “Finance and economic growth in OECD and G20 countries”, *OECD Economics Department Working Papers*, No. 1223. <http://dx.doi.org/10.1787/5js04v8z0m38-en>.
- de Serres, A., N. Yashiro and H. Boulhol (2014), “An international perspective on New Zealand’s productivity paradox”, *NZPC Working Paper*, 2014/1.
- Demographia (2017), *13th Annual Demographia International Housing Affordability Survey*, Belleville.
- Dixon, S. and D. Maré (2013), “The Costs of Involuntary Job Loss: Impacts on Workers’ Employment and Earnings”, *Motu Working Paper 13-03*.
- Djankov, S., T. Ganser, C. McLiesh, R. Ramalho and A. Shleifer (2010), “The Effect of Corporate Taxes on Investment and Entrepreneurship”, *American Economic Journal: Macroeconomics*, Vol. 2, No. 3, July, pp. 31–64.
- Gadanecz, B. and K. Jayaram (2016), “Macroprudential Policy Frameworks, Instruments and Indicators: A Review” in *Combining Micro and Macro Data for Financial Stability Analysis*, Vol. 41, Bank for International Settlements, http://www.bis.org/ifc/publ/ifcb41c_rh.pdf
- Giffi, C., B. Dollar, B. Gangula and M. Drew Rodriguez (2015), “American Manufacturing Competitiveness and the Looming Skills Gap”, *Deloitte Review*, Issue 16, pp. 95-113.
- Glaeser, E. (2010), “Introduction”, in E. Glaeser (ed.), *Agglomeration Economics*, The University of Chicago Press, <http://www.nber.org/books/glac08-1>
- Goodman, J., N. Dunn, P. Ravenscroft, R. Allibone, J. Boubee, B. David, M. Griffiths, N. Ling, R. Hitchmough and J. Rolfe (2014), "Conservation status of New Zealand freshwater fish, 2013", *New Zealand Threat Classification Series 7*.

- Goos, M., A. Manning and A. Salomans (2014), “Explaining Job Polarization: Routine-Biased Technological Change and Offshoring”, *American Economic Review*, Vol. 104, No. 8, pp. 2509-26.
- Hanushek, E., G. Schwerdt, S. Wiederhold and L. Woessmann (2016), "Coping with Change: International Differences in the Returns to Skills", *NBER Working Papers*, No. 22657.
- Johansson, Å. (2016), “Public Finance, Economic Growth and Inequality: A Survey of the Evidence”, *OECD Economics Department Working Papers*, No. 1346, OECD Publishing, Paris.
<http://dx.doi.org/10.1787/094bdaa5-en>
- Kuttner, K. and I. Shim (2013), “Can non-interest rate policies stabilize housing markets? Evidence from a panel of 57 economies”, *NBER Working Papers*, No. 19723, Cambridge, Mass.
<http://www.nber.org/papers/w19723>
- Larned, S., T. Snelder, M. Unwin and G. McBride (2016), “Water quality in New Zealand rivers: Current state and trends”, *New Zealand Journal of Marine and Freshwater Research*, Vol. 50/3, pp. 389-417.
- Leining, C. and S. Kerr (2016), “Lessons learned from the New Zealand Emissions Trading Scheme”, *Motu Working Paper*, No. 16-06, Motu Economic and Public Policy Research, http://motu-www.motu.org.nz/wpapers/16_06.pdf
- Massey University (2016), *Home Affordability Report*, September.
- MBIE (2016a), *Migration Trends 2015/2016*, 16th Annual Report, Wellington.
- MBIE (2016b), *Competition in New Zealand Industries: Measurement and Evidence*, Occasional Paper 16/01, Wellington.
- McCann, P. (2009), "Economic Geography, Globalisation and New Zealand's Productivity Paradox", *New Zealand Economic Papers*, Vol. 43, No. 3, pp. 279–314.
- McDermott, J. (2013), “Understanding the New Zealand exchange rate”, speech by the Assistant Governor and Head of Economics at the Reserve Bank of New Zealand to Federated Farmers, Wellington, November.
- Ministry of Health (2016), *New Zealand Health Survey: Annual Update of Key Results 2015/16*, Wellington.
- Montt, G. (2015), “The causes and consequences of field-of-study mismatch: An analysis using PIAAC”, *OECD Social, Employment and Migration Working Papers*, No. 143, OECD Publishing, Paris.
- Mullis, I., M. Martin, P. Foy and M. Hooper (2016), "TIMMS 2015 International Results in Mathematics", retrieved from Boston College, TIMMS and PIRLS International Student Center website: [TIMSS 2015 and TIMSS Advanced 2015 International Results – TIMSS Reports](http://timssandpirls.bc.edu/timss2015/advance-reports.html)
- Nicolas, F., S. Thomsen and M. Bang (2013), “Lessons from Investment Policy Reform in Korea”, *OECD Working Papers on International Investment*, 2013/02, OECD Publishing.
- NZPC (NZ Productivity Commission) (2014), *Boosting Productivity in the Services Sector*, Inquiry Report, Wellington.
- NZPC (2017a), *Better Urban Planning*, Inquiry Report, Wellington.
- NZPC (2017b), *New Models of Tertiary Education*, Inquiry Report, September.

- OECD (2009), *Guidelines for Recipient Country Investment Policies Relating to National Security*, Recommendation adopted by the OECD Council on 25 May 2009, Investment Division, Paris.
- OECD (2011), *OECD Economic Surveys New Zealand*, OECD Publishing, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/eco_surveys-nzl-2011-en
- OECD (2015a), *OECD Economic Surveys New Zealand*, OECD Publishing, Paris. http://dx.doi.org/10.1787/eco_surveys-nzl-2015-en
- OECD (2015b), *Education Policy Outlook 2015: Making Reforms Happen*, OECD Publishing, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264225442-en>
- OECD (2016a), *The Productivity–Inclusiveness Nexus*, OECD Publishing, Paris.
- OECD (2016b), *OECD Regional Outlook 2016: Productive Regions for Inclusive Societies*, OECD Publishing, Paris. <http://dx.doi.org/10.1787/9789264260245-en>
- OECD (2016c), “Promoting Productivity and Equality: A Twin Challenge”, *OECD Economic Outlook*, Volume 2016, Issue 1, OECD Publishing, Paris.
- OECD (2016d), *OECD Business and Finance Outlook 2016*, OECD Publishing, Paris. <http://dx.doi.org/10.1787/9789264257573-en>
- OECD (2016e), *OECD Education at a Glance, OECD Indicators*, OECD Publishing, Paris.
- OECD (2016f), *Skills Matter: Further Results from the Survey of Adult Skills*, OECD Skills Studies, OECD Publishing, Paris.
- OECD (2016g), *Effective Carbon Rates: Pricing CO2 through Taxes and Emissions Trading Systems*, OECD Publishing, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264260115-en>.
- OECD (2017a), *Getting Skills Right: Financial Incentives for Steering Education and Training*, OECD Publishing, Paris, (forthcoming).
- OECD (2017b), *Back to Work New Zealand – Improving the Re-Employment Prospects of Displaced Workers*, OECD Publishing, Paris.
- OECD (2017c), *Environmental Performance Review: New Zealand*, OECD Publishing, Paris.
- OECD (2017d), *Agri-Environmental Indicators: Nutrients*, Database, OECD Publishing, Paris.
- OECD (2017e), *OECD Services Trade Restrictiveness Index (STRI): New Zealand*, Trade and Agriculture Directorate, Paris.
- Perry, B. (2016), *Household Incomes in New Zealand: Trends and Indicators of Inequality and Hardship 1982 to 2015*, Ministry of Social Development, Wellington.
- RBNZ (2016a), “Adjustments to Restrictions on High-LVR Residential Mortgage Lending”, *Consultation Paper*, Wellington.
- RBNZ (2016b), *Financial Stability Report*, November, Wellington.
- RBNZ (2016c), *Statistics*, Wellington. <http://www.rbnz.govt.nz/statistics>

- Röhn, O., A. Caldera Sánchez, M. Hermansen and M. Rasmussen (2015), “Economic resilience: A new set of vulnerability indicators for OECD countries”, *OECD Economics Department Working Papers*, No. 1249, OECD Publishing, Paris. <http://dx.doi.org/10.1787/5jrxhgjw54r8-en>.
- Rose, D. (2009), “Overseas Indebtedness, Country Risk and Interest Rates”, *Policy Quarterly*, Vol. 5, Issue 1, pp. 3-8.
- Royal Society of New Zealand (2016), *Transition to a Low-carbon Economy for New Zealand*, Wellington.
- Saia, A., D. Andrews and S. Albrizio (2015), “Productivity Spillovers from the Global Frontier and Public Policy: Industry-Level evidence”, *Economics Department Working Papers*, No. 1238, OECD Publishing, Paris. <http://dx.doi.org/10.1787/5js03hkvxhmr-en>
- Schleicher, A. (ed.) (2016), *Teaching Excellence through Professional Learning and Policy Reform: Lessons from around the World* <http://www.oecd-ilibrary.org/docserver/download/9116041e.pdf?expires=1489745907&id=id&accname=ocid84004878&checksum=59B951F68626D3D87801482D3A68BF72>
- Statistics New Zealand (2016), *How Long Will I Live?*, Wellington. http://www.stats.govt.nz/browse_for_stats/health/life_expectancy/how-long-will-i-live.aspx
- Ter-Minassian, T. (2014), *External Review of the Treasury’s Fiscal Policy Advice: New Zealand*, Washington. <http://www.treasury.govt.nz/publications/informationreleases/fiscalspolicyadvice/pdfs/tfpa-2908566.pdf>
- Treasury (2009), *Review of the Overseas Investment Screening Regime*, Policy Document and Regulatory Impact Statement, draft, <http://www.treasury.govt.nz/publications/informationreleases/overseasinvestment/pdfs/oi-cpa-ris-oir.pdf>
- Treasury (2016), *He Tirohanga Mokopuna: 2016 Statement on the Long-Term Fiscal Position*, Wellington.
- World Bank (2016), “Resolving Insolvency”, *Doing Business: Measuring Business Regulations*, Washington. <http://www.doingbusiness.org/data/exploretopics/resolving-insolvency>

ANNEXE

Progrès des réformes structurelles

La présente annexe passe en revue les mesures prises à la suite des recommandations formulées dans les Études précédentes et qui ne figurent pas dans les tableaux inclus dans la partie « Évaluation et recommandations ». Les recommandations nouvelles formulées dans la présente Étude figurent à la fin des chapitres correspondants.

Concurrence sur les marchés de produits

Recommandations	Mesures prises depuis l'Étude précédente (juin 2015)
Supprimer la participation <i>Kiwi Share</i> de l'État dans Telecom. Celle-ci est utilisée pour imposer des restrictions à la participation étrangère au capital, imposer des obligations de couverture, des prix plafonds pour certains services résidentiels, et une option de location avec appels locaux gratuits. Faire en sorte que les obligations de couverture puissent être exposées à la concurrence d'autres sociétés de télécommunications et qu'elles soient technologiquement neutres.	La part <i>Kiwi Share</i> a été abolie en 2011, lorsque Telecom a été divisé en deux entreprises : Spark et Chorus. L'État détient encore un petit nombre d'actions dans Chorus, pour des raisons réglementaires semblables à celles qui régissaient la <i>Kiwi Share</i> . Des restrictions à la participation étrangère demeurent, de même que des obligations de couverture (en vertu de l'Obligation de service de télécommunication).
Afin de promouvoir des infrastructures de TIC très performantes, clarifier le cadre de la politique de concurrence pour le marché du haut débit, et ajuster la réglementation de façon à instaurer des stratégies de tarification cohérentes entre les réseaux cuivre et fibre optique.	Le processus d'examen mentionné dans la précédente <i>Étude</i> se poursuit, et plusieurs phases de consultation ont été achevées.
Revoir les accords sur les services aériens afin que les limites de capacité ne restreignent pas la croissance des échanges, en particulier avec les pays asiatiques, pour lesquels ces limites sont atteintes.	Le gouvernement cherche à conclure des accords d'« open sky », sans limites d'itinéraires ou de capacité ; il n'est pas au fait de cas précis dans lesquels une compagnie aérienne chercherait à offrir ses services en Nouvelle-Zélande mais serait empêchée de le faire par suite de restrictions prévues par les accords néo-zélandais de service aérien.

Marché du logement

Recommandations	Mesures prises depuis l'Étude précédente (juin 2015)
Assimiler les retraits des plans <i>KiwiSaver</i> des primo-acquéreurs de logements à des prêts productifs d'intérêts, ou limiter ces retraits aux cotisants à faibles revenus.	Aucune mesure prise.
Accroître l'offre de logement social pour les ménages à bas revenus. Revoir à la hausse les aides au logement ciblées sur les ménages à faibles revenus qui n'occupent pas de logements sociaux.	Le Programme de réforme du logement social, qui vise à accroître l'offre de logement social, a fait l'objet d'un réexamen en 2015, qui a conduit à divers changements dans son application. Le ministère du Développement social est devenu le chef de file sur ce dossier, une approche du logement social par l'investissement a été adoptée, la gamme des aides financières et des services d'appui a été élargie, et des dispositions de financement plus souples ont été mises en œuvre pour accélérer la mise à disposition de logements sociaux. Le gouvernement a annoncé son intention de faire passer le nombre de logements sociaux de 66 000 en 2017 à 72 000 d'ici la mi-2020. Parmi les modifications inscrites au budget 2017 figure une augmentation de l'allocation logement dite <i>Accommodation Supplement</i> , qui consiste en une prise en charge partielle du loyer pour les personnes à revenu faible à moyen.
Commencer à effectuer une réévaluation régulière du bail de tous les occupants de logements sociaux, en accompagnant cette démarche d'efforts accrus pour aider les locataires à atteindre l'indépendance et l'autonomie financières.	Les critères d'admissibilité de tous les locataires actuels et futurs peuvent être réexaminés. Le ministère du Logement social accorde la priorité à l'examen de l'admissibilité au logement social des locataires qui acquittent un loyer aux prix du marché (à 50 NZD près) et pour les grands logements sociaux (plus de quatre chambres), ou les logements sous-utilisés. À l'heure actuelle, 3 000 examens sont menés chaque année.

Recommandations	Mesures prises depuis l'Étude précédente (juin 2015)
Examiner si les bénéficiaires de logements sociaux nécessitant un logement à titre plus permanent, notamment les personnes âgées et les invalides, ne pourraient pas bénéficier d'un placement de longue durée dans des établissements spécialisés, plus adaptés à leurs besoins.	Le Programme de réforme du logement social amorce une réorientation vers un marché diversifié, avec une large gamme de prestataires qui peuvent fournir des services plus ciblés, permettant d'obtenir de meilleurs résultats pour certains groupes particuliers. Le gouvernement a également financé des organisations caritatives déclarées qui proposent des logements subventionnés à des personnes âgées. Certaines collectivités sont très actives dans l'offre de logements sociaux destinés aux retraités.
Supprimer le subventionnement des tarifs de l'eau pour les locataires qui paient des loyers aux prix du marché.	Selon la région du pays où ils vivent et leur bailleur social, certains locataires de logements sociaux se voient facturer la consommation de l'eau. La décision de faire payer l'eau aux locataires est prise par le bailleur social. Actuellement, Housing New Zealand Corporation (le bailleur public de logements sociaux) prendra à sa charge l'intégralité des coûts liés à l'eau.

Marché du travail

Recommandations	Mesures prises depuis l'Étude précédente (juin 2015)
Tirer les enseignements du <i>Canterbury Skills and Employment Hub</i> (dispositif visant à accélérer l'adéquation entre l'offre et la demande sur le marché du travail), l'expérimenter ailleurs et, en cas de résultats positifs, le mettre en œuvre à l'échelle nationale.	En avril 2016, une fois tirés les enseignements du <i>Canterbury Skills and Employment Hub</i> , une première phase de test du marché de l'emploi a été menée dans l'ensemble du pays ; dans ce cadre, un employeur doit d'abord s'adresser au ministère du Développement social pour savoir si un bénéficiaire adéquat ou susceptible d'être formé est disponible pour occuper le poste vacant, avant de s'adresser à Immigration New Zealand.
Actualiser plus souvent la liste des métiers en difficulté de recrutement ouverts à l'immigration afin de résorber les goulets d'étranglement sur le marché du travail.	Des travaux sont en cours pour revoir la procédure de détermination des pénuries de compétences dans l'économie néo-zélandaise. Le gouvernement va déterminer comment elles pourraient être mieux définies et comment cette information pourrait être mise à profit de façon plus efficace dans l'économie et dans le système de compétences, en vue d'offrir des incitations à l'emploi de Néo-Zélandais et de les orienter dans l'amélioration de leurs compétences, tout en veillant à ce que la main-d'œuvre requise puisse être déployée vers les secteurs et régions en réelle pénurie.

Développement des qualifications

Recommandations	Mesures prises depuis l'Étude précédente (juin 2015)
Déléguer le financement d'une plus grande part des charges globales des établissements scolaires, dont la rémunération des enseignants, en donnant aux établissements une plus grande marge de manœuvre pour allouer les ressources et augmenter les performances.	Une vaste révision du financement du système éducatif est en cours, pour déterminer comment le système de financement serait le mieux à même d'appuyer les progrès des élèves et de favoriser des résultats équitables. Une proposition visant à offrir aux établissements davantage de flexibilité dans l'affectation des ressources a été étudiée, mais rejetée après consultation du secteur.
Encourager de manière circonspecte la compétition entre les écoles et l'innovation pour promouvoir la qualité ; toute tendance à la ségrégation scolaire sera évitée en imposant à chaque école une obligation ferme de service social qui conditionnera l'octroi des subsides publics, et en procédant à une évaluation objective des projets pilotes dans ce domaine.	La publication d'informations sur les résultats des élèves et la performance des établissements s'est améliorée. Le fonds <i>Teacher-Led Innovation Fund</i> offre des subventions aux enseignants pour qu'ils imaginent des pratiques innovantes qui améliorent les résultats de l'apprentissage.

Recommandations	Mesures prises depuis l'Étude précédente (juin 2015)
<p>Rehausser la qualité de l'enseignement en améliorant la formation des enseignants et leur évolution professionnelle, notamment au regard des besoins divers des élèves, en renforçant les capacités des chefs d'établissement grâce à la formation et à un recrutement plus sélectif, et en conditionnant les salaires et l'avancement dans la carrière non seulement à l'ancienneté, mais aux performances.</p>	<p>Une série d'initiatives centrées sur le renforcement de l'efficacité de l'enseignement ont été adoptées ou sont en cours d'élaboration. Il s'agit notamment de modifier la formation initiale des enseignants ainsi que l'apprentissage et le perfectionnement professionnel ; de réformer le corps enseignant ; et de porter le projet <i>Investing in Educational Success</i>, qui appuie la collaboration entre enseignants, diversifie les trajectoires de carrière pour les enseignants experts et prévoit des indemnités supplémentaires pour les principaux des établissements à besoins spéciaux.</p>
<p>Renforcer encore les mesures existantes pour aider les conseils d'école, les responsables d'établissements et les enseignants à utiliser les données sur les performances scolaires afin que tous les élèves obtiennent de bons résultats.</p>	<p>Dans le cadre de la création d'une <i>Community of Learning Kāhui Ako</i>, les membres examinent leurs données, recensent les facteurs influant sur la performance et se mettent d'accord sur des objectifs à atteindre. La définition de nouveaux rôles d'orientation et d'enseignement au sein des communautés d'apprentissage (<i>Communities of Learning</i>) et l'affectation de ressources temporelles à des travaux de collaboration contribue à une utilisation efficace des données.</p> <p>L'apprentissage professionnel financé par l'administration centrale a été modifié au début de 2017 : il vise davantage à aider les établissements à exploiter leurs données pour recenser les domaines prioritaires et évaluer l'impact de leur action.</p>
<p>Collaborer avec les autorités fiscales d'Australie pour imposer aux étudiants bénéficiaires d'un prêt les mêmes obligations de remboursement qu'aux étudiants restés en Nouvelle-Zélande.</p>	<p>Les autorités australiennes et néo-zélandaises ont conclu un accord d'échange de renseignements en matière de recouvrement des prêts étudiants qui est entré en vigueur en 2016.</p>

Fiscalité

Recommandations	Mesures prises depuis l'Étude précédente (juin 2015)
<p>Éliminer la double imposition des bénéfices transtasmaniens distribués aux actionnaires en continuant de travailler sur un accord avec l'Australie pour la reconnaissance mutuelle des crédits d'imputation dans les régimes fiscaux des deux pays relatifs à l'investissement étranger.</p>	<p>Aucune mesure prise.</p>
<p>Envisager de limiter les crédits d'impôt au titre de <i>KiwiSaver</i> aux membres à revenu modeste. Étendre automatiquement le bénéfice du dispositif à l'ensemble des salariés. Changer la stratégie d'investissement dans les fonds par défaut en une stratégie fondée sur l'ensemble du cycle de vie, adaptée à l'âge des cotisants.</p>	<p>Aucune mesure prise.</p>

Croissance verte

Recommandations	Mesures prises depuis l'Étude précédente (juin 2015)
<p>Rechercher et promouvoir les innovations (mise en place de compteurs intelligents, technologies d'atténuation des émissions de gaz issus de l'élevage) dont il est avéré qu'elles améliorent la réactivité aux signaux de prix de l'ETS.</p>	<p>Le programme de travail visant à étudier des mesures complémentaires à l'ETS pour favoriser la réduction à long terme des émissions est en cours.</p>

Recommandations	Mesures prises depuis l'Étude précédente (juin 2015)
<p>Surveiller la transposition de la Déclaration de politique nationale de gestion de l'eau douce de 2014 dans les plans régionaux, pour s'assurer que la qualité de l'eau est conforme aux objectifs convenus. Donner des instructions techniques plus claires aux conseils régionaux.</p>	<p>La Déclaration de politique nationale de gestion de l'eau douce est déjà entrée en vigueur dans deux régions, et son adoption se poursuit dans les autres. Comme précisé dans l'examen de l'OCDE <i>Environmental Performance Review</i> de 2017, il est probable que les régions auront besoin d'un soutien supplémentaire pour gérer l'eau au vu des ambitieuses limites en termes de qualité et de quantité, et pour mettre en œuvre une gouvernance collaborative efficace.</p>

Inclusion sociale

Recommandations	Mesures prises depuis l'Étude précédente (juin 2015)
<p>Compléter la récente réforme de la protection sociale en assurant le suivi des personnes qui sortent des dispositifs de prestations sociales, comme prévu, afin d'obtenir des résultats satisfaisants. Axer davantage les dépenses sociales sur l'amélioration du sort à long terme des personnes défavorisées, notamment en renforçant la coordination des politiques du secteur public.</p>	<p>Des recherches ont été menées sur le devenir des personnes qui sortent du système d'aide sociale, y compris leurs caractéristiques et leurs résultats. Des essais sont en cours sur des méthodes possibles pour améliorer les résultats, en termes d'emploi et de participation sociale, des chômeurs de longue durée.</p>
<p>Revoir les paramètres de l'action publique de manière à inciter plus fortement les personnes à faibles revenus à travailler plus de 20 heures par semaine, notamment en réexaminant les taux de dégressivité des prestations sociales et la prise en charge des frais de garde des enfants.</p>	<p>À compter d'avril 2016, un nouveau tarif (5 NZD de l'heure) a été mis en place pour la garde des enfants des familles à faible revenu ; il est valable pour un maximum de 50 heures par semaine et par enfant. Les familles ayant des enfants de trois, quatre et cinq ans peuvent bénéficier d'une aide plus élevée pour 20 heures par semaine dans le cadre du programme <i>20 Hours Early Childhood Education</i>.</p>
<p>Accroître les prestations sociales pour les ménages allocataires avec enfants, et renforcer les investissements dans les programmes d'aide à la recherche d'emploi et d'activation, en particulier pour les locataires de logements sociaux.</p>	<p>Les familles allocataires avec enfants reçoivent 25 NZD de plus par semaine depuis le 1^{er} avril 2016.</p> <p>Le budget de 2017 prévoit une augmentation des taux de crédit d'impôt aux familles accordé dans le cadre du programme <i>Working for Families</i> et de l'aide au logement pour les ménages avec enfants qui en sont bénéficiaires.</p>

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

L'OCDE est un forum unique en son genre où les gouvernements oeuvrent ensemble pour relever les défis économiques, sociaux et environnementaux que pose la mondialisation. L'OCDE est aussi à l'avant-garde des efforts entrepris pour comprendre les évolutions du monde actuel et les préoccupations qu'elles font naître. Elle aide les gouvernements à faire face à des situations nouvelles en examinant des thèmes tels que le gouvernement d'entreprise, l'économie de l'information et les défis posés par le vieillissement de la population. L'Organisation offre aux gouvernements un cadre leur permettant de comparer leurs expériences en matière de politiques, de chercher des réponses à des problèmes communs, d'identifier les bonnes pratiques et de travailler à la coordination des politiques nationales et internationales.

Les pays membres de l'OCDE sont : l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, la Belgique, le Canada, le Chili, la Corée, le Danemark, l'Espagne, l'Estonie, les États-Unis, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Islande, Israël, l'Italie, le Japon, la Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg, le Mexique, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République slovaque, la République tchèque, le Royaume-Uni, la Slovénie, la Suède, la Suisse et la Turquie. La Commission européenne participe aux travaux de l'OCDE.

Les Éditions OCDE assurent une large diffusion aux travaux de l'Organisation. Ces derniers comprennent les résultats de l'activité de collecte de statistiques, les travaux de recherche menés sur des questions économiques, sociales et environnementales, ainsi que les conventions, les principes directeurs et les modèles développés par les pays membres.

Études économiques de l'OCDE

NOUVELLE-ZÉLANDE 2017 (VERSION ABRÉGÉE)

Depuis 2012, la Nouvelle-Zélande connaît une robuste croissance économique, soutenue par des niveaux record d'immigration et des termes de l'échange très favorables. L'emploi enregistre une expansion vigoureuse, qui compense la majeure partie de la hausse du chômage constatée depuis le début de la crise financière mondiale. L'inflation est très faible depuis quelque temps, mais sa tendance permet de penser qu'elle reviendra durablement à 2 % d'ici la fin de 2018. Le budget de l'État est presque à l'équilibre, et les déficits extérieurs sont considérablement moindres que lors des phases d'expansion passées.

Veillez consulter cet ouvrage en ligne : <https://doi.org/10.1787/3f147d69-fr>.

Cet ouvrage est publié sur OECD iLibrary, la bibliothèque en ligne de l'OCDE, qui regroupe tous les livres, périodiques et bases de données statistiques de l'Organisation.

Rendez-vous sur le site www.oecd-ilibrary.org pour plus d'informations.

Volume 2017/12
Juin 2017

éditions **OCDE**
www.oecd.org/editions



ISSN 0304-3363
ABONNEMENT 2017
(18 NUMÉROS)

ISBN 978-92-64-59163-9



9 789264 591639